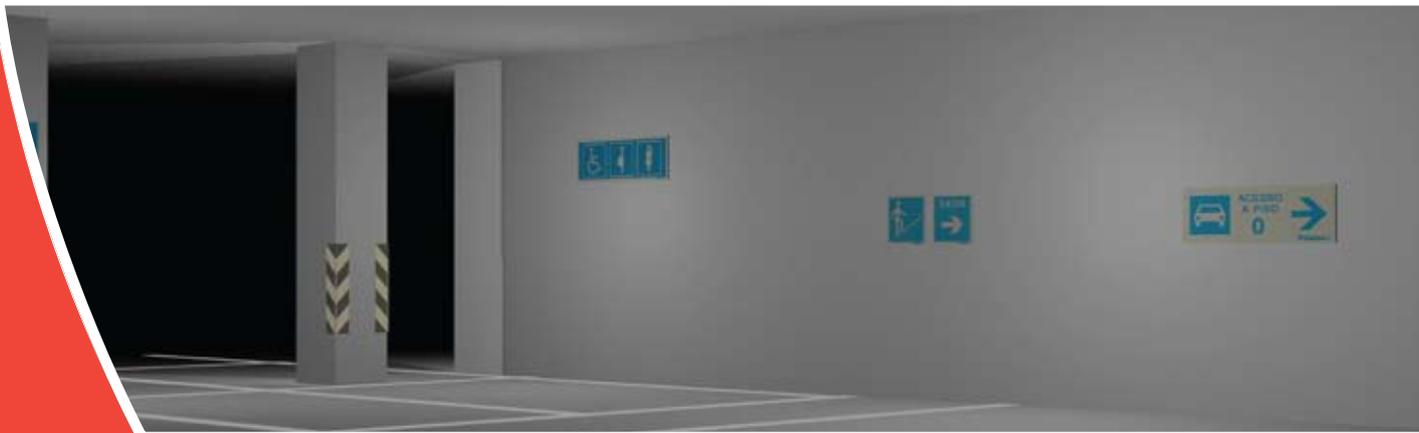
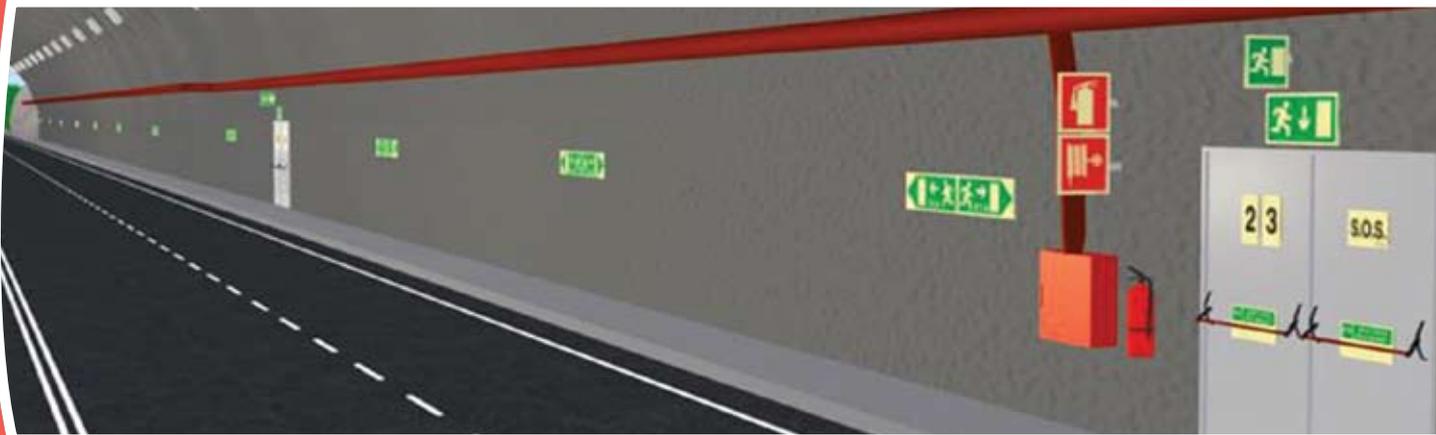




**Sinalux<sup>®</sup>**

Signalisation de sécurité photoluminescente



# Sinalux®

Signalisation de sécurité photoluminescente en hauteur et au niveau intermédiaire

Les propriétés photoluminescentes sont supérieures aux exigences normatives nationales (NF X08-050: 2010 signaux et NF X08-070: 2012 plans) et internationales (ISO 16069: 2004 signaux et ISO 23601: 2009 plans). La Directive européenne 92/58/CEE, ainsi que ses transpositions en lois nationales, rappellent que la signalisation de sécurité doit être visible en toutes circonstances.  
Pages 6 à 81.

## Sinalux®-LLL

Signalisation de sécurité photoluminescente au niveau du sol - LLL

Ⓢ Sinalux®-LLL est fabriqué avec une nouvelle génération de pigments photoluminescents, supérieure aux exigences des normes NF X08-050-2: 2008 et ISO 16069: 2004, d'une rapide capacité d'absorption d'énergie même en lieux peu éclairés. Ces signaux sont complètement stimulés avec seulement 25 lux.  
Pages 82 à 99.

## Sinalux®-AL

Signalisation de sécurité photoluminescente en aluminium pour tunnels routiers et ferroviaires

Fabriquée avec les pigments utilisés pour Ⓢ Sinalux®-LLL (qui permettent une rapide capacité d'absorption d'énergie même en lieux peu éclairés. L'aluminium garantit une résistance élevée à ce type d'environnement (fortes variations de températures et nettoyages à haute pression).  
Pages 100 à 113.

## Sinalux®-RL

Signalisation de sécurité Réflectoluminescente

Ces signaux ont des propriétés rétro-réfléchissantes et photoluminescentes à la fois, visibles sous l'incidence de la lumière (rétro-réfléchissant) et en l'absence totale de lumière (photoluminescent). C'est la solution idéale dans les lieux de circulation simultanée de véhicules et de personnes.  
Pages 114 à 127.

# Accessoires

Ce chapitre comporte des applications ou produits spécifiques qui ne sont pas photoluminescents  
Pages 128 à 133.

# Sommaire

	Cadre législatif et normatif _____	05
<hr/>		
		
	Caractéristiques techniques et efficacité _____	08-09
	Mesures et distances d'observation _____	10-11
	Choix des signaux et hauteurs d'installation _____	12-13
	Différents types de fixation _____	14
	Signalisation d'Evacuation _____	15-19
	Signalisation pour Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) _____	20-23
	Signalisation des Systèmes d'ouverture et autres signaux _____	24-26
	Signalisation des Points de Rassemblement et Zones de Confinement _____	26
	Signalisation des Premiers secours et panoramique _____	27-30
	Signalisation pour la Lutte contre l'incendie _____	31-42
	Signalisation pour Ascenseurs, sans issue, culs de sac... _____	43
	Plans _____	44-47
	Consignes _____	48-56
	Signalisation pour Habitation/parkings _____	57-61
	Signalisation d'Obstacles et de zones dangereuses _____	62-63
	Signalisation de Danger _____	64-67
	Signalisation pour Installations photovoltaïques _____	68
	Signalisation d'Obligation _____	69-71
	Signalisation d'Interdiction _____	72-75
	Signalisation en vinyle auto-adhésif _____	76-77
	Signalisation d'Information _____	78-80
	Signalisation de Lutte contre le tabac _____	81
<hr/>		
		
	Signalisation photoluminescente au niveau du sol _____	82-93
	Signalisation pour locaux industriels _____	94
	Signalisation d'évacuation pour Immeubles de Grande Hauteur (IGH) _____	95-99
<hr/>		
		
	Signalisation photoluminescente pour tunnels _____	100-113
	Signaux de très grandes dimensions _____	112
<hr/>		
		
	Signalisation général _____	114-121
	Signalisation pour parcs de stationnement _____	122-123
	Signalisation pour tunnels _____	124-126
	Signalisation pour mines _____	127
<hr/>		
<b>Accessoires</b>		
	Cadres Sinalux pour plans et signalisation _____	130
	Fixation aimantée pour supports métalliques _____	131
	Type 2 (drapeau) flexible _____	131
	Colle Sinalux _____	132
	Pour commander _____	133
	La signalisation est un langage de pictogrammes, formes et couleurs _____	133

## Pour commander

Tous les signaux  Sinalux® ont une référence à 5 caractères.



F 00 01

Pour commander voir page 133

## ColorAdd - Système

 Sinalux® s'associe au projet ColorAdd - Système d'identification de couleur pour Daltoniens.



Pour voir plus, allez à la page 133

**COLORADD**

## Législation Nationale:

Le Code du Travail du 1er mai 2008: L'article R4224-24 du Code du Travail rend obligatoire l'Arrêté du 4 novembre 1993 pour toute signalisation de santé et de sécurité au travail.

Le Code de la Construction et de l'Habitation 2008, règlemente les exigences de construction.

L'Arrêté du 25 juin 1980 modifié: règlement de sécurité pour les Etablissements Recevant du Public (ERP).

## Législation Européenne:

Directive 92/58/CEE du Conseil du 24 juin 1992 Concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et/ou de santé au travail, et ses transpositions en lois nationales comme l'Arrêté du 4 novembre 1993 (France), l'Arrêté royal du 17 juin 1997 (Belgique), le Règlement grand-ducal du 28 mars 1995 (Luxembourg)... :

Règlementent la signalisation de sécurité et définissent ses caractéristiques:

- les panneaux sont constitués d'un matériau résistant le mieux possible aux chocs
- des couleurs photoluminescentes doivent être utilisées pour la signalisation de sécurité

Directive Européenne 2004/54/CE du 29 avril 2004 concernant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels de plus de 500 mètres du réseau transeuropéen, et ses transpositions en lois nationales, comme l'Arrêté du 8 novembre 2006 (France):

Fixent les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels de plus de 500 mètres du réseau transeuropéen

## Législation Internationale:

Guide d'installation de systèmes de signalisation photoluminescente dans les cages d'escaliers de bâtiments du Canada (CNRC et TPSGC) de 2008

Loi Local 26 de 2004 du Code de Construction de la Ville de New York

## Normes Nationales:

NF X08-070: 2012 Informations et instructions de sécurité - Consignes et instructions, plans d'évacuation, plans d'intervention, plans et documentation technique de sécurité.

NF EN ISO 7010 Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité — Signaux de sécurité enregistrés.

NF ISO 3864-3: 2012 Symboles graphiques. Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Principes de conception des symboles graphiques utilisés dans les signaux de sécurité.

NF X08-050-3: 2010 Systèmes de sécurité photoluminescents. Partie 3: mise en oeuvre, réception et maintenance.

NF X08-050-2: 2008 Systèmes de sécurité photoluminescents. Partie 2: Définition des produits et équipements de sécurité photoluminescents. Définit:

- la signalisation en hauteur
- la signalisation intermédiaire
- la signalisation au niveau du sol (LLL)
- les exigences relatives aux performances minimales de la photoluminescence.

NF X08-050-1: 2003 : Systèmes de sécurité photoluminescents. Partie 1: Règles générales.

NF ISO 3864-2: 2005 Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Partie 2: Principes de conception pour l'étiquetage de sécurité des produits

## Normes Européennes :

EN ISO 7010: 2012 Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité — Signaux de sécurité enregistrés, et ses transpositions en normes nationales, comme la NF EN ISO 7010 (France)

## Normes Internationales:

ISO 7010: 2011 Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité — Signaux de sécurité enregistrés

ISO 3864-3: 2012 Symboles graphiques. Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Principes de conception des symboles graphiques utilisés dans les signaux de sécurité

ISO 3864-1: 2011 Symboles graphiques. Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Principes de conception pour les signaux de sécurité sur les lieux de travail et dans les lieux publics. Distances d'observation

ISO 3864-4: 2011 Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Partie 4: Propriétés colorimétriques et photométriques des matériaux des signaux de sécurité

ISO 23601: 2009 Identification de sécurité — Plans d'évacuation et de secours

"RS-6 Means of egress" et "RS 6-1 Photoluminescent exit path marking" de 2005

ISO 16069: 2004 Symboles graphiques. Signaux de sécurité. Systèmes de guidage pour cheminement d'évacuation de sécurité. Signalisation au sol photoluminescente.

ISO 3864-2: 2004 Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Partie 2: Principes de conception pour l'étiquetage de sécurité des produits

ISO 17398: 2004 Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Classification, performance et durabilité des signaux de sécurité

DIN 67510-1: 2009 Pigments et produits photoluminescents. Mesures et marquages chez le fabricant.

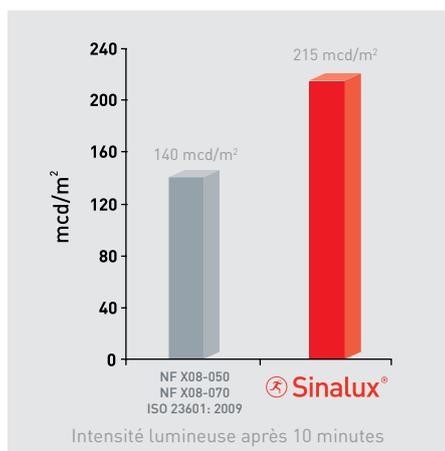
ISO 6790: 1987 Équipement de protection et de lutte contre l'incendie. Symboles graphiques pour plans de protection contre l'incendie. Spécifications



 **Sinalux**<sup>®</sup>

# Caractéristiques techniques

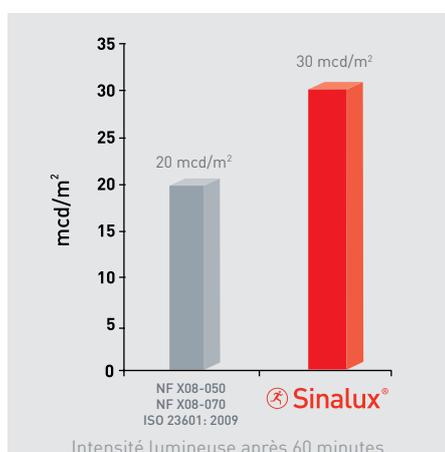
## Caractéristiques techniques de la signalisation de sécurité photoluminescente



Temps en minutes après la fin de l'excitation	Intensité lumineuse (mcd/m <sup>2</sup> )	
	NF X08-050 NF X08-070 ISO 23601: 2009	Sinalux®
10 minutes	140 mcd/m <sup>2</sup>	215 mcd/m <sup>2</sup>

Les critères de mesure sont conformes aux normes DIN 67510-4:2009 et NF X08-050-1

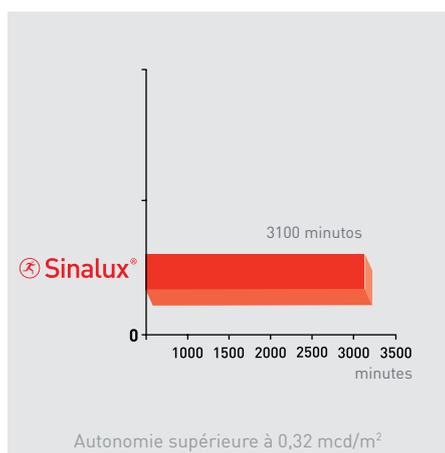
Indique la valeur mesurée de l'intensité lumineuse d'un signal, 10 minutes après l'extinction de la source émettrice de lumière. Cette mesure s'effectue en millicandelas par mètre carré (mcd/m<sup>2</sup>).



Temps en minutes après la fin de l'excitation	Intensité lumineuse (mcd/m <sup>2</sup> )	
	NF X08-050 NF X08-070 ISO 23601: 2009	Sinalux®
60 minutes	20 mcd/m <sup>2</sup>	30 mcd/m <sup>2</sup>

Les critères de mesure sont conformes aux normes DIN 67510-4:2009 et NF X08-050-1

Intensité lumineuse d'un signal, 60 minutes après l'extinction de la source émettrice de lumière. Cette mesure s'effectue en millicandelas par mètre carré (mcd/m<sup>2</sup>).



Intensité lumineuse supérieure à 0,32 mcd/m <sup>2</sup>	Autonomie
	Sinalux®
	3100 minutes

Les critères de mesure sont conformes à la norme DIN 67510-4: 2009

L'autonomie est le temps (en minutes) pendant lequel la luminosité est supérieure à 0,32 mcd/m<sup>2</sup> (approx. 100 fois supérieur à la limite de la perception visuelle humaine).

**Matériau:** PVC photoluminescent de haute intensité lumineuse, rigide 2mm d'épaisseur;

**Impression:** Par sérigraphie avec des couleurs mates, de haute qualité et résistantes aux rayons UV, garantie 5 ans;

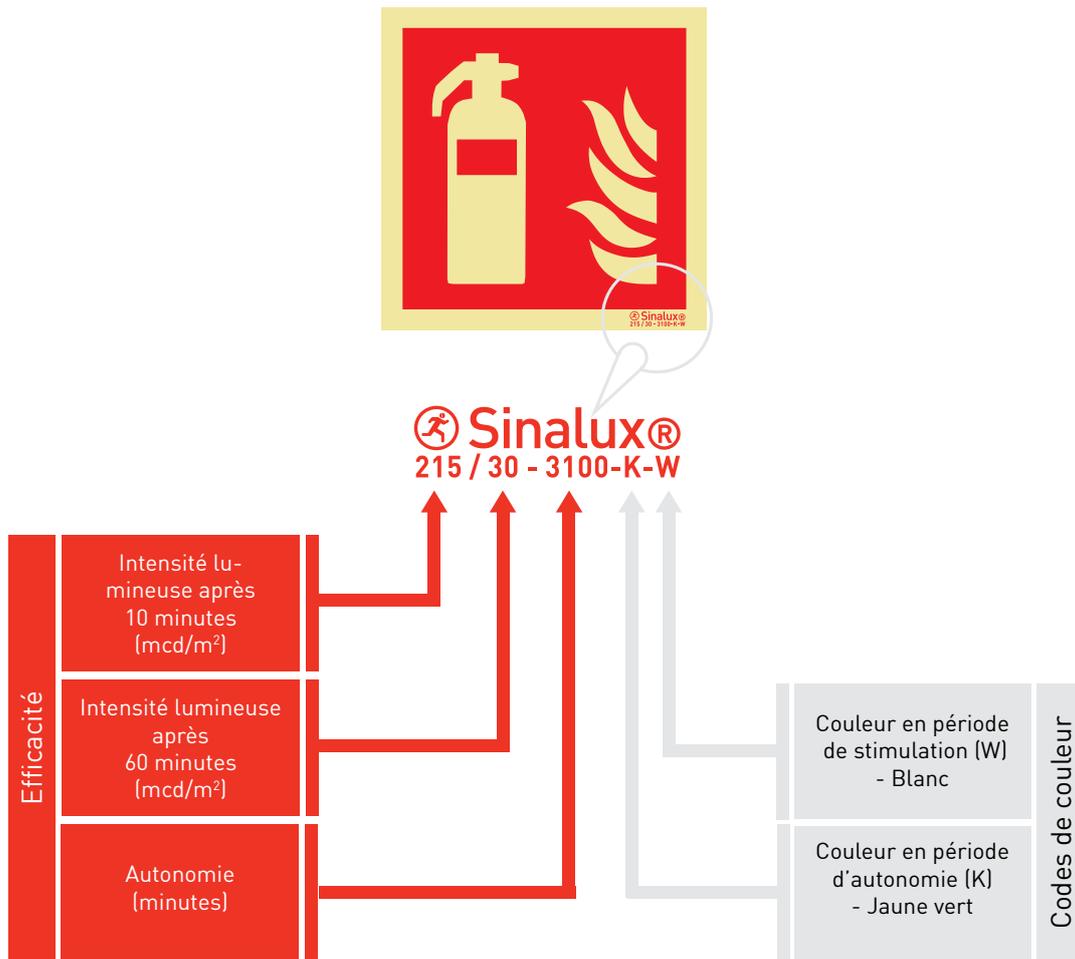
**Résistance au feu:** Classe M1;

**Surface:** Antistatique et facile à nettoyer;

**Caractéristiques chimiques:** Non-radioactif, sans phosphore, sans plomb.

## Efficacité du signal, une garantie pour le marché

La classification et l'indice d'efficacité demandés par les normes sont indiqués sur tous les signaux  Sinalux® de la manière suivante:



L'identification du produit est d'une très grande importance car elle sert de garantie sur la qualité du produit pour le consommateur/ utilisateur final.

Sur tous les équipements de premiers secours, équipements de protection individuelle (EPI), matériels d'alerte et de lutte contre l'incendie, etc..., il est obligatoire de signaler des informations relatives à leurs utilisations, capacités et efficacités.

Il devra en être de même pour la signalisation photoluminescente et c'est pour cela que  Sinalux® innove en signalant l'efficacité sur ses signaux.

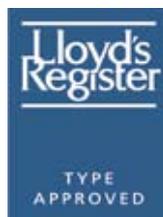
 Sinalux® garantit ainsi chaque produit et chaque production conformes aux normes et permet à qui de droit de connaître leur qualité réelle.

Ce détail si important qui doit être signalé sur le signal est la seule garantie d'information. C'est d'ailleurs une obligation et une exigence des normes NF X08-050-1:2003, NF X08-050-3:2010 et ISO 16069:2004.

« Les produits et équipements photoluminescents doivent être marqués avec les informations suivantes:

- Référence et/ou marques de fabrique;
- Ce marquage permet d'associer sans ambiguïté les produits avec les fiches techniques correspondantes;
- La (ou les) marque(s) de qualité éventuelle(s).»

La qualité des signaux  Sinalux® est assurée par un système de contrôle de qualité en continu qui a été certifié par Lloyd's Register.



La méthode de mesure optique de photoluminescence est certifiée annuellement par un laboratoire allemand selon des méthodes agréées DIN 67510-4: 2009 et NF X08-050-1:2003.



Le système qualité est certifié par:



## Mesures et distances d'observation

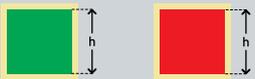
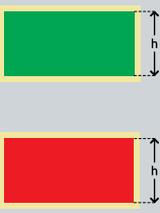
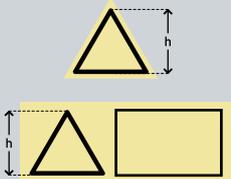
La dimension d'un signal est définie par la distance maximale d'observation et de compréhension.

Selon la norme ISO 3864-1:2011, pour calculer les distances d'observation des signaux, il faut utiliser la formule suivante:

Distances d'observation selon la norme ISO 3864-1:2011 Symboles graphiques. Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Principes de conception pour les signaux de sécurité sur les lieux de travail et dans les lieux publics. Distances d'observation

$$l = z_0 \times h$$

l - étant la distance d'observation (m);  
 $Z_0$  - étant le facteur d'éloignement.  
 h - étant la hauteur du signal (mm);

Forme géométrique	Signaux	Dimensions des signaux (mm)	h hauteur du signal (mm)	l distance d'observation (m)
	$(z_0=60)$	150x150	131	8
		200x200	180	11
		300x300	278	17
		400x400	376	23
		600x600	560	34
	Evacuation, Premiers Secours, Equipements d'alerte et de lutte contre l'incendie  $(z_0=60)$	100x200	180	11
		100x240	222	13
		100x300	280	17
		150x50	36	2
		150x75	55	3
		150x300	276	17
		150x400	380	23
		200x50	36	2
		200x70	55	3
		200x100	80	5
		200x300	180	11
		200x400	380	23
		300x70	57	3
		300x100	80	5
		300x150	129	8
		300x400	376	23
		300x600	576	35
		400x100	78	5
		400x200	180	11
		400x600	572	34
600x200	180	11		
600x300	276	17		
1200x600	520	31		
100x150(*)	131	8		
150x200(*)	129	8		
200x300(*)	180	11		
300x400(*)	276	17		
	$Z_0 = 95$ pour les références F 01 23 et F 01 24 de la NF EN ISO 7010	150x150	150	14
		200x200	200	19
		300x300	300	29
		400x400	400	38
	Obligation et Interdiction  $(z_0=60)$	100x100	80	5
		100x150	80	5
		150x150	129	8
		150x200	129	8
		200x200	180	11
		200x300	180	11
		300x300	278	17
300x400	278	17		
	Dangers  $(z_0=60)$	base 100	56	3
		base 150	94	6
		base 200	130	8
		base 300	193	12
		base 400	264	16
		600x600	489	29
		150x200	113	7
		200x300	157	9
		300x400	243	15

(\*)Pour les signaux avec texte additionnel, seule la hauteur du pictogramme est considérée pour le calcul des distances d'observation.

Note: on considère que le facteur d'éloignement ( $Z_0$ ) a une valeur de 60 selon la norme ISO 3864-1: 2011. Pour la norme NF EN ISO 7010, les signaux d'Evacuation F 01 23 et F 01 24 la valeur recommandée de  $Z_0$  est 95 considérant un éclairage entre 5 et 100 lux. Au-delà de 100 lux,  $Z_0$  augmente selon la norme ISO 3864-1: 2011.

## La compréhension du signal

Pour obtenir une signalisation correcte et efficace, il faut adapter la dimension des signaux aux locaux.

Plus la dimension du signal est grande, plus grande sera la distance d'observation, ce qui signifie que le signal peut être installé à une distance plus éloignée.



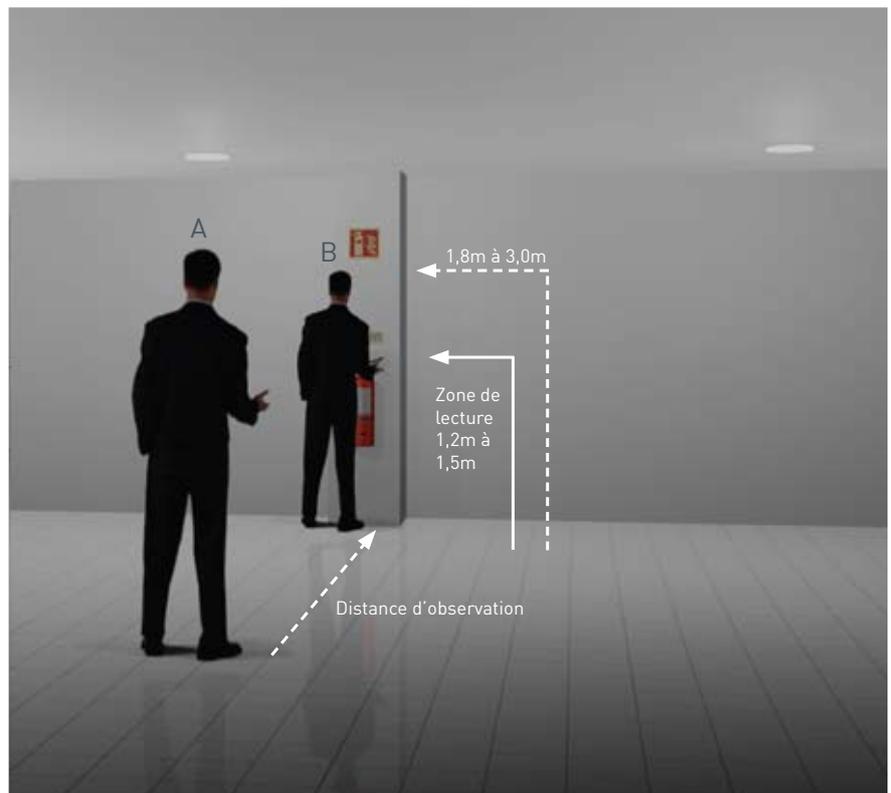
## Signalisation en hauteur et au niveau intermédiaire

La signalisation au niveau intermédiaire est destinée aux utilisateurs d'un équipement déterminé, et pour cela elle doit être installée juste au-dessus de l'équipement (zone de lecture entre 1,2 et 1,5m). Cette signalisation contient des informations complémentaires sur l'utilisation correcte des équipements. Cette signalisation inclut également les plans et consignes.

Exemple (extincteur portable):

La personne A peut visualiser le signal d'extincteur car il est installé au-dessus de 1.80m, même si l'extincteur est caché par la personne B. La dimension du signal devra être choisie selon la distance entre la personne A et l'extincteur.

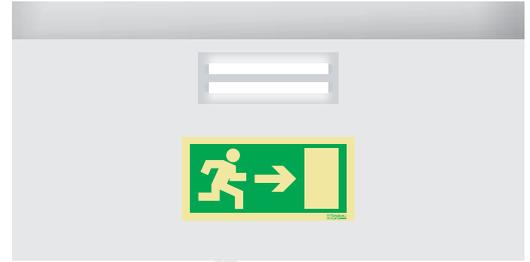
La personne B, qui va utiliser l'extincteur, doit avoir des informations sur l'utilisation de l'équipement, et à une hauteur qui lui permette une lecture facile (entre 1,2 et 1,50m). Comme ce signal est seulement destiné à l'utilisateur de l'équipement, il suffit d'une dimension qui permette sa lecture.



## Le choix des signaux et hauteurs d'installation

Pour obtenir une luminosité photoluminescente optimale, placez les signaux le plus près possible des sources de lumière existantes et de manière à ce qu'ils reçoivent une lumière directe.

La Directive européenne 92/58/CEE, ainsi que ses transpositions en lois nationales, rappellent que la signalisation de sécurité doit être visible en toutes circonstances.



### Signalisation d'évacuation

Il est essentiel que tous les occupants d'un local, où qu'ils se trouvent, aient des instructions claires et précises pour se rendre vers un endroit sécurisé.

Ces instructions sont transmises le long des cheminements d'évacuation par les signaux d'évacuation normalisés.

Le système de signalisation des cheminements d'évacuation est composé par des signaux sur les portes et des signaux qui indiquent tout changement de direction le long d'un parcours d'évacuation. Il est essentiel qu'un occupant, arrivant devant un signal, arrive à voir le signal suivant et continue ainsi jusqu'à la sortie finale.

Tous les signaux d'évacuation devront être installés entre 1,80 et 2,50m de hauteur (partie inférieure du signal) selon les normes NF X08-050-2: 2008 et ISO 16069: 2004.



### Signalisation d'équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie

Doivent être sélectionnés et installés de manière à garantir leur visibilité de tout point où ils peuvent être utiles.

Pour qu'ils soient toujours visibles, même en présence de personnes, ils doivent être installés au-dessus des équipements et au-delà de 2m de hauteur, selon les normes NF X08-050-2: 2008 et ISO 16069: 2004 (dans les locaux de grandes superficies ils doivent être installés à une hauteur plus élevée de façon à garantir sa visibilité à distance).

Si l'équipement n'est pas visible directement, on doit utiliser des signaux avec des flèches indiquant la direction à suivre, de manière à le localiser.



## Le choix des signaux et hauteurs d'installation

### Signalisation de sécurité et santé au travail

La correcte utilisation des signaux de sécurité et santé au travail (dangers, interdictions et obligations) permettra de réduire le nombre de situations de danger et le risque d'accidents.

Ces signaux doivent être installés le plus proche possible des zones de danger, en prêtant spécialement attention à leur visibilité permanente. Leur objectif est la prévention des dangers existants et le rappel d'utilisation de certains équipements et de comportements interdits.

Les hauteurs d'installation doivent varier selon s'il s'agit d'un champ d'application général (une zone complète) ou local (une zone spécifique).

Par exemple dans une zone où circulent des chariots élévateurs, les signaux d'alerte doivent être installés à une hauteur élevée (au-delà des 2,0m) et à chaque porte d'accès (champ d'application général).

Si à l'intérieur de cette même zone se trouve un local spécifique avec une machine qui oblige l'utilisation d'un Equipement de Protection Individuelle (EPI), il faudra installer un signal qui mentionne cette obligation à environ 1,5m (zone de lecture) ou sur la machine (champ d'application local).



### Signalisation des installations industrielles

Compte tenu de la complexité de ces installations, il faut faire une étude particulière pour chaque signal. Cette étude doit prendre en considération la distance d'observation, l'angle de visibilité et les éventuelles obstructions provisoires de visualisation. Ceci permettra de définir les dimensions du signal, son type de fixation ainsi que l'emplacement et la hauteur de positionnement adaptés.

La principale règle de la signalisation des cheminements d'évacuation doit être prise en considération, à savoir, il faut toujours, et à partir de n'importe quel endroit, voir un signal d'évacuation.

Il faudra de même procéder au choix des autres signaux, en particulier d'alarme et de lutte contre l'incendie.

Pour ces installations, l'utilisation de signaux de grandes dimensions est recommandée (pages 15-19).

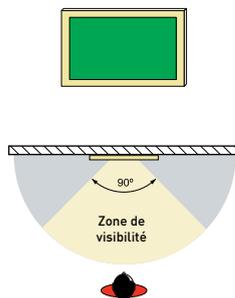


## Les différents choix de pose des signaux

L'angle de visualisation est l'élément principal guidant le choix du type de signal. Pour obtenir la signalisation la plus efficace, il faudra choisir le type de fixation selon la visibilité des signaux.

### Type 1

Signalisation sur une face adaptée pour une application parallèle aux parois (visible d'en face).



### Type 2 (drapeau)

Signalisation sur deux faces opposées pour une application perpendiculaire au mur, par un support flexible. Le support consiste en un profil en T qui permet l'installation des signaux en drapeau n'importe où. Il est doté d'un coefficient d'élasticité qui lui permet de pivoter à 180° (+90° et -90°), sans casser, tout en revenant à sa position initiale.

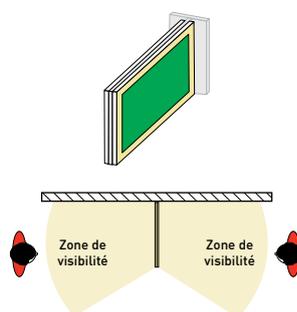
Il peut également être fixé au plafond.

Au-delà d'une longueur de 400mm, les signaux type 2 (drapeau) seront fournis sur un support métallique rigide.

**Note:** Cet accessoire sera toujours appliqué du côté gauche du signal demandé.

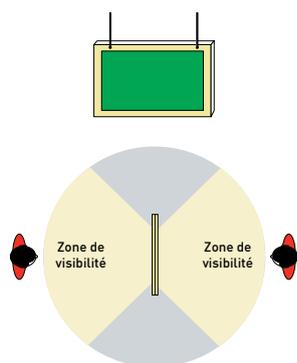
Exemple: Signal F 00 03 type 2 (fig. 1) et signal F 00 01 type 2 (fig. 2)

Voir description du type 2 (drapeau) page 131



### Type 3

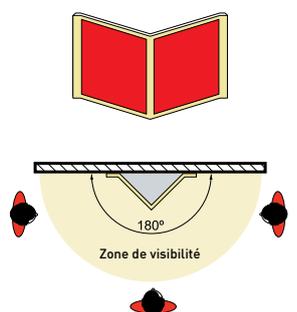
Signalisation sur deux faces opposées. Adapté pour une application suspendue au plafond. Le signal est fourni avec deux trous supérieurs pour pouvoir être suspendu (chaînette ou cordon non fournis).



### Type P

Le signal panoramique offre la meilleure visibilité.

Avec une signalisation sur deux faces il garantit un angle de vue de 180°



## Signalisation selon la Directive Européenne 92/58/CEE



F 00 01



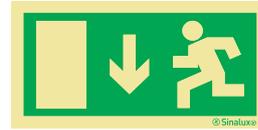
F 00 02



(mm)  
200x100  
300x150  
400x200  
600x300



F 00 03



F 00 04



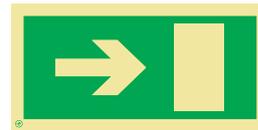
F 00 05



F 00 06



F 00 07



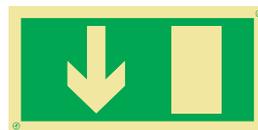
F 00 08



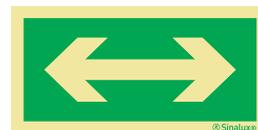
F 00 09



F 00 10



F 00 11



F 00 12

consultez la page 30  
pour les signaux  
panoramiques



F 00 21



F 00 09



(mm)  
100x200  
150x300  
200x400  
300x600

## Signalisation additionnelle



F 00 31



F 00 32



F 00 33



F 00 34



(mm)  
200x100  
300x150  
400x200  
600x300



F 00 35



F 00 36



F 00 37



F 00 38

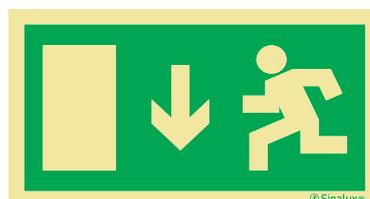
## Signalisation pour grandes superficies



F 00 41



F 00 42



F 00 43



(mm)  
1200x600

# Évacuation et premiers secours

## Signaux additionnels de textes

(mm)  
200x100  
300x150  
400x200  
600x300



F 00 61



F 00 62



F 00 63



F 00 64



F 00 65



F 00 66



F 00 67



F 00 68



F 00 69



F 00 70



F 00 71



F 00 72

Note: ces signaux, dits additionnels, ne remplacent pas le signal normalisé et obligatoire du "bonhomme qui court".



F 00 73



F 00 74



F 00 75



F 00 76

consultez la page 30 pour les signaux panoramiques



F 00 77



F 00 78



F 00 79



F 00 80

## Signaux additionnels de textes pour grandes superficies

(mm)  
1200x600



F 00 91



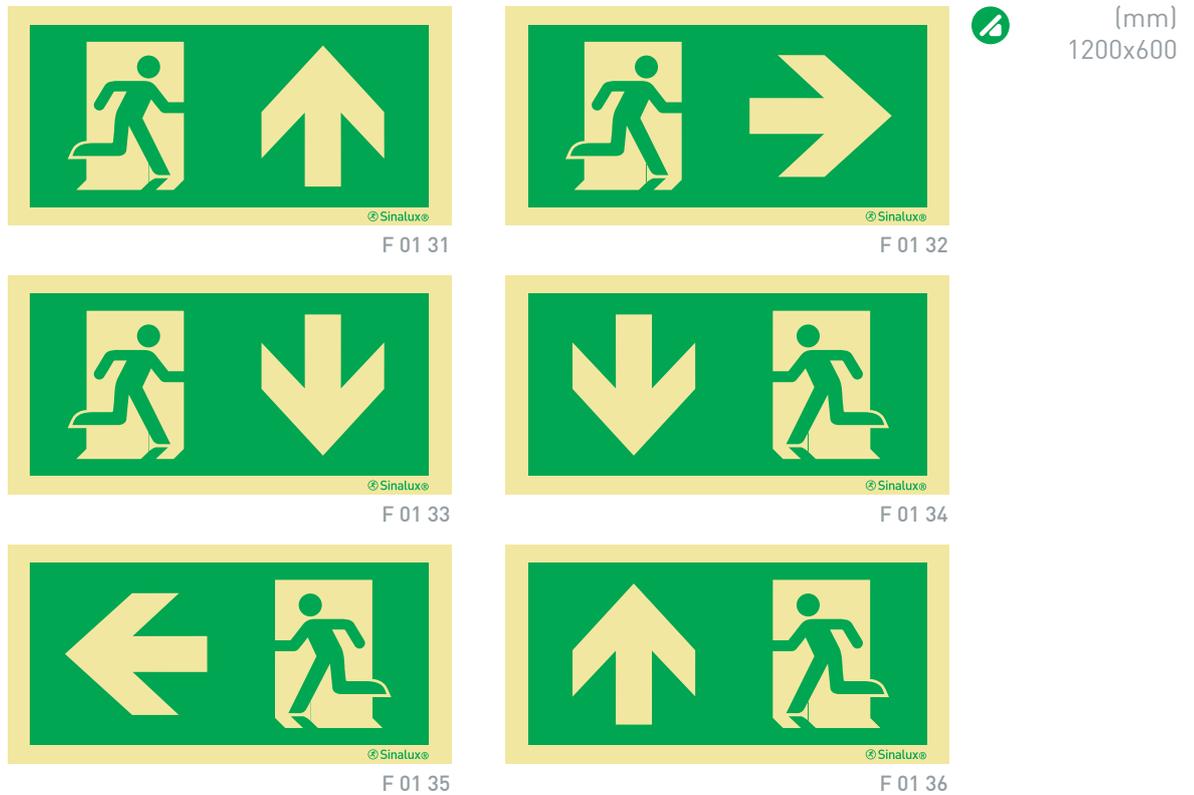
F 00 92

# Evacuation et premiers secours

Signalisation selon la norme NF EN ISO 7010, française, européenne et internationale



## Signalisation pour grandes superficies



# Évacuation et premiers secours

## Signalisation selon la norme NF EN ISO 7010 avec texte additionnel

(mm)  
300x100  
400x150  
600x200



F 01 51



F 01 52



F 01 53



F 01 54



F 01 55



F 01 56



F 01 57



F 01 58



F 01 59

(mm)  
150x200  
200x300  
300x400



F 01 71



F 01 72



F 01 75



F 01 76

## Signaux avec texte additionnel pour grandes superficies

(mm)  
900x300  
1200x400



F 01 91



F 01 92



F 01 93



F 01 94

# Evacuation et premiers secours

## Signalisation selon la norme NF EN ISO 7010 avec texte additionnel



## Signaux avec texte additionnel en français, anglais et allemand



## Signaux avec texte additionnel pour grandes superficies



# Évacuation et premiers secours

## Signalisation pour l'Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Selon:

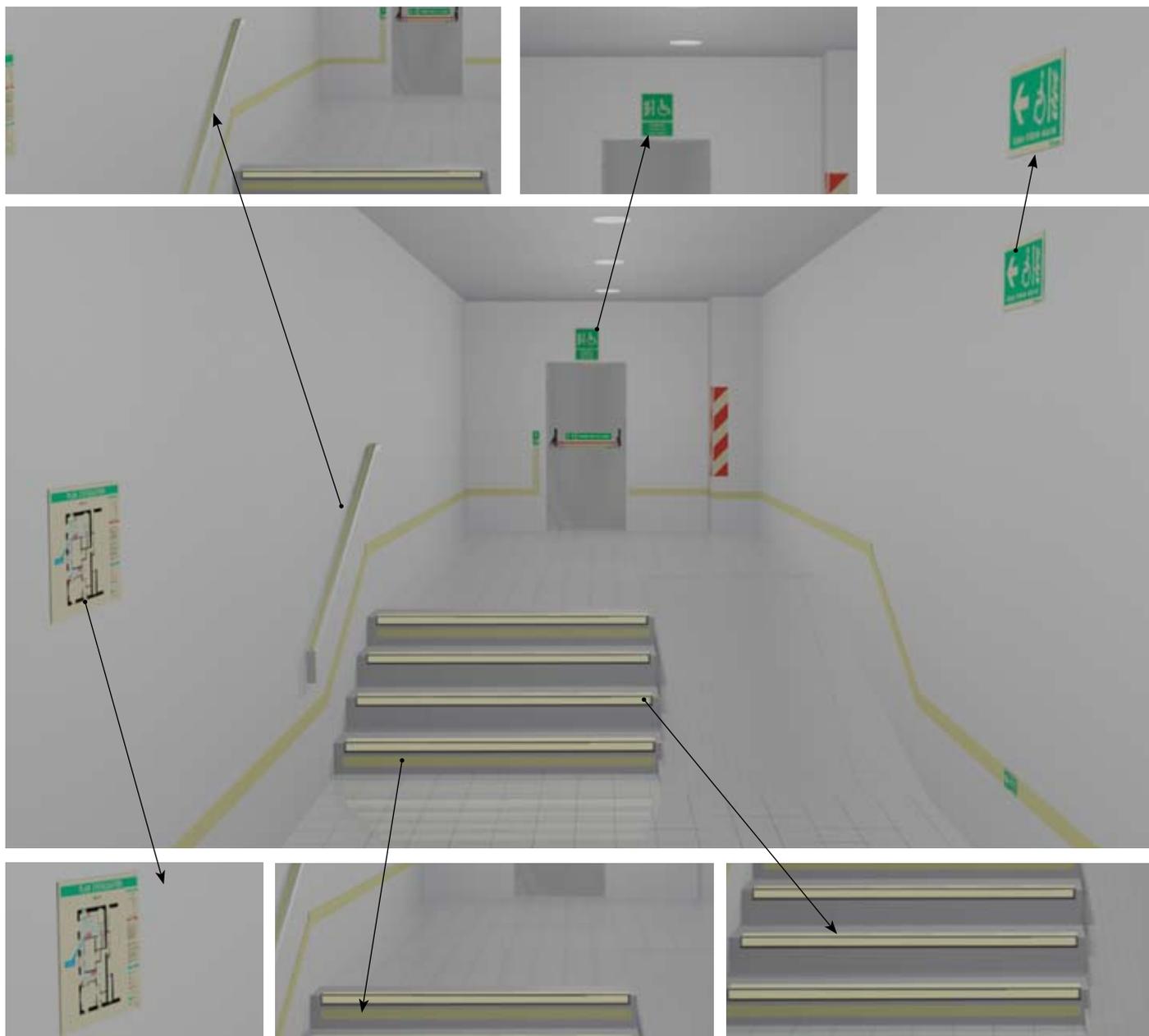
- la LOI "Handicap" n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- l'Arrêté du 1er août 2006 (pour les établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création),
- l'Arrêté du 30 novembre 2007 (pour les bâtiments d'habitation collectifs et les maisons individuelles lors de leur construction),
- le Décret n° 2011-1461 du 7 novembre 2011 relatif à l'évacuation des personnes handicapées des lieux de travail en cas d'incendie.

Note: la loi sur l'Accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite impose que la signalisation perpendiculaire au mur soit située à une hauteur minimum de 2,20m.

"L'escalier, quelle que soit sa conception, doit comporter une main courante de chaque côté. Toute main courante doit répondre aux exigences suivantes:  
- être différenciée de la paroi support grâce à un éclairage particulier ou à un contraste visuel." (voir page 93)

"La sécurité des personnes doit être assurée par des aménagements ou équipements facilitant notamment le repérage des obstacles" (voir page 22)

Caractéristiques d'un espace:  
- l'espace doit être identifié et facilement repérable du public... au moyen d'un balisage de secours... (voir page 22)



Article CO 59 Caractéristiques d'un espace:  
"- les espaces d'attente sécurisés doivent figurer sur les plans schématiques" (Voir page 44 à 47)

La première et la dernière marche doivent être pourvues d'une contremarche d'une hauteur minimale de 0,10m, visuellement contrastée par rapport à la marche. (Voir page 89)

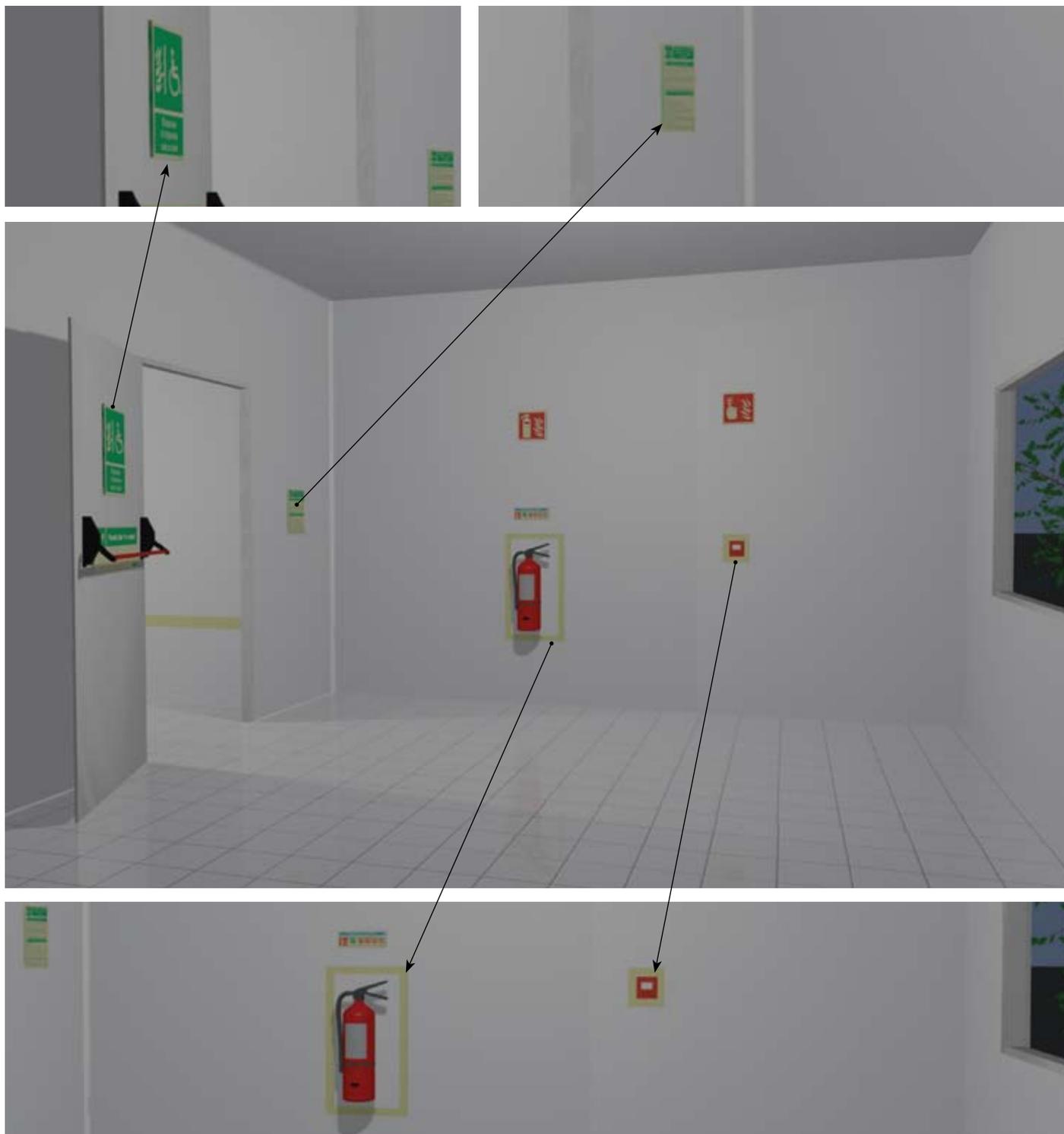
Les nez de marches doivent répondre aux exigences suivantes:  
- être contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier;  
- être non glissants. (Voir page 93)

## Signalisation pour l'Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

L'Espace d'Attente Sécurisé ou Zone de Refuge:  
Règlement de sécurité:

“Caractéristiques d'un espace:  
- l'espace doit être identifié et facilement repérable du public et de l'extérieur par les services de secours au moyen d'un balisage spécifique.”  
(Voir page 22)

“Caractéristiques d'un espace:  
- des consignes sont disposées à l'intérieur de l'espace, bien visibles ... conformes aux prescriptions des textes relatifs à l'accessibilité.”  
(Voir page 22)



Moyens de secours :  
- au moins un extincteur à eau pulvérisée doit être installé dans un espace d'attente sécurisé non situé à l'air libre ;  
Les équipements... doivent être repérables grâce notamment à un éclairage particulier ou à un contraste visuel.  
Les dispositifs de commande doivent être repérables par un contraste visuel...  
(Voir page 33 et page 40)

# Evacuation et premiers secours

## Pour repérer un itinéraire d'évacuation utilisable par les PMR

(mm)  
200x100  
300x150  
400x200  
600x300



F 03 01



F 03 02



F 03 04



F 03 05

## Espace d'Attente Sécurisé - Zone de refuge

(mm)  
150x150  
200x200  
300x300  
400x400



F 03 21



F 03 22

(mm)  
150x200  
200x300  
300x400



F 03 31



F 03 32



F 03 33

(mm)  
200x100  
300x150  
400x200  
600x300



F 03 41



F 03 42



F 03 43



F 03 44



F 03 45



F 03 46



F 03 47



F 03 48



F 03 49



F 03 50



F 03 51



F 03 52



F 03 53



F 03 54



F 03 55



F 03 56

## Consignes Espace d'Attente Sécurisé - Zone de refuge



**1. Vous pouvez évacuer par vous-même:**  
Vous ne devez pas rester dans l'espace d'attente sécurisé. Vous devez évacuer le bâtiment.

**2. Si une personne non valide se trouve dans l'espace d'attente sécurisé, vous devez signaler sa présence aux services de secours.**  
Si vous le pouvez, aidez-le à évacuer.

**3. Vous ne pouvez pas évacuer par vous-même:**  
Restez calme.  
Ne quittez pas l'espace d'attente sécurisé.  
Gardez les fenêtres et les portes fermées.  
Signalez votre présence à la fenêtre si valide des services de secours, ou à l'aide de l'interphone, téléphone, ou bouton d'appel d'urgence.

Signalez aux personnes valides de signaler votre présence aux services de secours.  
Si elles le peuvent, demandez-leur de vous aider à évacuer.

© Sinaluxe

F 03 71



**1. Vous pouvez évacuer par vous-même:**  
Vous ne devez pas rester dans l'espace d'attente sécurisé. Vous devez évacuer le bâtiment.

**2. Si une personne non valide se trouve dans l'espace d'attente sécurisé, vous devez signaler sa présence aux services de secours.**  
Si vous le pouvez, aidez-le à évacuer.

**3. Vous ne pouvez pas évacuer par vous-même:**  
Restez calme.  
Ne quittez pas l'espace d'attente sécurisé.  
Gardez les fenêtres et les portes fermées.  
Signalez votre présence à la fenêtre si valide des services de secours, ou à l'aide de l'interphone, téléphone, ou bouton d'appel d'urgence.

Signalez aux personnes valides de signaler votre présence aux services de secours.  
Si elles le peuvent, demandez-leur de vous aider à évacuer.

© Sinaluxe

F 03 72



**1. Vous pouvez évacuer par vous-même:**  
Vous ne devez pas rester dans l'espace d'attente sécurisé. Vous devez évacuer le bâtiment.

**2. Si une personne non valide se trouve dans l'espace d'attente sécurisé, vous devez signaler sa présence aux services de secours.**  
Si vous le pouvez, aidez-le à évacuer.

**3. Vous ne pouvez pas évacuer par vous-même:**  
Restez calme.  
Ne quittez pas l'espace d'attente sécurisé.  
Gardez les fenêtres et les portes fermées.  
Signalez votre présence à la fenêtre si valide des services de secours, ou à l'aide de l'interphone, téléphone, ou bouton d'appel d'urgence.

Signalez aux personnes valides de signaler votre présence aux services de secours.  
Si elles le peuvent, demandez-leur de vous aider à évacuer.

© Sinaluxe

F 03 73



(mm)  
200x300

## Signalisation pour l'Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)



F 03 81



F 03 82



(mm)  
150x150  
200x200  
300x300  
400x400  
600x600



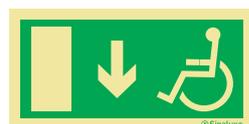
F 03 85



F 03 86



F 03 87



F 03 88



(mm)  
200x100  
300x150  
400x200  
600x300



F 03 89



F 03 90



F 03 91



F 03 92



F 04 01



F 04 02



F 04 03



F 04 04



F 04 05



F 04 06



F 04 07



F 04 08



F 04 09



F 04 10



F 04 11



F 04 12

# Évacuation et premiers secours

## Signalisation pour piliers

(mm)  
 100x200<sup>(1)</sup>  
 150x300<sup>(1)</sup>  
 200x400<sup>(1)</sup>  
 200x300<sup>(2)</sup>  
 300x400<sup>(2)</sup>  
 400x600<sup>(2)</sup>



(<sup>1</sup>) F 04 51



(<sup>1</sup>) F 04 52



(<sup>2</sup>) F 04 53

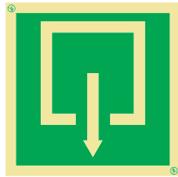


(<sup>2</sup>) F 04 54



## Autres signaux d'Évacuation

(mm)  
 150x150  
 200x200  
 300x300  
 400x400



F 04 61

consultez la page 30  
 pour les signaux  
 panoramiques



(mm)  
 200x100  
 300x150  
 400x200  
 600x300



F 04 71



F 04 72



F 04 73



F 04 74



F 04 75



F 04 76



F 04 77



F 04 78

## Signalisation des étages

(mm)  
 300x150



F 04 81



F 04 82



F 04 83



F 04 84

Note: disponibles  
 également en bleu  
 page 59

(mm)  
 75x150



F 05 00



F 05 01



F 05 02

...



F 05 09

Il est possible de nommer ou de numéroté les étages et escaliers avec des lettres ou des chiffres comme ci-dessous



F 05 1A



F 05 1B



F 05 1C

...

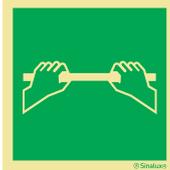


F 05 1Z



F 05 10

## Signalisation des Systèmes d'ouverture

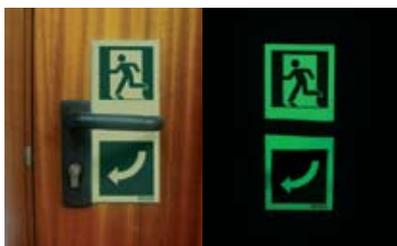
						(mm) 150x150 200x200 300x300 400x400
F 05 21	F 05 22	F 05 23	F 05 24	F 05 25		

			(mm) 60x60
F 05 31	F 05 32		

					(mm) 200x100 300x150 400x200
F 05 51	F 05 52	F 05 53	F 05 54		

			(mm) [*]83x118 150x200 200x300 [**]300x400 [*],[**] disponible également dans cette taille
[*]F 05 71	F 05 72		

				
F 05 73	F 05 74	[**]F 05 75	F 05 76	F 05 77



			(mm) 100x240  Également disponibles en vinyle auto-adhésif page 77
F 05 91	F 05 92		

# Évacuation et premiers secours

## Signalisation des Systèmes d'ouverture

(mm)  
300x200  
400x300

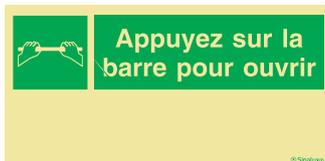


F 06 01



F 06 02

(mm)  
300x150  
400x200  
600x300



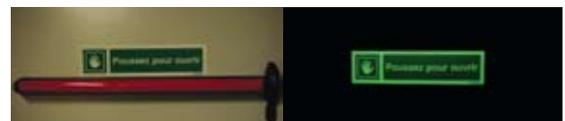
F 06 11



(mm)  
200x50  
300x70  
400x100



F 06 15



## Signalisation des Points de rassemblement et Zones de Confinement

(mm)  
150x150  
200x200  
300x300  
400x400



F 06 21

(mm)  
200x100  
300x150  
400x200  
600x300



F 06 31



F 06 32



F 06 33



F 06 34

(mm)  
150x200  
200x300  
300x400  
400x600



F 06 51



F 06 52

Pour une installation en extérieur, il est recommandé d'appliquer une pellicule anti-graffiti (sur demande).

F 06 51 et F 06 52 disponibles en aluminium page 110

(mm)  
75x150  
100x200  
150x300  
200x400  
300x600



F 06 60

...



F 06 69



F 07 01



F 07 02



F 07 03



F 07 04

Il est possible de numérotter les points de rassemblement avec des chiffres comme ci-dessous



# Evacuation et premiers secours

## Signalisation des Premiers Secours selon la norme NF EN ISO 7010



F 07 41



F 07 42



F 07 43



F 07 44



F 07 45



(mm)  
150x150  
200x200  
300x300



F 07 46



F 07 47



F 07 48



F 07 49



F 07 50



F 07 51



F 07 52



F 07 53



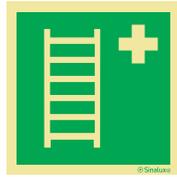
F 07 54



F 07 55



F 07 56



F 07 57



F 07 71



F 07 72



F 07 73



F 07 74



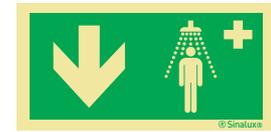
(mm)  
200x100  
300x150  
400x200  
600x300



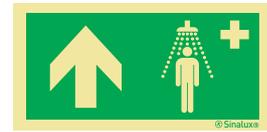
F 07 75



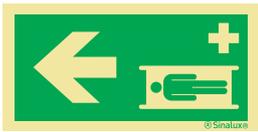
F 07 76



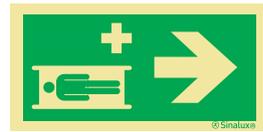
F 07 77



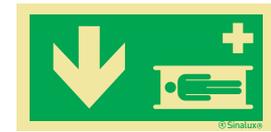
F 07 78



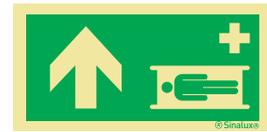
F 07 79



F 07 80



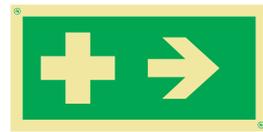
F 07 81



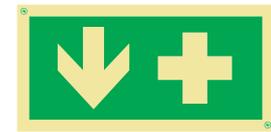
F 07 82



F 07 83



F 07 84



F 07 85



F 07 86

# Évacuation et premiers secours

## Signalisation des Premiers Secours selon la norme NF EN ISO 7010

(mm)  
150x200  
200x300  
300x400



F 08 01



F 08 02



F 08 03



F 08 04



F 08 05



F 08 06



F 08 07



F 08 08



F 08 09



F 08 10



F 08 11



F 08 12



F 08 13



F 08 14

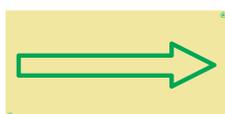


F 08 15



F 08 16

(mm)  
150x75  
200x100  
300x150



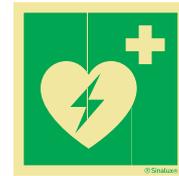
F 08 31

Il est possible de nommer ou de numérotter les étages et escaliers avec des lettres ou des chiffres comme ci-joint



## Signalisation des Défibrillateurs cardiaques Automatisés Externes (DAE)

Tous les signaux de cette page sont rendus obligatoire dans les lieux publics par le Ministère de la Santé selon l'Arrêté du 16 août 2011.



F 08 51



(mm)  
150x150  
200x200  
300x300

Selon  
NF EN ISO 7010



F 08 55



(mm)  
300x100  
400x150



F 08 56



Signaux rendus  
obligatoires dans  
les lieux publics par  
le Ministère de la  
Santé selon l'Arrêté  
du 16 août 2011



F 08 71



(mm)  
100x300  
150x400



F 08 75



(mm)  
100x150  
150x200  
200x300



F 08 81

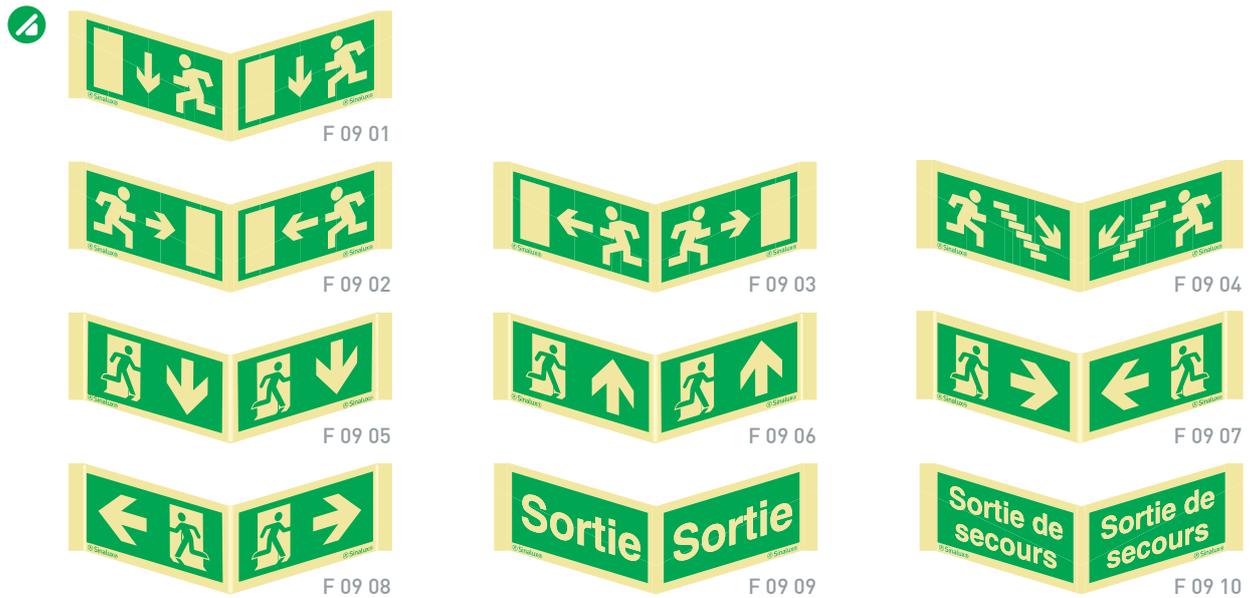


(mm)  
150x100  
200x150  
300x200

# Évacuation et premiers secours

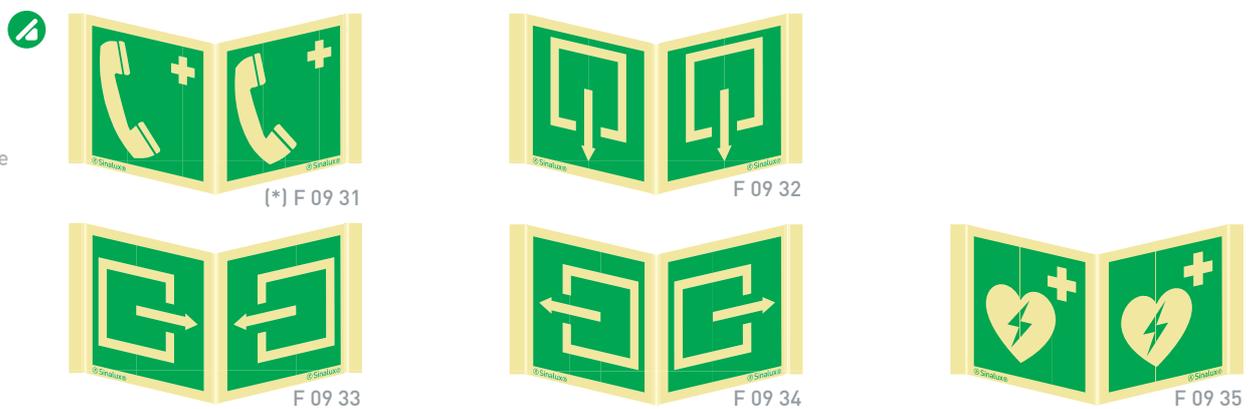
## Signaux panoramiques (type P)

(mm)  
200x100  
300x150



(mm)  
100x100[\*]  
150x150  
200x200

[\*],[\*\*] disponible également dans cette taille



(mm)  
100x200  
150x300



## Signaux panoramiques pour le plafond (type P)

(mm)  
200x400  
300x600



L'angle des signaux panoramiques peut être adapté au type de support, notamment pour les IPN, sur demande.



## Signalisation des Extincteurs et Couvertures anti-feu



F 10 01



F 10 02



F 10 03



F 10 04



F 10 05



(mm)  
150x150  
200x200  
300x300  
400x400

F10 01 selon NF EN ISO 7010 et F10 02 selon la Directive Européenne 92/58/CEE et ses transpositions nationales



F 10 23



F 10 24



F 10 25



F 10 26



F 10 27



F 10 28



F 10 29



F 10 30



F 10 31



F 10 32



(mm)  
150x200  
200x300  
300x400

consultez la page 41 pour les signaux panoramiques



F 10 51



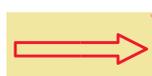
F 10 52



F 10 53



(mm)  
100x200  
150x300  
200x400  
300x600



F 10 81



(mm)  
150x75  
200x100  
300x150  
400x200

# Lutte contre l'incendie

## Consignes d'utilisation extincteur et couverture anti-feu

(mm)  
300x200  
400x300



F 11 01

(mm)  
150x200  
200x300



F 11 10

F 11 11

## Signaux additionnels de textes

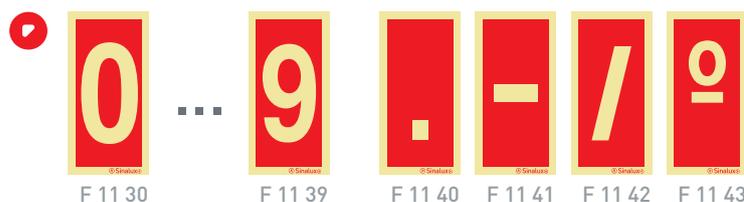
(mm)  
150x100  
200x150  
300x200



F 11 21

## Numérotation des équipements

(mm)  
75x150  
100x200  
150x300  
200x400  
300x600



F 11 30

F 11 39

F 11 40

F 11 41

F 11 42

F 11 43

## Signalisation des extincteurs

---

L'utilisation de bandes photoluminescentes autour de l'extincteur permet une rapide et facile identification de la localisation de l'équipement, principalement pendant une coupure ou une panne de courant.

### Kit pour encadrer les extincteurs portatifs (à l'exception du CO<sub>2</sub> de 5kg)

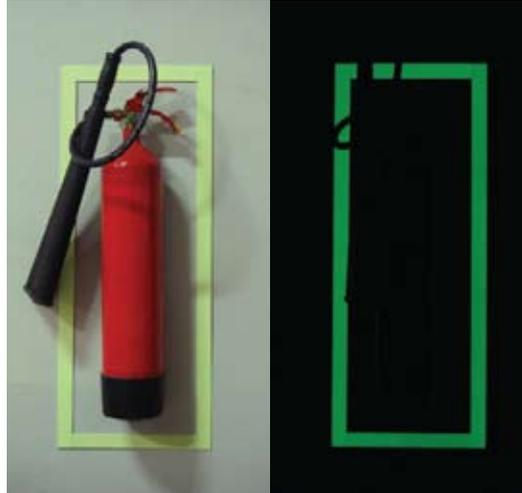
---

Ce kit a été développé pour tous les types d'extincteurs portatifs à l'exception de l'extincteur de CO<sub>2</sub> de 5kg. Un extincteur est signalisé par quatre bandes en PVC photoluminescent  Sinalux®:

- 2 bandes de 300mm de long (application horizontale);
- 2 bandes de 800mm de long (application verticale).

Largeur des bandes: 35mm

Chaque kit contient des bandes pour signaler cinq extincteurs (10 bandes de 300mm et 10 bandes de 800mm).



Kit pour 5 extincteurs

F 11 91

### Kit pour encadrer les extincteurs portatifs de CO<sub>2</sub> de 5kg

---

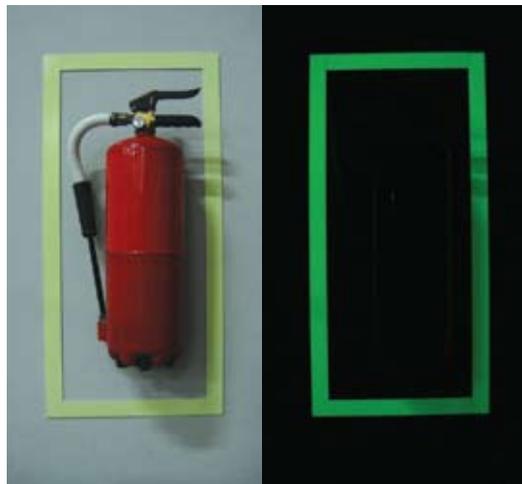
Kit développé exclusivement pour encadrer des extincteurs de CO<sub>2</sub> de 5 kg.

Un extincteur est signalisé par quatre bandes en PVC photoluminescent  Sinalux®:

- 2 bandes de 300mm de long (application horizontale);
- 2 bandes de 900mm de long (application verticale).

Largeur des bandes: 35mm

Chaque kit contient des bandes pour signaler deux extincteurs de CO<sub>2</sub> de 5 kg (quatre bandes de 300mm et quatre bandes de 900mm)



Kit pour 2 extincteurs de CO<sub>2</sub> de 5kg

F 11 92

# Lutte contre l'incendie

## Signalisation d'agents extincteurs avec numérotation

(mm)  
240x85



F 12 01



F 12 02



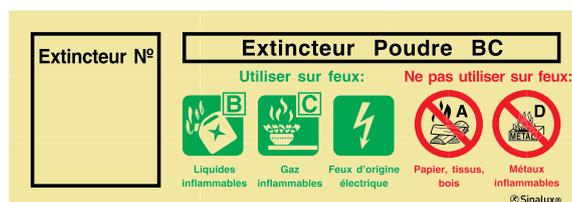
F 12 03



F 12 04



F 12 05



F 12 06

Note 1: La signalisation d'agents extincteurs est complémentaire à la signalisation principale de localisation de l'extincteur.

Note 2: Il est recommandé que les emplacements soient numérotés pour une visualisation rapide de l'installation et que cette numérotation soit reportée sur les extincteurs correspondants. Un espace est prévu pour 1 à 3 chiffres.



F 12 07



F 12 08



F 12 09

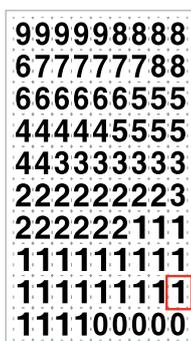


F 12 10

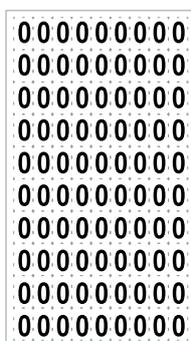
La signalisation d'agents extincteurs est complémentaire à la signalisation principale de localisation de l'extincteur.

Planche A4 avec 90 chiffres prédécoupés.

Ref. F 12 19: deux planches A4 permettent l'identification de 20 à 24 extincteurs.



F 12 19



F 12 20



F 12 21



F 12 29

## Signalisation d'agents extincteurs sans numérotation

**Extincteur Eau pulvérisée**

Utiliser sur feux:     

Ne pas utiliser sur feux:     

Papier, tissus, bois  
Liquides inflammables  
Gaz inflammables  
Métaux inflammables  
Feux d'origine électrique

© Sinalux®

F 12 31

**Extincteur Eau pulvérisée avec additif**

Utiliser sur feux:     

Ne pas utiliser sur feux:     

Papier, tissus, bois  
Liquides inflammables  
Gaz inflammables  
Métaux inflammables  
Feux d'origine électrique

© Sinalux®

F 12 32

**Extincteur Eau pulvérisée avec additif**

Utiliser sur feux:     

Ne pas utiliser sur feux:     

Papier, tissus, bois  
Liquides inflammables  
Feux d'origine électrique jusqu'à 1000 V  
Gaz inflammables  
Métaux inflammables

© Sinalux®

F 12 33

**Extincteur Poudre ABC**

Utiliser sur feux:     

Ne pas utiliser sur feux:     

Papier, tissus, bois  
Liquides inflammables  
Gaz inflammables  
Feux d'origine électrique  
Métaux inflammables

© Sinalux®

F 12 34

**Extincteur Poudre D**

Utiliser sur feux: 

Ne pas utiliser sur feux:    

Métaux inflammables  
Papier, tissus, bois  
Liquides inflammables  
Gaz inflammables  
Feux d'origine électrique

© Sinalux®

F 12 35

**Extincteur Poudre BC**

Utiliser sur feux:   

Ne pas utiliser sur feux:  

Liquides inflammables  
Gaz inflammables  
Feux d'origine électrique  
Papier, tissus, bois  
Métaux inflammables

© Sinalux®

F 12 36

**Extincteur Mousse**

Utiliser sur feux:  

Ne pas utiliser sur feux:   

Papier, tissus, bois  
Liquides inflammables  
Gaz inflammables  
Métaux inflammables  
Feux d'origine électrique

© Sinalux®

F 12 37

**Extincteur CO2**

Utiliser sur feux:  

Ne pas utiliser sur feux:   

Liquides inflammables  
Feux d'origine électrique  
Papier, tissus, bois  
Gaz inflammables  
Métaux inflammables

© Sinalux®

F 12 38

**Extincteur Mousse F**

Utiliser sur feux: 

Ne pas utiliser sur feux:    

Feu de friteuse, graisses et huiles alimentaires  
Liquides inflammables  
Gaz inflammables  
Métaux inflammables  
Feux d'origine électrique

© Sinalux®

F 12 39

**Extincteur Eau pulvérisée avec additif**

Utiliser sur feux:    

Ne pas utiliser sur feux: 

Papier, tissus, bois  
Liquides inflammables  
Feu de friteuse, graisses et huiles alimentaires  
Feux d'origine électrique jusqu'à 1000 V  
Gaz inflammables

© Sinalux®

F 12 40



(mm)  
240x85

La signalisation d'agents extincteurs est complémentaire à la signalisation principale de localisation de l'extincteur.

# Lutte contre l'incendie

## Signalisation d'agents extincteurs sans numérotation

(mm)  
150x100



F 12 61



F 12 62



F 12 63



F 12 64

(mm)  
75x200



F 12 81



F 12 82



F 12 83



F 12 84

## Signaux auto-adhésifs en vinyle

(mm)  
150x50



F 12 91



F 12 92



F 12 93



F 12 94

Disponible uniquement en vinyle auto-adhésif

## Signalisation des Extincteurs pour petits locaux

(mm)  
132x200



F 13 01



F 13 02



F 13 03



F 13 04



F 13 05



F 13 06



F 13 07



F 13 08



F 13 09



F 13 10

Pour localiser les extincteurs jusqu'à une distance de 7 mètres.

## Porte-extincteur P1



### Caractéristiques:

structure: deux éléments indépendants qui s'emboîtent sur une base circulaire.  
Partie supérieure: élément plat où sont collés les signaux d'extincteur et de l'agent extincteur.

### Matériau:

base: acier thermolaqué;  
partie supérieure: plaque composite d'aluminium de 3mm d'épaisseur;  
couleur: rouge (Ral 3000) ou blanc (9010).

### Dimensions:

hauteur: 2000m;  
base: diamètre de 360mm;  
poids: 5kg.

### Signal d'extincteur:

matériau: vinyle photoluminescent de 0.2mm d'épaisseur;  
dimension: 150x300mm.

### Signal d'agent extincteur:

matériau: vinyle photoluminescent de 0.2mm d'épaisseur;  
dimension: 150x85mm.

Type d'agent extincteur	Références	
	Couleur du porte-extincteur	
	Rouge	Blanc
Poudre ABC	F1RAB	F1BAB
CO <sub>2</sub>	F1RCO	F1BCO
Eau pulvérisée avec additif AB	F1REA	F1BEA
Eau pulvérisée avec additif ABF	F1RAF	F1BAF

## Porte-extincteur P2



### Caractéristiques:

structure: assemblage de deux éléments qui s'emboîtent;

matériau: acier thermolaqué;  
couleur: inox.

### Dimensions:

hauteur: 2000m;  
base: 400x360mm;  
poids: 5 kg.

### Signal d'extincteur:

matériau: aluminium photoluminescent, deux faces (en drapeau);  
dimension: 200x200mm;

### Signal d'agent extincteur:

matériau: aluminium photoluminescent  
dimension: 75x200mm.

Type d'agent extincteur	Références
Poudre ABC	F2FAB
CO <sub>2</sub>	F2FCO
Eau pulvérisée avec additif AB	F2FEA
Eau pulvérisée avec additif ABF	F2FAF

Avec ses lignes simples et élégantes, ce porte-extincteur permet un encadrement discret, mais doté de personnalité.



Pour signaler la direction de l'évacuation, il faudra ajouter au porte-extincteur P2 l'accessoire ci-contre (non inclus) et un signal type 2 (drapeau) afin d'identifier les cheminements d'évacuation.

## Porte-extincteurs P2, pour 2 extincteurs



Le nouveau porte-extincteur **Sinalux® P3** pour 2 extincteurs, permet le bon positionnement de deux extincteurs - quels qu'ils soient - ainsi que la signalisation nécessaire pour l'équipement et pour l'identification de leur agent extincteur.

Il existe de plus en plus de situations qui nécessitent la présence de 2 types d'extincteurs à l'intérieur d'un même espace. Ce sont des situations où le risque est élevé et 2 extincteurs du même agent extincteur sont nécessaires; ou des situations où le risque est varié et la solution appropriée est de protéger ce lieu en l'équipant de deux extincteurs de types d'agents différents, en fonction des différents risques.

L'utilisation des porte-extincteurs **Sinalux®** est une solution efficace pour le placement des extincteurs. Il assure leur visibilité et correcte signalisation; permet son installation en tout espace, facilite leur mobilité et leur fixation dans les grands espaces de dispositions variables (foires, expositions, magasins, etc..) où il n'y a pas de murs; assure que l'extincteur et le signal seront toujours associés, etc..

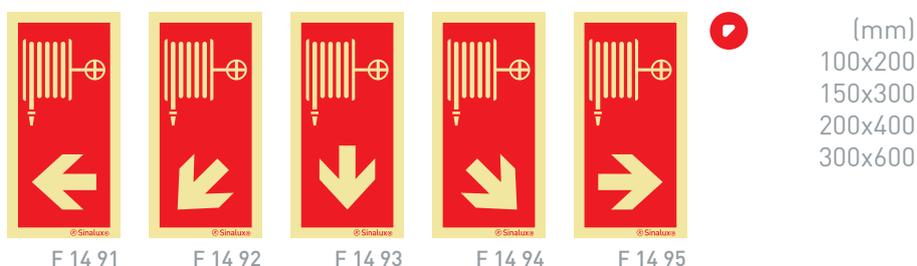
E: extincteur à Eau pulvérisée AB  
C: extincteur CO<sub>2</sub>  
P: extincteur Poudre ABC  
F: extincteur à eau pulvérisée ABF

Références			
F P2 EE	F P2 CC	F P2 PP	F P2 FF
F P2 EC	F P2 CP	F P2 PF	
F P2 EP	F P2 CF		
F P2 EF			

### Exemple:

F P3 EE: Porte-extincteur pour 2 extincteurs à eau pulvérisée AB  
F P3 EC: Porte-extincteur pour 1 extincteur à eau pulvérisée AB et 1 extincteur CO<sub>2</sub>.

## Autres équipements de lutte contre l'incendie



# Lutte contre l'incendie

## Moyens d'alerte et arrêts d'urgence

(mm)  
100x100(\*)  
150x150  
200x200  
300x300

(\*) disponible également dans cette taille



(\*) F 15 01

F 15 02

F 15 03

F 15 04

(mm)  
83x118(\*)  
100x150(\*\*)  
150x200  
200x300

(\*), (\*\*) disponible également dans cette taille



(\*)(\*\*) F 15 21

(\*\*) F 15 22

F 15 23

F 15 24

F 15 25

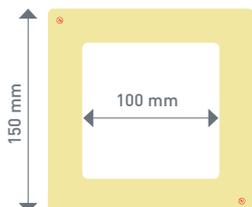
(\*) F 15 26

## Cadre pour Déclencheur Manuel d'alarme incendie

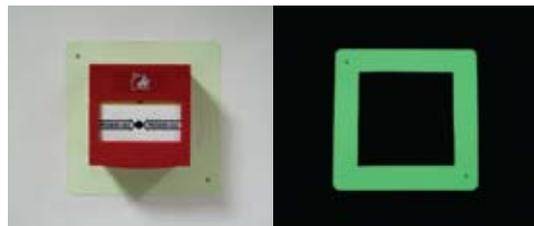
(mm)  
150x150

L'installation du cadre photoluminescent, en entourant la totalité du Déclencheur Manuel, permet une rapide et facile identification de la localisation exacte de l'équipement, principalement pendant une coupure d'énergie.

Tous les moyens d'alerte et de lutte contre l'incendie doivent être signalés à l'aide d'une signalisation normalisée



F DM 01



## Portes coupe-feu et commandes de Désenfumage

(mm)  
150x200  
200x300  
300x400



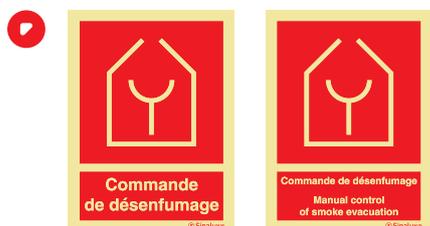
F 15 51

F 15 52

F 15 53

(mm)  
100x150(\*)  
150x200  
200x300

(\*) disponible également dans cette taille



(\*) F 15 71

F 15 72

(mm)  
200x100  
300x150



F 15 91

F 15 92

F 15 93

F 15 94

Porte coupe-feu à maintenir fermée

F 15 95

Porte coupe-feu Ne mettez pas d'obstacle à la fermeture

F 15 96

Porte coupe-feu à maintenir fermée en cas d'incendie

F 15 97

Commande de désenfumage

F 15 98

## Textes pour les équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie



F 16 11



F 16 12



F 16 13



F 16 14



(mm)  
150x150  
200x200

## Signaux Panoramiques (type P)



(\*) F 16 51



(\*) F 16 52



(mm)  
(\*): 100x100  
150x150  
200x200  
300x300

(\*) disponible également dans cette taille



F 16 53



F 16 54



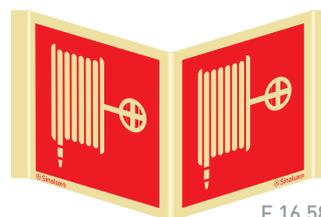
F 16 55



F 16 56



F 16 57



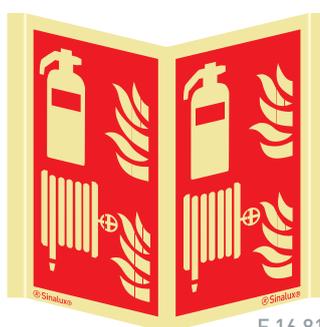
F 16 58

L'angle des signaux panoramiques peut être adapté au type de support, notamment pour les IPN, sur demande.

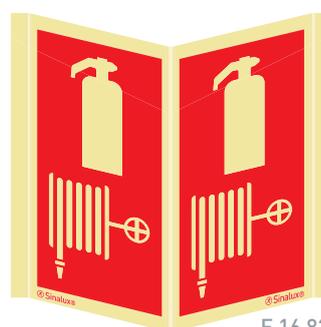
La loi sur l'Accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite, impose que la signalisation perpendiculaire au mur soit située à une hauteur minimum de 2,20m.  
Directive 92/58/CEE et ses transpositions: "Les panneaux sont installés... à une hauteur et selon une position appropriées par rapport à l'angle de vue..."



(mm)  
100x200  
150x300  
200x400



F 16 81



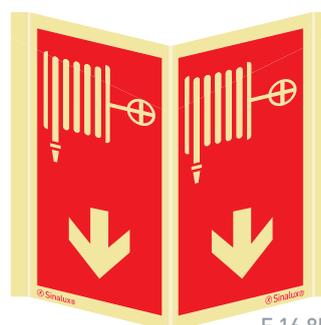
F 16 82



F 16 83



F 16 84



F 16 85

# Lutte contre l'incendie

## Textes pour les équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie

(mm)  
200x100  
300x150



<b>Accès pompiers</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 01	<b>Alarme</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 02		
<b>Alarme incendie</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 03	<b>À ne manœuvrer que sur ordre ou en cas d'incendie</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 04	<b>Armoire électrique</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 05	<b>Arrêt d'urgence</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 06
<b>Bac à sable</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 07	<b>Arrêt d'urgence climatisation</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 08	<b>Arrêt d'urgence électrique</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 09	<b>Arrêt d'urgence gaz</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 10
<b>Barrage gaz</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 11	<b>Centrale SSI Système sécurité incendie</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 12	<b>CMSI</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 13	<b>Colonne humide</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 14
<b>Colonne sèche</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 15	<b>Compteur électrique</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 16	<b>Compteur gaz</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 17	<b>Coupez la vanne gaz avant d'utiliser l'extincteur</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 18
<b>Coupure chaufferie</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 19	<b>Coupure d'énergie</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 20	<b>Coupure eau</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 21	<b>Coupure électrique</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 22
<b>Coupure fioul</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 23	<b>Coupure gaz</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 24	<b>Coupure générale d'énergie</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 25	<b>Coupure générale électrique</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 26
<b>Coupure générale gaz</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 27	<b>Coupure ventilation</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 28	<b>Gaine électrique</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 29	<b>Gaine gaz</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 30
<b>Gaine pompier</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 31	<b>Locaux sous alarme</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 32	<b>Machinerie ascenseur</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 33	<b>Poste incendie</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 34
<b>Prise d'incendie</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 35	<b>Vanne coupure gaz</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 36	<b>Vanne coupure gaz à ne rouvrir que par une personne autorisée</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 37	<b>Vanne police</b> <small>© Sinaluxe</small> F 17 38

## Ascenseurs, sans issue, culs de sac...



F 17 51



F 17 52



F 17 53



F 17 54



(mm)  
150x150  
200x200



(\*) F 17 81



F 17 82



F 17 83



F 17 84



F 17 85



(mm)  
(\*)100x150  
150x200  
200x300

(\*) disponible également dans cette taille



(\*) F 17 86



F 17 87



F 17 88



F 17 89



F 17 90

Il faut utiliser ce signal derrière la porte de sortie de secours pour ne pas y avoir de confusion possible. De l'autre côté, il faut utiliser le signal F 02 11 de la page 19 "Sortie de secours Ne pas encombrer".



F 17 95



(mm)  
300x100  
400x150  
600x200



F 17 97



F 17 98



F 17 99



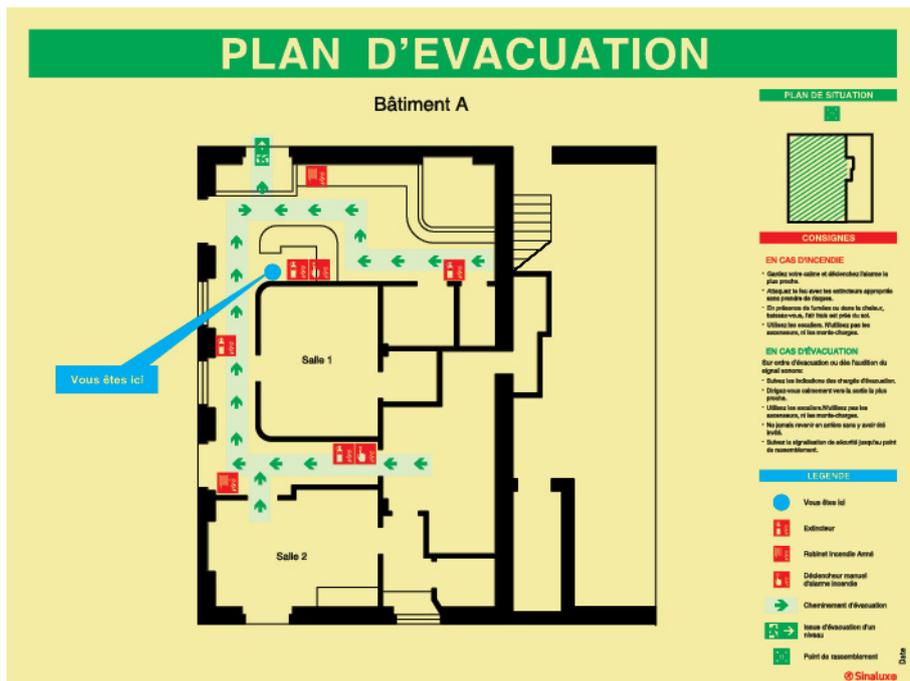
(mm)  
200x100  
300x150

## Plan d'évacuation

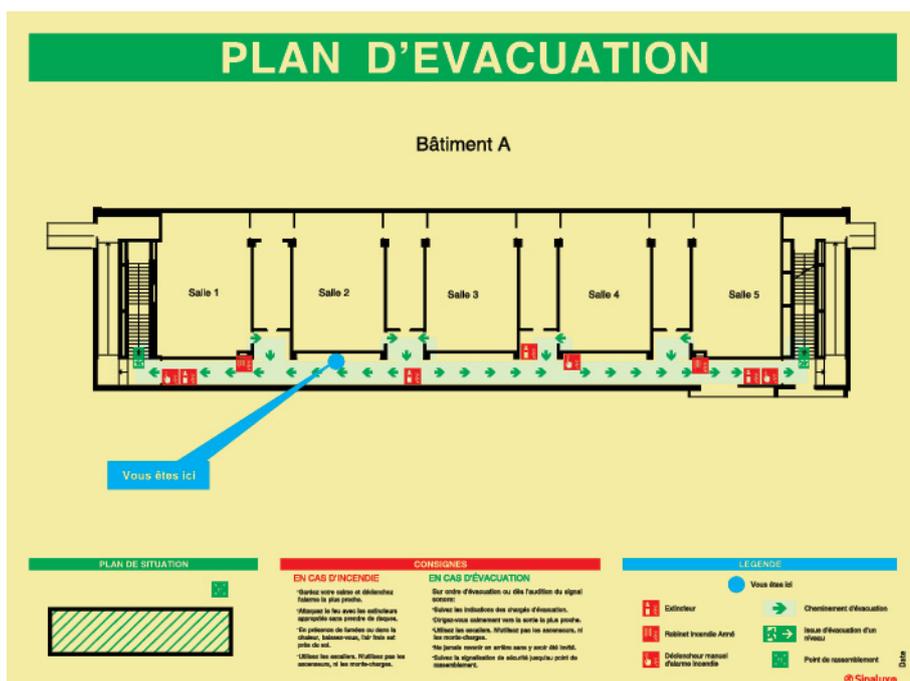
(mm)  
400x300  
600x400  
900x600

-  Selon les récentes normes ISO 23601: 2009 Identification de sécurité — Plans d'évacuation et de secours et NF X08-070
-  Informations et instructions de sécurité - Consignes et
-  instructions, plans d'évacuation, plans d'intervention, plans et documentation technique de sécurité.

Extrait: "...des plans d'évacuation constitués de matériaux photoluminescents peuvent être utilisés... le matériau photoluminescent doit avoir une classification supérieure ou égale à la classe C..." soit 140mcd/m<sup>2</sup> après 10min et 20mcd/m<sup>2</sup> après 60min (voir pages 8 et 9).



F HV FR

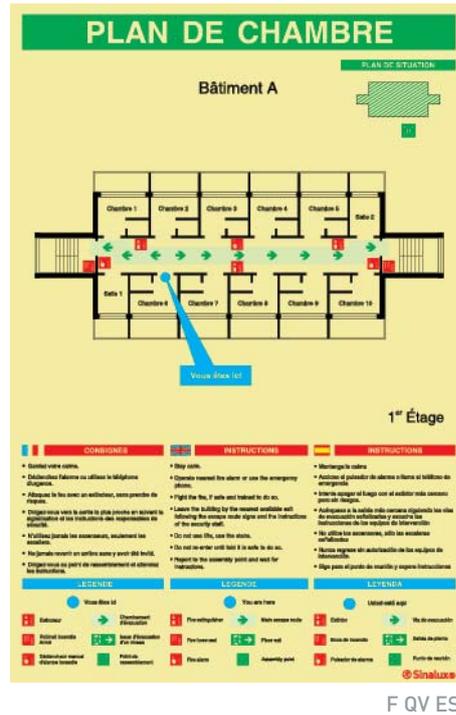
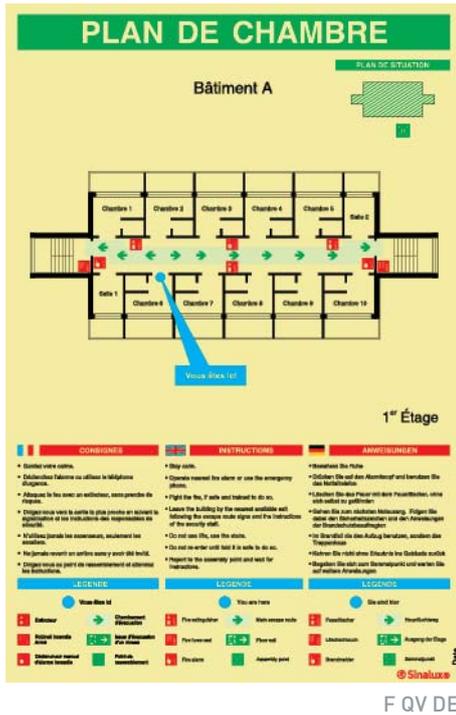


F HH FR

Plans également disponibles en aluminium composite de type Dibond.

Dimensions également disponibles en format A3, A2, ou A1, sur demande

Plan de chambre avec consigne en 3 langues (Français, Anglais et Allemand ou Espagnol)

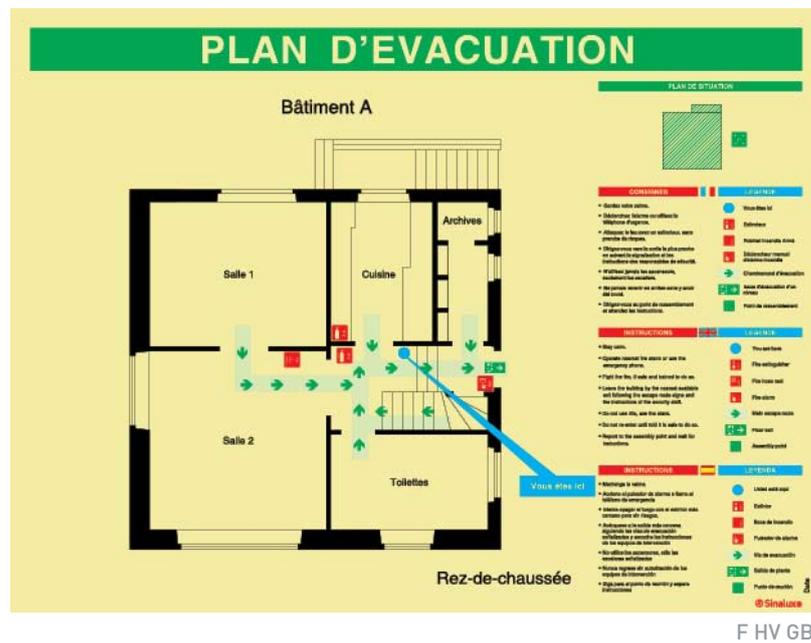


(mm)  
200x300


Dimensions également disponibles en format A3, A2, ou A1, sur demande

Plan d'évacuation avec consigne en 3 langues (Français, Anglais et Espagnol ou Allemand)

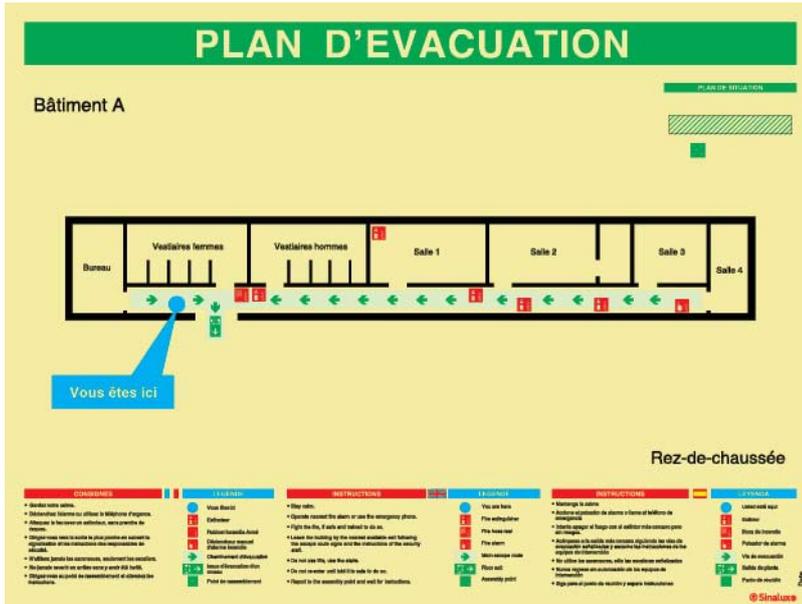


(mm)  
400x300  
600x400  
900x600


Dimensions également disponibles en format A3, A2, ou A1, sur demande

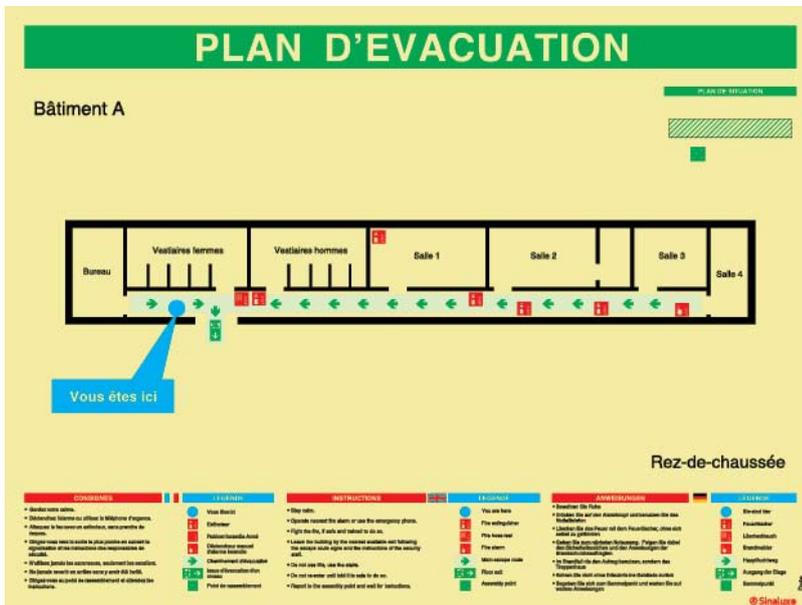
(mm)  
400x300  
600x400  
900x600



F HH ES



F HV GB



F HH DE

Dimensions également disponibles en format A3, A2, ou A1, sur demande

## Cadres Sinalux® pour plans et signalisation

Le cadre  Sinalux® est l'accessoire idéal pour donner un plus esthétique à la signalisation de sécurité, permettant ainsi de se différencier.

Doté d'un design discret et élégant, il est fabriqué avec un matériau noble qui crée un lien entre le signal et le mur. Son impact visuel n'entre pas en conflit avec le signal et permet une parfaite harmonie entre les 3 éléments (mur - cadre - signal).



### Cadre anti-vandalisme

Le cadre peut être installé se vissant à la paroi, lui donnant des caractéristiques d'anti-vandalisme.

Caractéristiques

Matériau: Aluminium

Accessoires inclus:

- 2 vis
- 2 rondelles en nylon
- 2 vis à six pans
- Gabarit pour le marquage des trous

Note:

Le cadre est fourni avec ses accessoires, déjà monté avec le plan ou le signal sollicité, permettant ainsi une installation rapide. Il est applicable uniquement sur des signaux de forme carrée ou rectangulaire.



Cadre anti-vandalisme

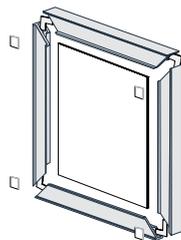
F 19 01

### Cadre à monter

Chaque cadre est fourni avec quatre équerres de liaison à emboîter pour former les angles avec les profils d'aluminium, et quatre carrés d'adhésif double face pour fixer le cadre au mur.

Chaque cadre est composé de:

- 4 profilés en aluminium;
- 4 équerres de liaison à emboîter;
- 4 carrés d'adhésif double face.



Cadre à monter

F 19 02

### Cadre Slim Line

Le cadre est fourni monté avec le plan ou le signal sollicité, et prêt à une installation facile et rapide.

Caractéristiques

Matériau: Profilé en aluminium anodisé de 2.7kg/m<sup>3</sup> de densité.

Le cadre Slim Line peut être installé par collage avec un adhésif double face (fourni) ou avec la colle Sinalux selon la surface où il sera collé.

Le cadre est applicable uniquement sur des signaux de forme carrée ou rectangulaire.



Cadre Slim Line

F 19 03

# ! Consignes

## Consignes de sécurité

(mm)  
300x200  
400x300  
600x400

-  Selon NF X08-070: 2012: "...des consignes et instructions de sécurité constitués de matériaux photoluminescents peuvent être utilisés... le matériau photoluminescent doit avoir une classification supérieure ou égale à la classe C de la NF X 08-050." soit 140mcd/m2 après 10min et 20mcd/m2 après 60min (voir pages 8 et 9).
- 
- 

### CONSIGNES DE SECURITE

<div style="background-color: red; color: white; text-align: center; padding: 5px;"><b>Incendie</b></div> <p> Odeur ou fumée suspecte: gardez votre calme et déclenchez l'alarme.</p> <p> Téléphonnez au <b>18</b> ou au <b>112</b> ou au <input type="text"/> et indiquez où vous êtes.</p> <p> Attaquez le feu avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque.</p> <p> En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.</p>	<div style="background-color: white; border: 2px solid black; text-align: center; padding: 5px;"><b>Accident</b></div> <p><b>EN CAS D'ACCIDENT PRÉVENIR:</b></p> <p> <b>H</b> HÔPITAL <input type="text"/></p> <p> S.A.M.U. / AMBULANCE <input type="text"/></p> <p> <b>POMPIERS</b> <input type="text"/></p> <p> <b>POLICE / GENDARMERIE</b> <input type="text"/></p> <p> <b>Point de Rassemblement</b> <input type="text"/></p>	<div style="background-color: green; color: white; text-align: center; padding: 5px;"><b>Evacuation</b></div> <p> Sur ordre d'évacuation ou dès l'audition du signal sonore</p> <p> Suivez les indications de direction des chargés d'évacuation.</p> <p> Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu'au point de rassemblement.</p> <p> Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.</p> <p> N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.</p>	
<p><b>Eau pulvérisée</b> Feux de classe A </p>	<p><b>Eau pulvérisée avec additif</b> Feux de classe A et classe B </p>	<p><b>Poudre polyvalente</b> Feux de classe A, classe B et classe C </p>	<p><b>Dioxyde de carbone</b> Feux de classe B et d'origine électrique </p>

© Sinalux®

F 20 01

Les F 20 01, F 20 02 et respectent le Décret n° 2010-78 du 21 janvier 2010 relatif à l'information des travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité: La Consigne de sécurité est désormais obligatoire à partir de 1 personne et mentionne les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public.

### CONSIGNES DE SECURITE

<div style="background-color: red; color: white; text-align: center; padding: 5px;"><b>Incendie</b></div> <p> Odeur ou fumée suspecte: gardez votre calme et déclenchez l'alarme.</p> <p> Téléphonnez au <b>18</b> ou au <b>112</b> ou au <input type="text"/> et indiquez où vous êtes.</p> <p> Attaquez le feu avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque.</p> <p> En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.</p> <p> Secours extérieurs les plus proches: <input type="text"/></p>	<div style="background-color: white; border: 2px solid black; text-align: center; padding: 5px;"><b>Accident</b></div> <p><b>En cas d'accident prévenir:</b></p> <p> <b>Infirmierie:</b> <input type="text"/></p> <p> <b>SAMU:</b> <input type="text"/></p> <p> <b>Hopital:</b> <input type="text"/></p> <p> <b>Point de Rassemblement</b> <input type="text"/></p>	<div style="background-color: green; color: white; text-align: center; padding: 5px;"><b>Evacuation</b></div> <p> Sur ordre d'évacuation ou dès l'audition du signal sonore</p> <p> Suivez les indications de direction des chargés d'évacuation.</p> <p> Dirigez-vous vers les sorties les plus proches jusqu'au point de rassemblement.</p> <p> Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.</p> <p> N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.</p>
<p><b>Equipiers d'intervention</b></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p>	<p> <b>Incident</b></p> <p style="text-align: center;">Prévenez immédiatement</p> <p> <b>POLICE / GENDARMERIE</b> <input type="text"/></p> <p></p>	<p><b>Chargés d'évacuation</b></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p> <p><input type="text"/></p>

© Sinalux®

F 20 02

## Consignes de sécurité

Selon NF X08-070: 2012: "...des consignes et instructions de sécurité constitués de matériaux photoluminescents peuvent être utilisés... le matériau photoluminescent doit avoir une classification supérieure ou égale à la classe C de la NF X 08-050." soit 140mcd/m2 après 10min et 20mcd/m2 après 60min (voir pages 8 et 9).

(mm)  
200x300  
300x400

### CONSIGNES DE SECURITE

Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premier secours sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné

Incendie	Evacuation	Accident Incident
<p>Odeur ou fumée suspecte: gardez votre calme et déclenchez l'alarme</p> <p>Téléphonez au 18 ou au 112 ou _____ et indiquez où vous êtes.</p> <p>Attaquez le foyer avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque.</p> <p>En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.</p> <p>Matériel d'extinction le plus proche: _____</p> <p>Secours extérieurs les plus proches: _____</p>	<p>Sur ordre d'évacuation ou dès l'audition du signal sonore</p> <p>Suivez les indications de direction des chargés d'évacuation.</p> <p>Dirigez-vous vers les sorties les plus proches dans le calme.</p> <p>Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.</p> <p>N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.</p> <p>Rendez-vous au point de rassemblement: _____</p>	<p>Gardez votre calme, Téléphonez au: _____</p> <p><b>APPELS D'URGENCE</b></p> <p>S.A.M.U. / AMBULANCE _____</p> <p>H HÔPITAL _____</p> <p>POLICE / GENDARMERIE _____</p> <p>POMPIERS _____</p> <p>Matériel de secours le plus proche: _____</p>
<p>Equipiers d'intervention: _____</p>	<p>Chargés d'évacuation: _____</p>	<p>Secouristes: _____</p>
<p><b>Consignes particulières</b></p> <p>_____</p>		
<p><b>Mesures de prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérez les cheminements d'évacuation jusqu'au Point de Rassemblement</li> <li>- Repérez et lisez le mode d'emploi des moyens de secours (Extincteurs, R.I.A., Alarmes)</li> <li>- Participez aux exercices de formation à la sécurité</li> <li>- Ne garez pas vos véhicules sur les voies d'accès aux Sapeurs Pompiers ni devant les issues de secours</li> <li>- Respectez les dispositifs de sécurité</li> </ul>		

© Sinalux

F 20 11

### CONSIGNES DE SECURITE

INCENDIE	ACCIDENT	EVACUATION
<p>Odeur ou fumée suspecte: gardez votre calme et déclenchez l'alarme</p> <p>Téléphonez au 18 ou au 112 ou _____ et indiquez où vous êtes.</p> <p>Attaquez le foyer avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque.</p> <p>En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.</p>	<p>Gardez votre calme, Téléphonez au: _____</p> <p><b>APPELS D'URGENCE</b></p> <p>S.A.M.U. / AMBULANCE _____</p> <p>H HÔPITAL _____</p> <p>POLICE / GENDARMERIE _____</p> <p>POMPIERS _____</p>	<p>Sur ordre d'évacuation ou dès l'audition du signal sonore.</p> <p>Suivez les indications de direction des chargés d'évacuation.</p> <p>Dirigez-vous vers les sorties les plus proches dans le calme.</p> <p>Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.</p> <p>N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.</p>
<p><b>RESPONSABLES SECURITE</b></p> <p>_____</p>		<p><b>CHARGES D'EVACUATION</b></p> <p>_____</p>
<p><b>Mesures de Prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérez les cheminements d'évacuation jusqu'au Point de Rassemblement.</li> <li>- Repérez et lisez le mode d'emploi des moyens de secours (Bottiers d'alarme, Extincteurs, R.I.A.)</li> <li>- Participez activement aux exercices de formation à la sécurité.</li> </ul>		
<p>VOTRE LOCALISATION EST: _____</p>		<p>VOTRE POINT DE RASSEMBLEMENT EST: _____</p>
<p>Niveau: _____</p>		

© Sinalux

F 20 12

Les F 20 11 et F 20 12 respectent le Décret n° 2010-78 du 21 janvier 2010 relatif à l'information des travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité: La Consigne de sécurité est désormais obligatoire à partir de 1 personne et mentionne les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public

### CONSIGNES DE SECURITE

INCENDIE	EVACUATION	ACCIDENT
<p>Odeur ou fumée suspecte: gardez votre calme et déclenchez l'alarme</p> <p>Téléphonez au 18 ou au 112 ou _____ et indiquez où vous êtes.</p> <p>Attaquez le foyer avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque.</p> <p>En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.</p>	<p>Sur ordre d'évacuation ou dès l'audition du signal sonore.</p> <p>Dirigez-vous vers les sorties les plus proches dans le calme.</p> <p>Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.</p> <p>N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.</p>	<p>Gardez votre calme, Téléphonez au: _____</p> <p><b>APPELS D'URGENCE</b></p> <p>S.A.M.U. / AMBULANCE _____</p> <p>H HÔPITAL _____</p> <p>POLICE / GENDARMERIE _____</p> <p>POMPIERS _____</p>
<p><b>Mesures de Prévention</b></p> <p>Reconnaissez les sorties et les sorties de secours à utiliser en cas d'urgence ainsi que les cheminements d'évacuation</p> <p>Repérez et lisez le mode d'emploi des moyens de secours tels que les déclencheurs d'alarme et les extincteurs. Si vous n'avez pas de portable, repérez le téléphone à utiliser en cas d'urgence.</p>		

© Sinalux

F 20 21

### CONSIGNES DE SECURITE

Incendie	Evacuation	Accident Incident
<p>Odeur ou fumée suspecte: gardez votre calme et déclenchez l'alarme</p> <p>Téléphonez au 18 ou au 112 ou _____ et indiquez où vous êtes.</p> <p>Attaquez le foyer avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque.</p> <p>En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.</p>	<p>Dès l'audition du signal sonore ou sur ordre d'évacuation.</p> <p>Dirigez-vous vers les sorties les plus proches dans le calme.</p> <p>N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.</p> <p>Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.</p>	<p>Gardez votre calme, Téléphonez au: _____</p> <p><b>APPELS D'URGENCE</b></p> <p>S.A.M.U. / AMBULANCE _____</p> <p>H HÔPITAL _____</p> <p>POLICE / GENDARMERIE _____</p> <p>POMPIERS _____</p>
<p><b>Pour votre sécurité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérez les sorties et les sorties de secours.</li> <li>- Repérez les moyens de premiers secours: Alarmes, Extincteurs, R.I.A.</li> <li>- Pour une bonne sécurité: Propreté, Clarté et Illumination correcte.</li> <li>- Tenez le responsable de l'établissement au courant de toute anomalie.</li> <li>- Ne garez pas vos véhicules sur les voies d'accès aux pompiers.</li> <li>- Laissez libre et n'obstruez pas les issues de secours</li> </ul>		

© Sinalux

F 20 22

# ! Consignes

## Appels d'urgence et consignes d'urgence

(mm)  
200x300



! **APPELS D'URGENCE** !

	<b>Pompiers</b>	<input type="text" value="18 ou 112 ou"/>
	<b>SAMU-SMUR</b>	<input type="text" value="15 ou"/>
	<b>Ambulance</b>	<input type="text"/>
	<b>Centre Anti-poison</b>	<input type="text"/>
	<b>Hôpital</b>	<input type="text"/>
	<b>Médecin</b>	<input type="text"/>
	<b>Police</b>	<input type="text" value="17 ou"/>
	<b>Gendarmerie</b>	<input type="text" value="17 ou"/>
	<b>Mairie</b>	<input type="text"/>
	<b>Service des eaux</b>	<input type="text"/>
	<b>EDF</b>	<input type="text"/>
	<b>GDF</b>	<input type="text"/>
	<b>Protection Incendie et Vol</b>	<input type="text"/>

La qualité des secours dépend de la qualité de l'appel

© Sinaluxe

Appels d'urgence: rassemble tous les numéros importants en cas d'accident, incendie ou tout autre incident mettant en danger des vies humaines ou mettant en péril un établissement ou un outil de travail.

F 20 51

(mm)  
150x200  
200x300



! **Consignes d'urgence** !

En cas d'incendie ou incident:

- Gardez votre calme**  
Prévenez immédiatement:
- Responsable d'intervention: \_\_\_\_\_
- Responsable d'évacuation: \_\_\_\_\_
- Sapeurs-pompiers: \_\_\_\_\_ Police: \_\_\_\_\_
- Attaquez le foyer au moyen des extincteurs sans prendre de risques**
- Suivez les indications des responsables de sécurité**
- Dirigez-vous vers les sorties sans courir ni crier**

**NE REVENEZ PAS en arrière sans y avoir été invité.**

© Sinaluxe

F 20 61

! **Consignes d'urgence** !

En cas d'incendie

- Déclenchez l'alarme la plus proche**
- Prévenez le service de sécurité**  
Tél: \_\_\_\_\_
- Attaquez le foyer au moyen des extincteurs sans prendre de risques**
- A l'audition du signal d'évacuation
- Suivez les indications des agents de sécurité ou du guide et dirigez-vous vers les sorties**
- Rejoignez le point de rassemblement:** \_\_\_\_\_

**NE REVENEZ PAS en arrière sans y avoir été invité.**

**N'UTILISEZ PAS l'ascenseur**

© Sinaluxe

F 20 62

! **Consignes d'urgence** !

**Incendie**

**Évacuation**

- Déclenchez l'alarme la plus proche**
- A l'audition du signal d'évacuation ou sur l'ordre d'évacuation**
- Attaquez le foyer sans prendre de risques**
- Suivez les indications du responsable d'évacuation**
- Évacuez calmement en utilisant les issues les plus proches**
- Dirigez-vous vers les sorties, sans crier jusqu'au point de rassemblement**
- En cas de fumée Baissez-vous, l'air frais est près du sol**
- Point de rassemblement:** \_\_\_\_\_

**N'UTILISEZ PAS l'ascenseur**  
**NE REVENEZ PAS en arrière sans y avoir été invité.**  
**NE PRENEZ PAS de risque**

© Sinaluxe

F 20 63

Consignes d'urgence: des informations primordiales, concises et simples pour la sécurité, à poser dans les espaces de grand passage, de préférence à côté des déclencheurs d'alarme incendie ou des téléphones d'urgence.

! **Consignes d'urgence** !

⚠ **Incident** ⚠

- Gardez votre calme**  
Prévenez le service: \_\_\_\_\_
- Hôpital:** \_\_\_\_\_
- Incendie
- Déclenchez l'alarme la plus proche**
- Attaquez le foyer au moyen des extincteurs sans prendre de risques**
- Évacuation
- Dirigez-vous vers les sorties sans courir ni crier**
- Le point de rassemblement est:** \_\_\_\_\_

© Sinaluxe

F 20 64

! **Consignes d'urgence** !

En cas d'incendie

- Déclenchez l'alarme la plus proche**
- Gardez votre calme et prévenez immédiatement:** \_\_\_\_\_
- Attaquez le foyer au moyen des extincteurs sans prendre de risques**
- Dirigez-vous vers l'issue d'évacuation suivant les indications des responsables d'évacuation et les signaux des issues de secours**

**N'UTILISEZ PAS l'ascenseur**

**NE REVENEZ PAS en arrière sans y avoir été invité.**

**NE VOUS ARRÊTEZ PAS pour prendre vos affaires personnelles.**

© Sinaluxe

F 20 65

! **Consignes d'urgence** !

🔥 **En cas d'incendie** 🔥  
**In case of fire**  
**Bei Brand**

- Gardez votre calme et déclenchez l'alarme**  
Keep calm and operate the fire alarm  
Ruhig verhalten und Feueralarm auslösen
- Suivez les indications du guide où des responsables de sécurité**  
Follow the instructions of the security staff  
Anweisungen des Sicherheitspersonals folgen
- Évacuez calmement, sans courir, en vous baissant pour ne pas inspirer la fumée**  
Evacuate the building calmly and bend down to avoid smoke  
Das Gebäude ruhig und in gebeugter Haltung verlassen
- N'utilisez pas les ascenseurs**  
Do not use the lifts  
Nicht die Aufzüge benutzen
- Rejoignez le point de rassemblement:**  
Report to the assembly point:  
Am Sammelpunkt melden: \_\_\_\_\_

© Sinaluxe

F 20 66

## Consignes de sécurité

**Consignes de sécurité**

- En cas d'incendie** / **Bei Brand** / **En caso de incendio** / **In case of fire**
- En cas d'inondation** / **Bei Überschwemmung** / **En caso de inundación** / **In case of flooding**
- En cas de bris de glace** / **Bei Fenstereinbruch** / **En caso de rotura de cristal** / **In case of broken glass**
- En cas de feu** / **Bei Feuer** / **En caso de fuego** / **In case of fire**

**1** **F 20 81**

(mm)  
150x200

1 - Consignes de chambre en 4 langues (Français, Allemand, Espagnol et Anglais)

**Consignes de sécurité**

- En cas d'incendie** / **Bei Brand** / **En caso de incendio** / **In case of fire**
- En cas d'inondation** / **Bei Überschwemmung** / **En caso de inundación** / **In case of flooding**
- En cas de bris de glace** / **Bei Fenstereinbruch** / **En caso de rotura de cristal** / **In case of broken glass**
- En cas de feu** / **Bei Feuer** / **En caso de fuego** / **In case of fire**

**2** **F 20 82**

**Consignes en cas d'incendie**  
**Fire action notice**  
**Verhalten im Brandfall**

- Odeur ou fumée suspecte** / **Suspicious smell or smoke** / **Verdächtiger Geruch oder Rauch** / **Olvidado o sospechoso olor** / **Verdachtig reuk of rook** / **Verdachtig reuk of rook**
- Évacuez calmement** / **Evacuate calmly** / **Evacuación tranquila** / **Evacuate calmly** / **Evacuación tranquila** / **Evacuate calmly** / **Evacuación tranquila** / **Evacuate calmly** / **Evacuación tranquila**
- Ne venez pas en arrière sans avoir été dit.** / **Do not re-enter until told it is safe to do so.** / **Nicht wieder betreten, bis zur Mitteilung, dass es sicher ist.** / **Ne venes pas en arrière sans avoir été dit.** / **Do not re-enter until told it is safe to do so.** / **Nicht wieder betreten, bis zur Mitteilung, dass es sicher ist.** / **Ne venes pas en arrière sans avoir été dit.** / **Do not re-enter until told it is safe to do so.** / **Nicht wieder betreten, bis zur Mitteilung, dass es sicher ist.**

**3** **F 20 83**

(mm)  
200x300  
(\* )300x400

2 - Consignes de chambre en 9 langues (Français, Anglais, Espagnol, Allemand, Italien, Néerlandais, Danois, Portugais et Grec)

3 - Consigne en cas d'incendie en Français, Anglais et Allemand

**Consignes de sécurité**  
**Fire and safety action notices**  
**Verhalten im Brand- und Notfall**

- En cas d'incendie** / **Bei Brand** / **En caso de incendio** / **In case of fire**
- Accident** / **Unfall** / **Accidente** / **Accident**
- Evacuation** / **Evakuierung** / **Evacuación** / **Evacuation**

**4** **F 20 91**

(mm)  
400x300  
600x400

4 - Consignes générales en Français, Anglais et Allemand

**Consignes de sécurité pour la piscine**  
**Swimming pool action notices**

- POUR PRÉVENIR** / **LA piscine peut** / **La présence d'un** / **ACCIDENT** / **INCIDENT**
- Le parent ou l'adulte** / **Le parent ou l'adulte responsable doit:** / **Contrôler que les enfants** / **Avoir un téléphone** / **Faire attention au risque** / **Protéger les enfants** / **Vérifier l'absence d'objet à** / **La fermeture du moyen** / **Contrôler que les barrières**

**5** **F 20 92**

**Consignes de sécurité**  
**Fire and safety action notices**

- En cas d'incendie** / **Bei Brand** / **En caso de incendio** / **In case of fire**
- Accident** / **Unfall** / **Accidente** / **Accident**
- Evacuation** / **Evakuierung** / **Evacuación** / **Evacuation**

**6** **F 20 93**

5 - Consignes de sécurité pour la piscine conforme NF P90-306 en Français et Anglais

6 - Consignes générales en Français et Anglais

# Consignes

## Avis de sécurité incendie et consignes de sécurité

(mm)  
300x200



### AVIS SECURITE INCENDIE

Conformément aux dispositions des articles R. 123-18 et 19, R. 123-45 et 46 du code de la construction et de l'habitation, cet établissement répond aux caractéristiques suivantes

Type: \_\_\_\_\_ Date de la visite de réception: \_\_\_\_\_  
 Catégorie: \_\_\_\_\_ par la commission de sécurité \_\_\_\_\_  
 Effectif maximal du \_\_\_\_\_ Date de l'autorisation d'ouverture: \_\_\_\_\_  
 Public autorisé: \_\_\_\_\_

L'autorité ayant délivré l'autorisation de l'ouverture Le Chef d'établissement

© Sinalux®

F 21 01

(mm)  
200x300



### Consignes de sécurité

#### En cas d'incendie dans votre chambre

Si vous ne pouvez pas maîtriser le feu:

Gagnez la sortie en refermant bien la porte de votre chambre et en suivant le balisage.

N'utilisez pas les ascenseurs

Prévenez la réception.

#### En cas d'audition du signal d'alarme:

Si les dégagements sont praticables: Gagnez la sortie en refermant bien la porte de votre chambre et en suivant le balisage.

Si la fumée rend le couloir ou l'escalier impraticable: Restez dans votre chambre; Manifestez votre présence à la lettre en attendant l'arrivée des secours pompiers.

Note: une porte fermée et mouillée, rendu étanche par des moyens de fortune (serviettes, draps humidifiés par exemple) protège plus longtemps. En se baissant, la fumée est moins dense et la température plus supportable.

© Sinalux®

F 21 11

### Consignes de sécurité cuisine

#### Incendie

Tous passagers possédant un objet allumable ou une lampe allumée doivent suivre précaution et dans le même ordre de marche en direction l'unité d'urgence électrique et utiliser les extincteurs adaptés. Interdit de fumer.

**Pour une cuisine équipée "tout électrique":**  
Appeler les services de sécurité, d'urgence ou les pompiers.

**Pour une cuisine équipée gaz:**  
Ne pas essayer d'allumer le feu sans avoir assuré l'étanchéité de la vanne gaz.

Appeler les services de sécurité, d'urgence ou les pompiers.

Evacuer les locaux convenablement et sans précipitation.

#### Accident-Incident

Tous toujours le responsable de l'établissement du couvert de tout incident, accident ou accident.

Hôtel, SARR, téléphoneur az.

#### Mesures à prendre en cas de feu sur personne

Déployer la couverture anti-feu et envelopper entièrement la victime.

En attendant l'arrivée des secours, placer la victime dans un lieu sûr, à l'abri du feu, de la fumée, de la chaleur et du bruit.

Ne pas redresser la tête de la victime ni le cou.

**Prévention: Mesures générales à respecter dans toutes les circonstances, avant, pendant et après le travail.**

Toujours utiliser les équipements de protection individuelle adéquats, tels que gants, chaussures de sécurité, vêtements ignifugés, lunettes, bannière, tablier etc.

Toujours utiliser les dispositifs de sécurité prévus pour l'utilisation d'appareils électriques conformément aux instructions de l'étiquette pour éviter des blessures graves.

Le mélange de produits d'extraction peut provoquer des écoulements de gaz toxiques.

**Mesures de prévention avant le travail:**  
Prenez connaissance des caractéristiques du produit à utiliser; lisez attentivement l'étiquette et étiquette de l'unité et les précautions d'usage.

**Mesures de prévention pendant le travail:**  
Restez alertes et vigilants. Respectez soigneusement les modes opératoires et les dosages indiqués. Remettez à leur place les produits après chaque utilisation. Ventilez le local si besoin.

**Mesures de prévention après le travail:**  
Stockez convenablement les produits en évitant de les mettre en contact avec les denrées alimentaires. Vérifiez au bon état de lecture de l'étiquetage. Nettoyez le local soigneusement et lavez les parties du corps souillées.

© Sinalux®

F 21 12

### Consignes d'utilisation du gaz dans les cuisines

#### Mise en service

- Assurez-vous que les robinets de gaz des appareils sont bien fermés.
- Mettez en service la hotte d'extraction.
- Procédez à l'ouverture de la vanne de barrage gaz (pour les installations équipées d'une électrovanne asservie à la ventilation, procédez au réarmement de l'électrovanne).

#### Arrêt de l'installation

- Fermez les robinets des appareils.
- Procédez à la fermeture de la vanne de barrage gaz, même si votre installation est équipée d'une électrovanne.
- Coupez la ventilation de la hotte d'extraction.

#### Renouvellement d'air du local

- Vérifiez à chaque utilisation que les dispositifs ou orifices d'introduction d'air neuf fonctionnent normalement.

© Sinalux®

F 21 13

### CONSIGNES DE SECURITE MAISON DE RETRAITE

#### En cas d'incendie dans votre chambre

##### Gardez votre calme

Si vous le pouvez:  
- Quittez votre chambre en refermant la porte.  
- Prévenez immédiatement le personnel du service.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer:  
- Donnez l'alerte en utilisant l'appel malade.  
- Baissez-vous car l'air frais est près du sol.

#### En cas d'incendie hors de votre chambre

Si vous pouvez évacuer:  
A l'audition du signal d'alarme ou sur ordre:  
- Suivez les indications données par le personnel ou les services-pompiers.  
- Fermez les fenêtres et la porte de votre chambre.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer:  
- Restez dans votre chambre.  
- Signalez votre présence avec l'appel malade.

Si vous le pouvez:  
- Fermez portes et fenêtres.  
- Callotez votre porte avec des serviettes et arrosez-la.  
- Manifestez votre présence à la fenêtre.

#### Prévention

**Résidents et visiteurs:**

- Ne fumez pas.
- N'obstruez pas l'accès aux moyens de secours.
- Laissez toujours libre les issues et dégagements.
- Ne détériorez pas les dispositifs de sécurité (extincteurs, trappes de désenfumage, boîtes de secours, ...)
- N'installez pas d'appareil de chauffage.
- Respectez les règles de sécurité.
- Fermez toujours la porte en sortant.

© Sinalux®

F 21 14

52

## Consignes pour Etablissements scolaires

### CONSIGNES D'URGENCE

Bâtiment N° \_\_\_\_\_

#### Incendie

- Odeur ou fumée suspecte: gardez votre calme et déclenchez l'alarme.
- Téléphonez au 18 ou au 112 ou au \_\_\_\_\_ et indiquez où vous êtes.
- Envoyez une personne à l'entrée du campus afin de guider les secours.
- Attaquez le feu avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque.
- En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.

Délégué prévention: \_\_\_\_\_

#### Accident

- Alertez les secours en composant le 15. Précisez le lieu exact et la nature de l'accident. Ne raccrochez pas sans avoir vérifié que votre appel a été compris.
- Envoyez une personne à l'entrée du campus afin de faciliter l'accès des secours.
- Prévenez un sauveteur-secouriste.

Responsable: \_\_\_\_\_

#### Evacuation

- Sur ordre d'évacuation ou dès l'audition du signal sonore
- Suivez les indications de direction des chargés d'évacuation.
- Dirigez-vous vers les sorties les plus proches.
- Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.
- N'utilisez pas les ascenseurs.

Agent chargé de prévention: \_\_\_\_\_

© Simalux

(2) F 21 31

### CONSIGNES D'EVACUATION

- Sur ordre d'évacuation ou dès l'audition du signal sonore.
- Gardez votre calme. Fermez portes et fenêtres.
- Prenez le strict nécessaire vêtements uniquement.
- Evacuez dans le calme guide en tête.
- Dirigez vous vers les sorties et les sorties de secours.
- Ne revenez jamais en arrière sans y avoir été invité.
- Rendez-vous au point de rassemblement:

Le responsable fait l'appel. Attendez dans le calme l'ordre de dispersion.

© Simalux

(1) F 21 32

(mm)  
(1) 200x300  
(2) 400x300

### Consigne chambre d'élèves

#### Incendie

En cas d'odeur suspecte, de fumée anormale ou d'incendie. Prévenez immédiatement votre surveillant

- Dès l'audition du signal d'évacuation
2. Ou sur ordre du surveillant
3. Fermez les portes et les fenêtres
4. Prenez un vêtement chaud
5. Evacuez les lieux dans le calme sans courir

#### Evacuation

6. N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges
7. Dans la fumée ou dans la chaleur baissez vous
8. Ne revenez jamais en arrière sans autorisation du surveillant
9. Suivez les indications du surveillant
10. Allez au point de rassemblement et attendez l'appel

© Simalux

(1) F 21 34

### Consigne surveillants chambres

- Si on vous signale ou si vous constatez une odeur suspecte, une fumée anormale ou un début d'incendie:
  - Déclenchez l'alarme la plus proche.
  - Et prévenez ou faites prévenir le chef de l'établissement ou un responsable.
- En imposant le calme faites évacuer les élèves en ordre.
- Assurez vous qu'aucun élève utilise les ascenseurs ni les monte-charges.
- Contrôlez que personne ne soit resté sur place (toilettes, dortoirs, vestiaires, etc.)
- Fermez ou faites fermer portes et fenêtres sur votre passage.
- Ne laissez aucun élève revenir en arrière.
- Rejoignez le point de rassemblement préalablement établi.
- Faites l'appel et informez ensuite le chef de l'établissement ou le responsable ou les pompiers.
- Attendez la suite des instructions dans le calme.

© Simalux

(1) F 21 35

### Salle de sciences

Dans les salles de sciences, le port d'une blouse en coton est obligatoire. Tout vêtement en matière synthétique est interdit.

Avant l'utilisation d'un appareil gaz, vérifiez le bon état du bouchon d'atomisation et sa fixation. FERMER LE ROBINET APRES USAGE

#### Substances et préparations dangereuses

Certains produits sont dangereux. Sachez les identifier. Prenez les précautions nécessaires pour les manipuler. Avant utilisation, lisez les conseils de prudence indiqués sur le récipient.

F+  
Produit hautement inflammable

F  
Produit inflammable

O  
Produit oxydant

C  
Produit corrosif

T  
Produit toxique

H  
Produit dangereux pour l'environnement

E  
Produit explosif

G  
Produit sous pression

Xi  
Produit irritant

T+  
Produit très toxique

N  
Produit nocif pour l'environnement

H  
Produit dangereux pour la santé

Après contact des produits dangereux avec la peau ou les yeux, lavez immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Utilisez le poire à pipetter pour prélever les produits dangereux. Ne pipettez jamais à la bouche.

Utilisez les équipements de protection individuelle

Pompiers 18 ou 112 ou \_\_\_\_\_ SAMU 15 ou \_\_\_\_\_ Centre Anti-poison \_\_\_\_\_

© Simalux

(1) F 21 36

## Consignes Substances chimiques

### Stockage de produits chimiques

schéma indiquant les incompatibilités

	+	-	-	+	+	-	-
	-	+	-	+	+	-	-
	-	-	+	+	+	-	-
	+	+	+	+	+	-	-
	-	-	-	-	+	-	-
	-	-	-	-	-	+	-
	-	-	-	-	-	-	+

Les acides et les bases concentrés doivent être stockés séparément.

- Ne doivent pas être stockés ensemble.
- Ne doivent être stockés ensemble que si certaines dispositions particulières sont appliquées.
- Peuvent être stockés ensemble.

© Simalux

F 21 51

### Les pictogrammes du danger évoluent

Apprenez à les reconnaître sur les étiquettes des produits chimiques

Le danger existe toujours

#### DISPARAITRONT DEFINITIVEMENT EN 2015

- E - Explosif
- F+ - Extrêmement inflammable
- F - Facilement inflammable
- C - Corrosif
- T - Toxique
- T+ - Très dangereux
- Xi - Irritant

#### A PARTIR DE 2009 Système Général Harmonisé

- Produits explosifs
- Gaz sous pression
- Produits hautement inflammables
- Produits inflammables
- Produits corrosifs
- Produits toxiques
- Produits dangereux pour l'environnement
- Produits dangereux pour la santé

© Simalux

F 21 52

(mm)  
200x300

Selon la nouvelle réglementation concernant les produits chimiques GHS

# Consignes

## Consignes gaz et électrique

(mm)  
200x150(1)  
300x200(2)

🔴 Selon NF X08-070: 2012: "...des consignes et instructions de sécurité constitués de matériaux photoluminescents peuvent être utilisés... Le matériau photoluminescent doit avoir une classification supérieure ou égale à la classe C de la NF X 08-050." soit 140mcd/m2 après 10min et 20mcd/m2 après 60min (voir pages 8 et 9).

**CONSIGNES GÉNÉRALES EN CAS DE FUITE DE GAZ**

- ⚠️ Ventiler les locaux.
- 🚫 Éviter toute flamme ou étincelle.
- 🚫 Ne pas manœuvrer d'interrupteurs électriques, de boutons poussoirs de sonneries, d'avertisseurs de portes, etc.
- 🚫 Ne pas utiliser d'appareils électriques: (ascenseurs, électro-ménagers...).
- 🚫 Ne pas fumer.
- 🚫 Ne pas utiliser un poste téléphonique dans la zone d'odeur de gaz.

© Sinalux®

(1) F 21 71

**! CONSIGNES SÉCURITÉ GAZ !**

**Obligation, pour toute personne ayant eu à manoeuvrer cet organe de coupure:**

- D'en avertir immédiatement les services de secours compétents ainsi que l'exploitant de l'établissement
- De veiller au maintien de la fermeture dudit organe de coupure en attendant l'intervention des personnes autorisées à procéder à sa réouverture.

Numéros de téléphone des services compétents:

---

---

---

---

Personnes autorisées à procéder à la réouverture de cet organe de coupure

---

---

---

---

© Sinalux®

(2) F 21 72

(mm)  
200x300



**Consignes de sécurité électrique**

**À respecter avant toute intervention**

**Avant d'intervenir:**

- Couper le courant dans la zone de travail et bloquer la remise sous tension.
- Protéger du sol et protéger: tapis, tapisser, coussin, gants, lunettes.
- Utiliser un outillage isolant adapté aux interventions électriques.

**Actions interdites à ne jamais faire:**

- Ne déposer jamais d'objets sur les appareils sous tension.
- Ne mettre jamais les câbles, piles des échelle-montres séparés et repérés sur tension.
- Ne laissez jamais prises et câbles dans les circulations.

**Lors de l'intervention:**

- Laissez toujours libre l'accès aux armoires d'urgence électriques.
- Posez les câbles par les four pattes et les four diaphragmes.
- Branchez l'appareil à la terre et isolez la zone de travail.

**Attention, DANGER**  
Les courants électriques sont très dangereux dès que leur seuil d'intensité atteint 25mA. L'accès aux appareils sous tension doit être protégé.

Signalez immédiatement au responsable ou au service électrique, toutes défectuosités ou anomalies constatées sur le matériel électrique: état apparent, fumée, odeur de brûlé, étincelles, échauffement en touchant les métaux, etc.

**Téléphones d'urgence**

Service sécurité: \_\_\_\_\_ Responsable des installations électriques: \_\_\_\_\_

© Sinalux®

F 21 81

**SOINS AUX ÉLECTRISÉS**  
Ne perdez pas une seconde!

**PROTÉGER**

Soutenir la victime aux effets du courant par mise hors tension. Si la mise hors tension n'est pas possible par le sauveteur, prévenir le distributeur. TOUTE INTERVENTION IMPRUDENTE DU SAUVETEUR RISQUE DE L'ACCIDENTER LUI MÊME

**ALERTER**

Suivant consigne préalable.

Ne jamais abandonner les soins avant l'arrivée des secours spécialisés !

**SECOURIR**

Assurer la respiration  
La victime est inanimée et ne répond pas, thorax et abdomen sont immobiles...

Bassez prudemment la tête en arrière et soulèvez le menton.

Observez, écoutez et appréciez le souffle.

Influez, s'il y a arrêt respiratoire.

Exécution éventuelle de charge étrangère en position latérale de sécurité. Massage cardiaque et réanimation par sauveteur formé et entraîné.

© Sinalux®

F 21 82

**Consignes de barrage gaz pour chaufferies et cuisines**

⚠️ La vanne servant à fermer l'arrivée du gaz ne doit être utilisée qu'en cas d'incendie, fuite de gaz ou danger.

- Repérez la vanne gaz:**  
Chaufferie: située à l'extérieur de la chaufferie ou à l'extérieur du bâtiment  
Cuisine: située dans la cuisine ou à l'extérieur  
**Attention:** Cette vanne peut être placée sous coffret rouge.
- Briser la vitre du boîtier ou enfoncer l'opercule.**
- Pour actionner la vanne gaz sous coffret:**  
Fermer le robinet à l'aide de sa manette en tournant d'un quart de tour dans le sens des aiguilles d'une montre ou.  
Enfoncer le bouton rouge.
- Veiller au maintien de la fermeture du robinet.**
- Prévenir immédiatement:**  
Le responsable de l'établissement:  
Les pompiers: 18 ou 112 ou \_\_\_\_\_  
Le distributeur gaz: \_\_\_\_\_

**IMPORTANT:** un robinet fermé doit le rester et il ne peut être rouvert que par une personne habilitée

**Consignes à suivre en cas de fuite de gaz**

- ⚠️ Ventiler les locaux.
- 🚫 Éviter toute flamme ou étincelle.
- 🚫 Ne pas manœuvrer d'interrupteurs électriques, de boutons poussoirs de sonneries, d'avertisseurs de portes, etc.
- 🚫 Ne pas utiliser d'appareils électriques tels qu'appareils ménagers, ascenseurs, etc.
- 🚫 Interdiction de téléphoner dans la zone d'odeur de gaz.

© Sinalux®

F 21 83

**CLÉ DE FERMETURE GAZ POUR COFFRET GDF**

**À N'UTILISER QU'EN CAS DE DANGER, FUITE DE GAZ OU INCENDIE**

- Briser la vitre du boîtier à verre dormant ou rompre le fil plombé.
- Retirer la clé.
- Repérer le coffret "G.D.F." situé à l'extérieur de l'immeuble (façade).
- Ouvrir la porte du coffret.
- Fermer le robinet : enfoncer le bouton rouge ; ou à l'aide de sa manivelle ou de la clé, tourner d'1/4 de tour vers la droite.
- Prévenir ou faire prévenir immédiatement:

POMPIERS  
GAZ DE FRANCE ☎️ \_\_\_\_\_

**IMPORTANT:** UN ROBINET FERMÉ DOIT LE RESTER, IL NE PEUT ÊTRE ROUVERT QUE PAR UN AGENT DU GAZ DE FRANCE.

**CONSIGNES GÉNÉRALES EN CAS DE FUITE DE GAZ**

- ⚠️ Ventiler les locaux.
- 🚫 Éviter toute flamme ou étincelle.
- 🚫 Ne pas manœuvrer d'interrupteurs électriques, de boutons poussoirs de sonneries, d'avertisseurs de portes, etc.
- 🚫 Ne pas utiliser d'appareils électriques: (ascenseurs, électro-ménagers...)
- 🚫 Ne pas fumer.
- 🚫 Ne pas utiliser un poste téléphonique dans la zone d'odeur de gaz.

© Sinalux®

F 21 84

**CLÉ DE FERMETURE GAZ POUR REGARD GDF**

**À N'UTILISER QU'EN CAS DE DANGER, FUITE DE GAZ OU INCENDIE**

- Prendre la clé de manœuvre du robinet et d'ouverture du regard.
- Repérer le regard contenant le robinet à fermer (position indiquée par la plaque signalétique "G.D.F.", posée sur la façade).
- Ouvrir le regard.
- Dégager éventuellement la tête du robinet.
- Introduire la clé sur la tête du robinet.
- Fermer le robinet en tournant la clé 1/4 de tour dans le sens des aiguilles d'une montre (à droite).
- Veiller au maintien de la fermeture du robinet.
- Prévenir ou faire prévenir immédiatement:

POMPIERS  
GAZ DE FRANCE ☎️ \_\_\_\_\_

**IMPORTANT:** UN ROBINET FERMÉ DOIT LE RESTER, IL NE PEUT ÊTRE ROUVERT QUE PAR UN AGENT DU GAZ DE FRANCE.

**CONSIGNES GÉNÉRALES EN CAS DE FUITE DE GAZ**

- ⚠️ Ventiler les locaux.
- 🚫 Éviter toute flamme ou étincelle.
- 🚫 Ne pas manœuvrer d'interrupteurs électriques, de boutons poussoirs de sonneries, d'avertisseurs de portes, etc.
- 🚫 Ne pas utiliser d'appareils électriques: (ascenseurs, électro-ménagers...)
- 🚫 Ne pas fumer.
- 🚫 Ne pas utiliser un poste téléphonique dans la zone d'odeur de gaz.

© Sinalux®

F 21 85

## Affichage obligatoire selon le Code du Travail 2012

(mm)  
400x600



**INFORMATION DU SALARIE: L'affichage obligatoire version 2012 modifié par la LOI n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel**

Mise à jour suite à la LOI n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel (JORF n°182 du 07/08/12)

Contacts: adresses et téléphones

! Inspection du travail (Art D. 4711-1) !

Nom de l'inspecteur: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Horaires: \_\_\_\_\_

+ Médecine du travail (Art D. 4711-1) +

Nom du médecin: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Horaires: \_\_\_\_\_

Services d'urgence (Art D. 4711-1)

Pompiers 18 ou \_\_\_\_\_ Discrimination 08 1000 5000

Police/Gendarmerie 17 ou \_\_\_\_\_ Centre Anti-poison

SAMU 15 ou \_\_\_\_\_ Toutes urgences 112 ou \_\_\_\_\_

Consignes en cas d'incendie (Art R. 4227-28 et suivants)

**Emplacement de la consigne détaillée:**  
En cas d'évacuation, gardez votre calme et n'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges

**Emplacement des issues de secours:** \_\_\_\_\_

**Emplacement des extincteurs:** \_\_\_\_\_ Responsable à prévenir: \_\_\_\_\_

Convention(s) collective(s) applicable(s) (Art R. 2262-3)

Intitulé: \_\_\_\_\_

Lieu de consultation: \_\_\_\_\_

Horaires de travail (Art L. 3171-1)

Lundi	_____
Mardi	_____
Mercredi	_____
Jeudi	_____
Vendredi	_____
Samedi	_____
Dimanche	_____

Drogations aux horaires de travail

Permanentés: \_\_\_\_\_

Occasionnelles: \_\_\_\_\_

Repos hebdomadaire

Lorsque le repos n'est pas donné collectivement, un registre spécial doit mentionner les noms des salariés soumis à un régime particulier de repos et indiquer ce régime. Ce registre peut être remplacé par des tableaux affichés auprès des horaires de travail (Art L. 3172-1)

Ordre des départs en congé (Art D. 3141-6)

Voir affichage séparé

Comité hygiène sécurité conditions de travail (Art R. 4613-8)

Liste des membres du C.H.S.C.T.: voir affichage séparé.

Règlement intérieur (Art R. 1321-1)

Lieu d'affichage: \_\_\_\_\_

## Lutte contre les discriminations

Selon la LOI n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel, le texte de l'article 222-33 du code pénal est affiché dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche.

**Art. 222-33. -** Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

II. - Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'utiliser de force ou de violence un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

III. - Les faits mentionnés aux I et II sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsque les faits sont commis :

1° Par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;

2° Sur un mineur de quinze ans ;

3° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;

4° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultant de la précarité de sa situation économique ou sociale est apparente ou connue de leur auteur ;

5° Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice.

**Art. L. 1142-6 du Code du travail - Modifié par la Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 (art.6).** Le texte des articles 225-1 à 225-4 du code pénal est affiché dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche.

**Article 225-1 du Code pénal:** Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une région déterminée, à une langue, à une religion, à une ascendance ou à une appartenance ou à une non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une région déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes morales.

**Art. 225-1-1. -** Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques parce qu'elles ont subi ou refusé de subir des faits de harcèlement sexuel tels que définis à l'article 222-33 ou témoigné de tels faits, y compris, dans le cas mentionné au I du même article, si les propos ou comportements n'ont pas été répétés.

**Article 225-2 du Code pénal:** La discrimination définie aux articles 225-1 et 225-1-1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 Euros d'amende lorsqu'elle consiste :

1° A refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;

2° A entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;

3° A refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ;

4° A subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés aux articles 225-1 et 225-1-1 ;

5° A subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un des éléments visés aux articles 225-1 et 225-1-1 ;

6° A refuser d'accepter une personne à l'un des stades visés par le 2° de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

Lorsque le refus discriminatoire prévu au 1° est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 Euros d'amende.

**Article 225-3 du Code pénal - Modifié par la Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 (art.7).** Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables :

1° Aux discriminations fondées sur l'état de santé, lorsqu'elles consistent en des opérations ayant pour objet la prévention et la couverture du risque décès, des risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité. Toutefois, ces discriminations sont punies des peines prévues à l'article précédent lorsqu'elles se fondent sur la prise en compte de tests génétiques prédictifs ayant pour objet une maladie qui n'est pas encore déclarée ou une prédisposition génétique à une maladie ;

2° Aux discriminations fondées sur l'état de santé ou le handicap, lorsqu'elles consistent en un refus d'embauche ou un licenciement fondé sur l'aptitude médicalement constatée soit dans le cadre du titre IV du livre II du code du travail, soit dans le cadre des lois portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

3° Aux discriminations fondées, en matière d'embauche, sur le sexe, l'âge ou l'apparence physique, lorsqu'un tel motif constitue une exigence professionnelle essentielle et déterminante et pour autant que l'objectif soit légitime et l'exigence proportionnée ;

4° Aux discriminations fondées, en matière d'accès aux biens et services, sur le sexe lorsqu'une telle discrimination est justifiée par la protection des victimes de violences à caractère sexuel, des considérations liées au respect de la vie privée et de la décence, la promotion de l'égalité des sexes ou des intérêts des hommes ou des femmes, la liberté d'association ou l'organisation d'activités sportives ;

5° Aux refus d'embauche fondés sur la nationalité lorsqu'ils résultent de l'application des dispositions statutaires relatives à la fonction publique.

**Article 225-3-1 du Code pénal:** Les délits prévus par la présente section sont constitués même s'ils sont commis à l'encontre d'une ou plusieurs personnes ayant sollicité l'un des biens, actes, services ou contrats mentionnés à l'article 225-2 dans le but de démontrer l'existence ou le comportement discriminatoire, dès lors que la preuve de ce comportement est établie.

**Article 225-4 du Code pénal:** Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies à l'article 225-2. Les peines encourues par les personnes morales sont :

1° L'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-88 ;

2° Les peines mentionnées au 2°, 3°, 4°, 5°, 8° et 9° de l'article 131-39.

L'interdiction mentionnée au 2° de l'article 131-39 porte sur l'activité dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise.

## Egalité de rémunération entre les hommes et les femmes

**Article L.3221-1 du Code du travail:** Les dispositions des articles L. 3221-2 à L.3221-7 sont applicables, outre aux employeurs et salariés mentionnés à l'article L.3221-1, à ceux non régis par le code du travail et, notamment, aux agents de droit public.

**Article L. 3221-2 du Code du travail:** Tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

**Article L. 3221-3 du Code du travail:** Constitue une rémunération au sens du présent chapitre, le salaire ou traitement ordinaire de base ou minimum et tous les autres avantages et accessoires payés, directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au salarié en raison de l'emploi de ce dernier.

**Article L. 3221-4 du Code du travail:** Sont considérées comme ayant une valeur égale, les travaux qui exigent des salariés un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou neuveuse.

**Article 3221-5 du Code du travail:** Les disparités de rémunération entre les établissements d'une même entreprise ne peuvent pas, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, être fondées sur l'appartenance des salariés de ces établissements à l'un ou l'autre sexe.

**Article 3221-6 du Code du travail:** Les différents éléments composant la rémunération sont établis selon des normes identiques pour les femmes et pour les hommes. Les catégories et les critères de classification et de promotion professionnelles ainsi que toutes les autres bases de calcul de la rémunération, notamment les modes d'évaluation des emplois, doivent être communs aux salariés des deux sexes.

**Article 3221-7 du Code du travail:** Est nulle de plein droit toute disposition figurant notamment dans un contrat de travail, une convention ou accord collectif de travail, un accord de salaires, un règlement ou barème de salaires résultant d'une décision d'un employeur ou d'un groupement d'employeurs et qui, contrairement aux articles L. 3221-2 à L. 3221-4, comporte, pour un ou des salariés de l'un des deux sexes, une rémunération inférieure à celle de salariés de l'autre sexe pour un même travail ou un travail de valeur égale. La rémunération plus élevée dont bénéficient ces derniers salariés est substituée de plein droit à celle qui comportait la disposition entachée de nullité.

**Article R. 3221-2 du Code du travail:** Dans les établissements où travaillent des femmes, les textes des articles L. 3221-1 à L. 3221-7 sont affichés à une place convenablement aisément accessible dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux ou à la porte où se fait l'embauche. Il en est de même pour les dispositions réglementaires pris pour l'application de ces articles.

© Sinalux®

F 21 91

L'affichage obligatoire version 2012 modifié par la LOI n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel

# Consignes

## Locaux à risques, chaufferies

(mm)  
300x400  
400x600



### Consignes de Sécurité - Chaufferie

**Mesures indispensables**

- Tenir le responsable de l'établissement ou courant de tout incident, anomalie ou accident
- Clarté en tout avec un éclairage suffisant
- De l'ordre, de la propreté et une signalisation conforme des équipements de premiers secours, des commandes de coupure et d'arrêt, aménager la sécurité et être à l'écoute des anomalies et/ou des accidents

**Mesures générales à ne jamais oublier**

- Toujours porter secours à la victime rapidement et efficacement
- Dans tous les cas éviter de déplacer la victime si sa vie n'est pas immédiatement en danger
- Appeler les services de sécurité ou d'urgence: numéros de téléphone en bas de la consigne
- Faire évacuer les locaux de toutes personnes non compétentes ou habilitées jusqu'à l'arrivée des secours et des services de secours
- Dans la fumée ou l'air chaud, appliquer un tampon humide sur le nez et la bouche; se baisser l'air frais est près du sol
- Attirer le plus rapidement possible le feu avec les moyens existants (extincteurs)

**Mesures à prendre en cas de brûlures graves**

- Secourir la victime de la zone dangereuse et l'espérer d'eau froide propre
- En attendant l'arrivée des secours placer la victime dans un lieu autant que possible chauffé et propre
- Ne pas déshabiller le brûlé, ni le couvrir ni le couvrir
- Surtout ne pas couvrir la plaie; ne pas crever les cloques; ne rien appliquer sur les brûlures; et retirer les matières plastiques froissées et collées à la peau.
- Appeler de l'aide pour les consignes d'arrêt et de sécurité.
- Fermer les vannes police ou la vanne de tampon gaz et couper le courant électrique.
- Vérifier les fermetures des portes du générateur et isoler la situation
- Mettre ensuite bas les feux ou arrêter le brûleur

**Mesures à prendre en cas d'intoxication ou d'asphyxie**

- Au moindre malaise sortir immédiatement de la chaufferie et respirer un moment au grand air
- Ne revenir dans le local que sous la surveillance d'une personne compétente située en dehors de la chaufferie et qui aura reçu les instructions nécessaires pour appeler les secours
- Agir avec prudence rapidement sans courir avec un tampon de linge humide devant la bouche et le nez
- Si vous êtes témoin d'un malaise ou d'une intoxication grave:
  - 1<sup>er</sup> Secourir immédiatement la victime
  - 2<sup>ème</sup> Si la victime respire lui donner de l'air frais lui observer les vêtements l'éloigner en position de secours sur le côté tête basse
  - 3<sup>ème</sup> Si la victime ne respire pas commencer immédiatement la respiration artificielle jusqu'à l'arrivée des secours
- Appeler de l'aide pour les consignes d'arrêt et de sécurité: Fermer les vannes police ou la vanne de tampon gaz et couper le courant électrique
- Attendre l'arrivée des secours placer la victime dans un lieu autant que possible chauffé et propre
- Ne pas déshabiller le brûlé, ni le couvrir ni le couvrir
- Surtout ne pas couvrir la plaie ne pas crever les cloques, ne rien appliquer sur les brûlures et retirer les matières plastiques froissées et collées à la peau.
- Appeler de l'aide pour les consignes d'arrêt et de sécurité: Fermer les vannes police ou la vanne de tampon gaz et couper le courant électrique
- Appeler les services de sécurité ou d'urgence: numéros de téléphone en bas de la consigne
- Faire évacuer les locaux de toutes personnes non compétentes ou habilitées jusqu'à l'arrivée des secours et des services de secours

**Mesures à prendre en cas d'incendie, d'électrocution et d'explosion**

- Si la vie de la victime est immédiatement en danger la sortir rapidement avant ou pas la toucher
- Si vous êtes témoin d'un malaise ou d'intoxication grave:
  - 1<sup>er</sup> Secourir immédiatement la victime
  - 2<sup>ème</sup> Si la victime respire lui donner de l'air frais lui observer ses vêtements l'éloigner en position de secours sur le côté tête basse
  - 3<sup>ème</sup> Si la victime ne respire pas commencer immédiatement la respiration artificielle jusqu'à l'arrivée des secours
- En attendant l'arrivée des secours placer la victime dans un lieu autant que possible chauffé et propre
- Ne pas déshabiller le brûlé, ni le couvrir ni le couvrir
- Surtout ne pas couvrir la plaie ne pas crever les cloques, ne rien appliquer sur les brûlures et retirer les matières plastiques froissées et collées à la peau.
- Appeler de l'aide pour les consignes d'arrêt et de sécurité: Fermer les vannes police ou la vanne de tampon gaz et couper le courant électrique
- Appeler les services de sécurité ou d'urgence: numéros de téléphone en bas de la consigne
- Faire évacuer les locaux de toutes personnes non compétentes ou habilitées jusqu'à l'arrivée des secours et des services de secours

**Appels d'urgence**

Pompier	☎	SABU	☎
Police Secours	☎	SCS Médecin	☎
Ambulance	☎	Hôpital	☎

© Sinalux

F 21 95

(mm)  
300x200(1)  
400x300(1)  
300x100(2)





**Danger**  
Matières inflammables



**Flammes nues interdites**  
Défense de fumer



**Danger**  
Gaz inflammables



**Défense de fumer**

© Sinalux

(1) F 22 01

(1) F 22 02



**Ne pas utiliser sur flamme gaz**

© Sinalux

(2) F 22 03



**Ne pas utiliser sur flamme gaz:**  
Coupez la vanne gaz avant d'utiliser l'extincteur

© Sinalux

(2) F 22 04



**Central traitement air**

© Sinalux

(2) F 22 05



**Chaufferie**

© Sinalux

(2) F 22 06



**Chaufferie fioul**

© Sinalux

(2) F 22 07



**Chaufferie gaz**

© Sinalux

(2) F 22 08



**Local FIOUL**

© Sinalux

(2) F 22 09



**Local moyenne tension**

© Sinalux

(2) F 22 10



**Local technique**

© Sinalux

(2) F 22 11



**Local électrique**

© Sinalux

(2) F 22 12



**Local groupe électrogène**

© Sinalux

(2) F 22 13



**Local GAZ**

© Sinalux

(2) F 22 14



**Local haute tension**

© Sinalux

(2) F 22 15



**Local onduleur**

© Sinalux

(2) F 22 16



**Local sprinklage**

© Sinalux

(2) F 22 17



**Local T.G.B.T.**

© Sinalux

(2) F 22 18



**Local ventilation**

© Sinalux

(2) F 22 19



**Réservoir fioul**

© Sinalux

(2) F 22 20



**Transformateur**

© Sinalux

(2) F 22 21

## Textes pour Habitation, syndics, copropriétés...

 (mm)  
 150x75



F 22 51



F 22 52



F 22 53



F 22 54



F 22 55



F 22 56



F 22 57



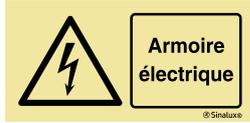
F 22 58



F 22 59



F 22 60



F 22 61



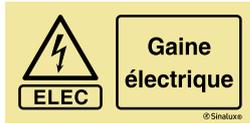
F 22 62



F 22 63



F 22 64



F 22 65



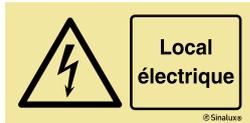
F 22 66



F 22 67



F 22 68



F 22 69



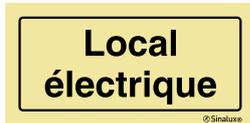
F 22 70



F 22 71



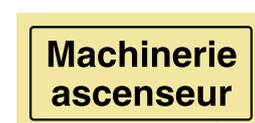
F 22 72



F 22 73



F 22 74



F 22 75



F 22 76



F 22 77



F 22 78



F 22 79



F 22 80



F 22 81



F 22 82



F 22 83



F 22 84



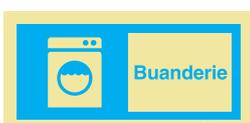
F 22 85



F 22 86



F 22 87



F 22 88



F 22 89



F 22 90



F 22 91



F 22 92



F 22 93



F 22 94



F 22 95

## Consignes pour Habitation, syndics, copropriétés...

(mm)  
200x300  
300x400



Selon NF X08-070: 2012: "...des consignes et instructions de sécurité constitués de matériaux photoluminescents peuvent être utilisés... le matériau photoluminescent doit avoir une classification supérieure ou égale à la classe C de la NF X 08-050." soit 140mcd/m2 après 10min et 20mcd/m2 après 60min (voir pages 8 et 9).

### REGLEMENT DE L'IMMEUBLE

**Bruits:**  
Tous les bruits causés par les instruments de musique, les appareils radio (et CD, MP3...), les téléviseurs, les équipements ménagers, les éclats de voix, chants et cris sont interdits lorsqu'ils sont de nature à troubler le repos et la tranquillité des occupants de l'immeuble et ce spécialement entre 22 heures du soir et 7 heures du matin.

**Animaux:**  
Les animaux bruyants malfaisants ou malpropres sont interdits.  
À l'extérieur des appartements les chiens doivent être tenus en laisse.  
Des animaux domestiques autres que chiens et chats doivent être portés en dehors de l'appartement.

**Fenêtres et balcons:**  
Il est interdit d'obstruer ou d'aligner sur les fenêtres, balcons ou loggias. Aucun objet ne doit être déposé sur le rebord des fenêtres: les bacs et pots de fleurs doivent être assujettis et reposer sur des dessous-étagères de zinc ou de laiton. Ne rien projeter à l'extérieur depuis les fenêtres et les balcons.

**Bâchage des tapis et paillassons:**  
Il est interdit de saupoudrer ou de battre les tapis, paillassons, etc. tant dans les parties communes que par les portes, fenêtres ou balcons.  
Il est toléré de secouer les chiffons d'essuyage ménagers entre 7 heures et 9 heures du matin.

**Antennes, stores:**  
Les antennes particulières extérieures de radiodiffusion ou de télévision sont interdites (cette interdiction est sans valeur pour les antennes dites "paraboles").  
Les stores doivent être strictement conformes aux normes exigées par le règlement de l'ensemble immobilier.

**Harmonie de l'immeuble:**  
Aucun aménagement ni aucune décoration ne pourront être apportés par un copropriétaire aux balcons, loggias terrasses qui définitivement composent l'harmonie de l'immeuble. Les tapis brodés sur les parquets d'étage quelque fournis par chaque copropriétaire devront être d'un modèle uniforme agréé par le syndic. Le tout devra être tenu en bon état et leur frais de chacun des copropriétaires et notamment les parquets. Sont aussi autorisés sur les parties communes, les fenêtres et il y a lieu les volets, les persiennes, les stores et les jalousies. Les plaques commémoratives sont autorisées que sur les portes des appartements, sur les boîtes aux lettres et sur les interphones. Elles ne comporter que les noms, prénoms et profession à l'exclusion de toute autre mention. Leurs dimensions et couleurs doivent être conformes au modèle adopté par l'ensemble.

**Cas d'absence:**  
En cas d'absence de plus de 2 jours tout copropriétaire, locataire ou occupant doit laisser des clés de son appartement au gardien ou à défaut à une personne de son entourage connue du gardien ou du syndic.

**Entretien de la robinetterie et des canalisations:**  
Les robinets et les chasses d'eau des W.C. doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement. Leur défaut d'entretien, outre qu'il provoque une augmentation de la consommation d'eau, est à l'origine des risques de bêtise dans les canalisations lesquels génèrent par leurs bruits les voisins et détériorent les conduits.

**Dépose d'objets:**  
Il est interdit de déposer quoi que ce soit dans les parties communes du groupe immobilier telles que hall d'entrée, couloirs des caves et des étages, paliers, abris à poubelles, abords des bâtiments, remises à bicyclettes ou à voitures d'enfants, et tout bien entendu, les objets susceptibles des bruits sont destinés mais à l'exclusion des étagères.

**Ascenseurs - Monte-charges (s'ils existent)**  
L'utilisation des ascenseurs et monte-charges est interdite aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'un adulte.

**Vide-ordures:**  
Les déchets ne doivent pas être versés en vrac dans les vide-ordures, mais enveloppés. Les diversifiants de liquides et d'embouteillage en verre sont interdits. Les déchets coupants de verre, métaux, etc... ne doivent en aucun cas être jetés dans le vide-ordures mais déposés dans le local des poubelles.

**Jeu d'enfants:**  
Les parents doivent surveiller leurs enfants pour leur sécurité et pour qu'ils ne provoquent pas de détériorations pendant leurs jeux. Les jeux d'enfants dans les parties communes (escaliers, halls, parkings et poteries) sont interdits.

**Stationnement (s'il existe des parkings):**  
Pour les parkings couverts suivre impérativement la Consigne de Sécurité.  
Pour les parkings en plein air: il est interdit de stationner dans les voies d'accès, les parties communes, en dehors des emplacements réservés ainsi que de stationner dans un emplacement autre que son emplacement personnel.

© Sinalux

F 23 11

### CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ PARKING COUVERT

**Pour votre sécurité**  
Vous devez toujours garer votre véhicule dans un emplacement délimité !

- Ne vous gariez jamais devant les poteaux ou les bouches d'incendie ni sur les voies de secours.
- Ne vous gariez pas sur les voies intérieures: elles sont empruntées par les véhicules de secours.
- Interdit aux véhicules GPL non munis de soupape
- Interdiction de consulter des dépôts de matières combustibles ou de produits inflammables à l'intérieur du parking et notamment à l'intérieur des boîtes.
- Interdiction d'avoir des matières dangereuses facilement inflammables, explosives ou corrosives dans les véhicules.
- Interdiction de remplir des hydrocarbures dans les réservoirs des véhicules, ainsi que d'effectuer des vidanges à l'intérieur du parking.
- Flammes nues interdites et défense de fumer
- Interdiction d'encombrer les dégagements et les voies de circulation
- Interdiction de modifier les installations électriques.
- Interdiction de laisser fonctionner le moteur d'un véhicule pendant un arrêt prolongé.
- Interdiction d'utiliser l'avertisseur sonore à l'intérieur du parking

**À signaler impérativement:**

Si vous constatez une teneur en monoxyde de carbone anormale ou des polluants prévenez immédiatement le gardien ou le responsable du parking.

**En cas d'incendie**  
Repérez l'emplacement des équipements de lutte contre l'incendie!  
Souvenez-vous que l'incendie est très souvent le résultat d'une imprudence ou d'une négligence!

Odeur, fumée suspecte ou début d'incendie, gardez votre sang froid et:

- Prévenez immédiatement le gardien ou le responsable du parking;
- ou à défaut Téléphonez le 18 ou le 112 ou le:

**Evacuation**

- Dirigez vous vers les sorties les plus proches
- En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez vous l'air frais est près du sol.
- N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.
- Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité.

**TELEPHONES UTILES**

Police / Gendarmerie   Pompiers   H   Hospital   SAMU

© Sinalux

F 23 12

(mm)  
300x200  
400x300



Selon le Décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011 relatif à l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation: nouvelle réglementation, rendant obligatoire l'installation de consignes de sécurité dans les parties communes des immeubles à usage d'habitation.

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ HABITATION

**Incendie**

- En cas d'incendie appelez ou faites appeler le 18 ou le 112. Alerte les occupants.
- Si des extincteurs sont à proximité, attaquez le feu sans prendre de risques.
- En présence de fumées, ou dans la chaleur, baissez-vous, l'air frais est près du sol.

**Evacuation**

- Fermez portes et fenêtres.
- Prenez soin de couper l'électricité et le gaz.
- Evacuez dans le calme en vous dirigeant vers la sortie.
- N'utilisez pas les ascenseurs.
- Ne revenez pas en arrière.

**Confinement**

- Si la fumée rend le couloir ou l'escalier impraticable, restez chez vous.
- Manifez votre présence à la fenêtre en attendant l'arrivée des sapeurs pompiers.

**Prévention**

- Respectez les dispositifs de sécurité. (extincteurs, colonnes sèches, désenfumage, alarmes,...).
- N'encombrez pas les dégagements et les issues.

© Sinalux

F 23 21

## Signalisation pour l'identification des étages

 (mm)  
200x100  
300x150



F 23 51



F 23 52



F 23 53



F 23 54



F 23 55



F 23 56



F 23 57



F 23 58



F 23 59



F 23 60



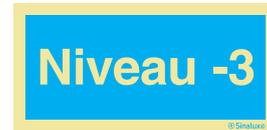
F 23 61



F 23 62



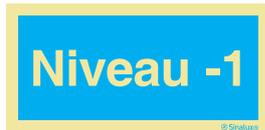
F 23 63



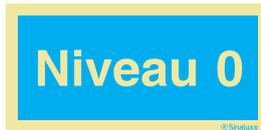
F 23 64



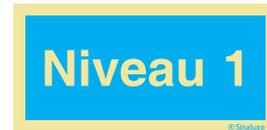
F 23 65



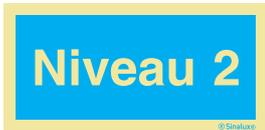
F 23 66



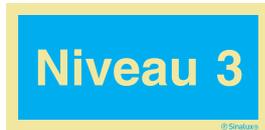
F 23 67



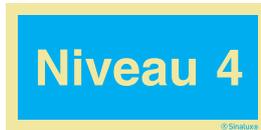
F 23 68



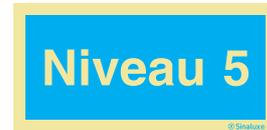
F 23 69



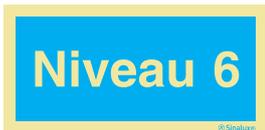
F 23 70



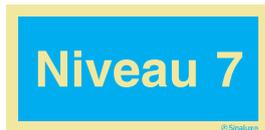
F 23 71



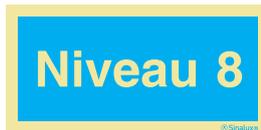
F 23 72



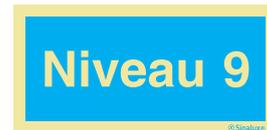
F 23 73



F 23 74



F 23 75



F 23 76

## Signalisation pour parkings

(mm)  
300x200  
400x300



### P CONSIGNES PARC DE STATIONNEMENT

**En cas d'incendie**

Repérez l'emplacement des équipements de lutte contre l'incendie

Odeur ou fumée suspecte:

- Prévenez immédiatement le gardien ou \_\_\_\_\_
- Déclenchez l'alarme ou \_\_\_\_\_
- Téléphonez le 18 ou le 112 ou le \_\_\_\_\_
- Attaquez le feu avec les extincteurs appropriés sans prendre de risque

**Pour votre sécurité**

Vous devez toujours garer votre véhicule dans un emplacement délimité !

- Ne vous garés jamais devant les voies de secours ni devant les poteaux ou les bouches d'incendie
- Interdiction aux véhicules GPL non munis de soupape
- Interdiction de constituer des dépôts de matières combustibles ou de produits inflammables à l'intérieur du parking
- Interdiction d'ajouter du carburant dans les réservoirs des véhicules
- Interdiction d'avoir des matières dangereuses facilement inflammables ou explosives dans les véhicules
- Flammes nues interdites et défense de fumer
- Interdiction d'encombrer les dégagements et les voies de circulation

**Evacuation**

Reconnaissez les sorties à utiliser en cas d'urgence ainsi que les cheminements d'évacuation

- Dirigez vous vers les sorties les plus proches
- En présence de fumée, ou dans la chaleur, baissez vous, l'air frais est près du sol
- N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges
- Ne jamais revenir en arrière vers votre véhicule sans y avoir été autorisé par les sapeurs pompiers

**Accident / Incident**

Gardez votre calme, téléphonez au: \_\_\_\_\_

Matériel de secours le plus proche: \_\_\_\_\_

**Téléphones utiles**

Police / Gendarmerie \_\_\_\_\_

Pompiers: \_\_\_\_\_

Hopital: \_\_\_\_\_

SAMU: \_\_\_\_\_

© Sinaluxe

F 23 91

(mm)  
400x150  
600x200



**Interdiction d'accès aux véhicules GPL non munis de soupape**

**Prohibited for LPG cars without safety valve**

© Sinaluxe

F 24 01

Arrêté du 3 avril 2000 Relatif à l'accès des véhicules utilisant du gaz de pétrole liquéfiés dans les « Parcs de stationnement couverts et garages-hôtels de véhicules à moteur »

**Sortie de secours**

**Défense de stationner**

© Sinaluxe

F 24 02

**Sortie de véhicules**

© Sinaluxe

F 24 03

(mm)  
200x200  
300x300  
400x400



© Sinaluxe

F 24 21

© Sinaluxe

F 24 22

© Sinaluxe

F 24 23

© Sinaluxe

F 24 24

© Sinaluxe

F 24 25

© Sinaluxe

F 24 26

© Sinaluxe

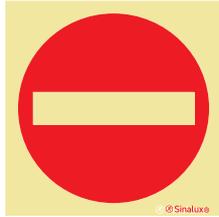
F 24 27

## Signalisation pour parkings

 (mm)  
 200x200  
 300x300  
 400x400  
 600x600



F 24 51



F 24 52



F 24 53



F 24 54



F 24 55



F 24 56



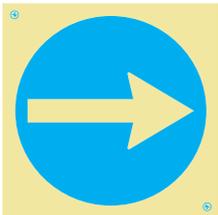
F 24 57



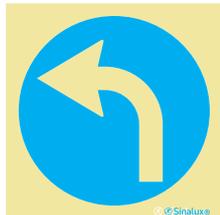
F 24 58



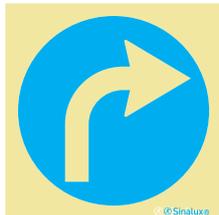
F 24 59



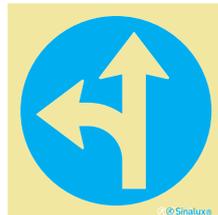
F 25 01



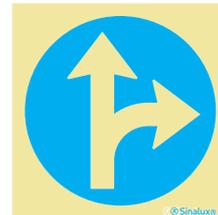
F 25 02



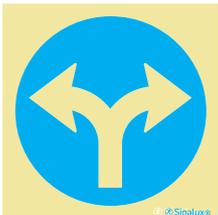
F 25 03



F 25 04



F 25 05



F 25 06



F 25 07



F 25 08



F 25 09



F 25 10



F 25 11



F 25 12



F 25 13



F 25 14



F 25 15



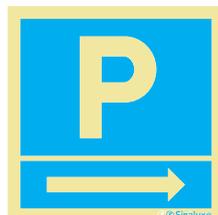
F 25 16



F 25 17



F 25 18



F 25 19



F 25 20



F 25 21



F 25 22



F 25 23



F 25 24

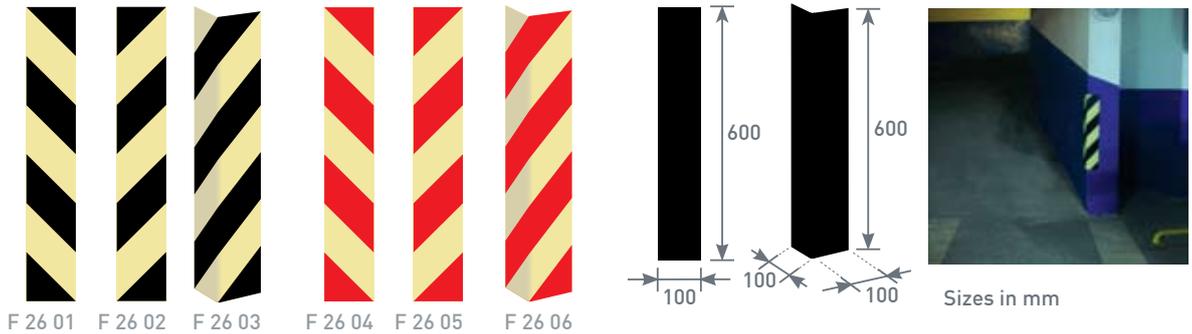


F 25 25

# Obstacles

## Signalisation d'obstacles et de zones dangereuses

Recommandées pour des zones de circulation de personnes, spécialement pour la signalisation de machines, piliers, bordures, objets fixes à hauteur basse, marches, zones ou pièces saillantes, zones dangereuses, etc....



## Butoirs anti-choc

Dans toutes les usines il existe des obstacles qui présentent un danger à la circulation des personnes. Ainsi les piliers, tuyaux et autres objets qui dépassent du mur, du sol ou du plafond peuvent causer des dommages aux occupants quand ils sont présents sur des cheminement d'évacuation.

Les butoirs de sécurité en mousse <sup>®</sup> Sinalux<sup>®</sup> permettent d'amortir le choc de façon à minimiser les effets d'une collision. Comme ils sont photoluminescents, non seulement ils minimisent les conséquences du choc, mais ils l'évitent, car ils sont visibles en toutes circonstances, même en absence de lumière.

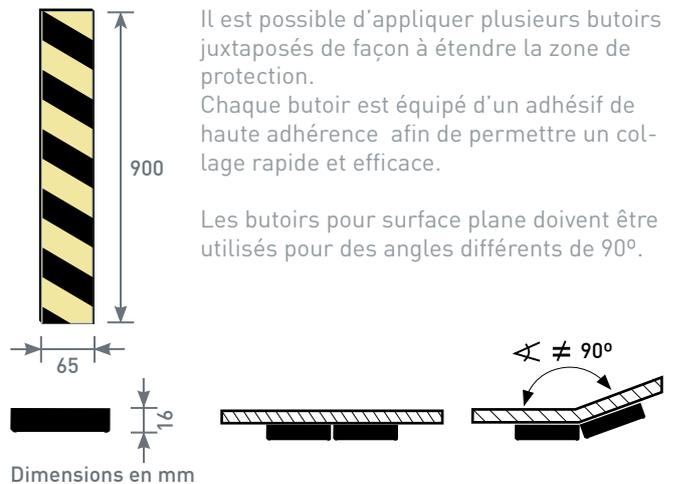
Caractéristiques techniques des butoirs :

- Matériau: néoprène cellulaire
- Résistance au feu: auto-extinguible (ex-classe M1)
- Revêtement avec une matière photoluminescente

## Butoirs de sécurité anti-choc pour surface plane



Butoirs pour surface plane F 26 11



## Butoirs de sécurité anti-choc pour angle



Butoirs pour angles F 26 12



## Signalisation d'obstacles et de zones dangereuses

-  Bande photoluminescente pour mettre en évidence les équipements de sécurité et pour aider à les repérer en illuminant leurs emplacements
-  Marquage de sécurité signalant les emplacements à risque
-  Marquage de sécurité signalant une interdiction ou l'emplacement d'un moyen de lutte contre l'incendie
-  Marquage de sécurité signalant des conditions de sécurité
-  Marquage pour indiquer des actions obligatoires (par exemple réservé aux handicapés)



	F 26 31		(mm) 1200x35
	F 26 32		1200x57
	F 26 33		1200x83
	F 26 34		
	F 26 35		
			Bandes photoluminescentes en PVC rigide



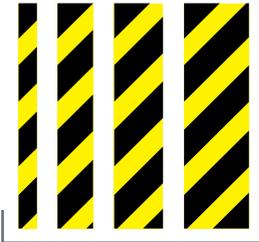
Rouleaux photoluminescents en vinyle auto-adhésif. Non adapté pour le sol. Pour le sol, voir produits anti-dérapants pages 89 à 94.

	Longueur (m)	10
	Largeur (mm)	35
		57
		83



## Bandes auto-adhésives réfléchissantes pour la signalisation d'obstacles

Dans les zones de circulation de voitures, pour signaler les obstacles (piliers, bordures, coins, parois, etc...) et pour faire la délimitation des voies de circulation et des zones de stationnement.

					(mm) 680x50 680x100 680x150 680x200
F 26 71	F 26 72	F 26 73	F 26 74		

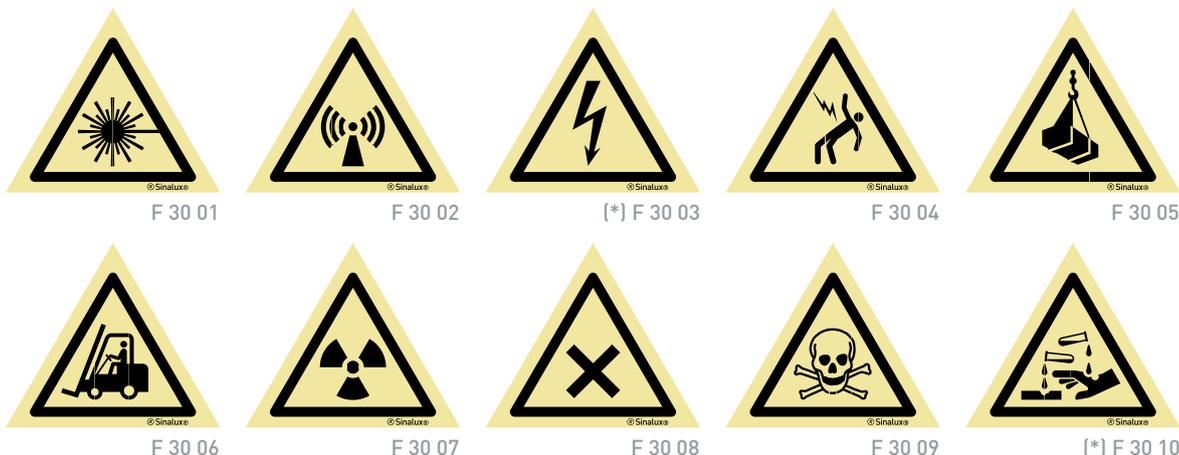
# ⚠️ Avertissements

## Signalisation de danger selon NF EN ISO 7010

(mm)  
100x100(\*)  
150x150  
200x200  
300x300  
400x400  
600x600

(\*) disponible également dans cette taille

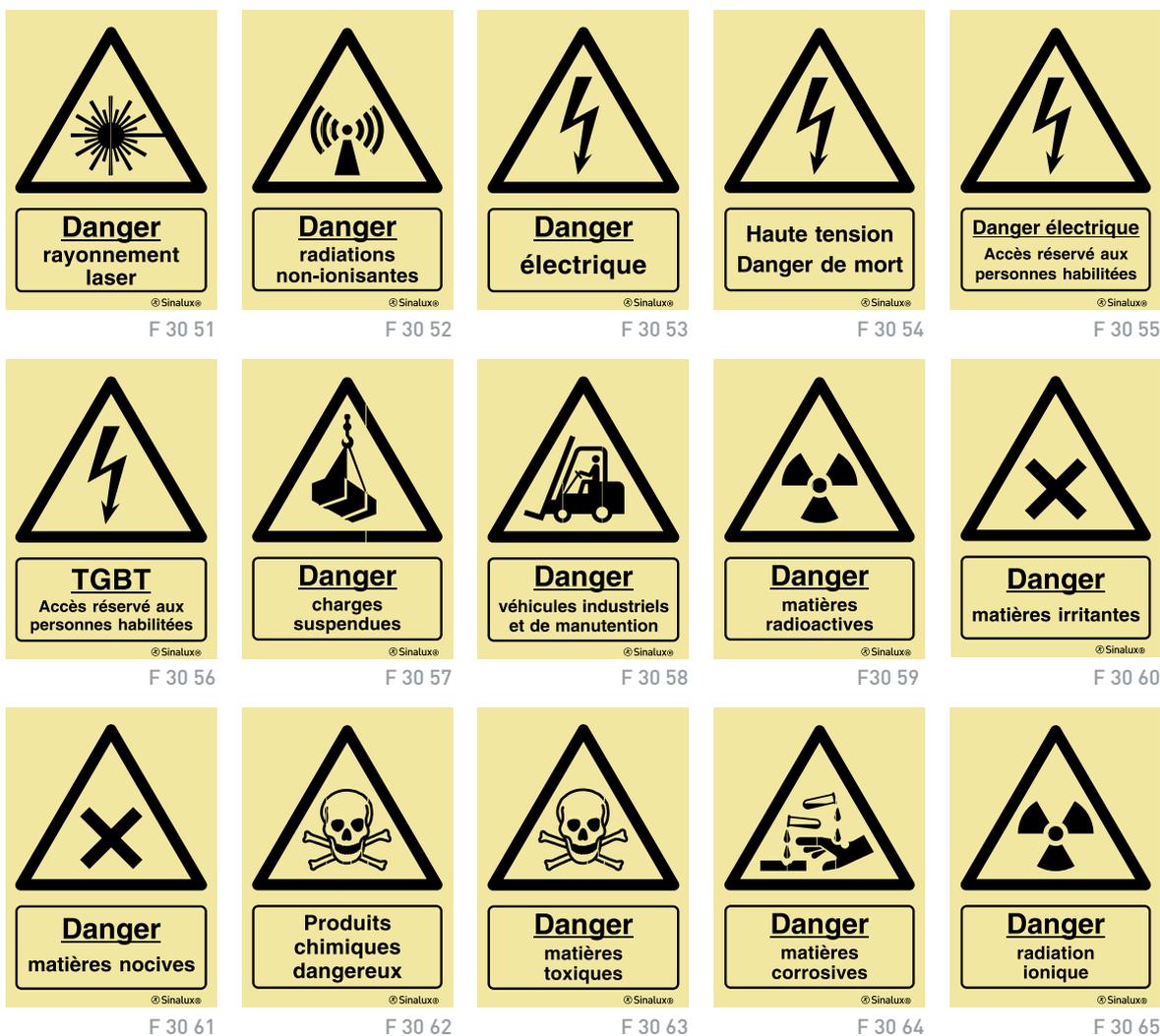
L'avertissement du danger réduit le risque d'accidents



## Signalisation de danger avec texte selon NF EN ISO 7010

(mm)  
150x200  
200x300  
300x400

L'avertissement du danger réduit le risque d'accidents



## Signalisation de danger selon NF EN ISO 7010

					(mm) [*] 100x100 150x150 200x200 300x300 400x400 600x600
		(*) F 31 01	F 31 02	F 31 03	
					[*] disponible également dans cette taille
(*) F 31 04	F 31 05	F 31 06	F 31 07	F 31 08	
					
F 31 09	F 31 10	F 31 11	F 31 12	F 31 13	L'avertissement du danger réduit le risque d'accidents

## Signalisation de danger avec texte selon NF EN ISO 7010

				(mm) 150x200 200x300 300x400
F 31 51	F 31 52	F 31 53	F 31 54	
				
F 31 55	F 31 56	F 31 57	F 31 58	F 31 59
				
F 31 60	F 31 61	F 31 62	F 31 63	F 31 64

# ⚠️ Avertissements

## Signalisation de danger selon NF EN ISO 7010

(mm)  
150x150  
200x200  
300x300  
400x400  
600x600



F 32 01



F 32 02



F 32 03



F 32 04



F 32 05



F 32 06



F 32 07



F 32 08



F 32 09



F 32 10



F 32 11

L'avertissement du danger réduit le risque d'accidents

## Signalisation de danger avec texte selon NF EN ISO 7010

(mm)  
150x200  
200x300  
300x400



**Risque d'asphyxie**

F 32 51



**Attention risque d'écrasement**

F 32 52



**Attention chien de garde**

F 32 53



**Attention démarrage automatique**

F 32 54



**Attention au bruit soudain**

F 32 55



**Attention à la tête**

F 32 56



**Attention accidenté vers le bas**

F 32 57



**Attention aux marches**

F 32 58



**Attention accidenté vers le haut**

F 32 59



**Attention risque de chute**

F 32 60



**Attention surface glissante**

F 32 61



**Attention risques de trébuchement**

F 32 62



**Locaux sous vidéo-surveillance**

F 32 63



**Site placé sous vidéosurveillance**  
Loi n° 607 du 21 janvier 1986 (extension et de programmation relative à la sécurité).  
Décret n° 408 du 17 Octobre 1986 relatif à la vidéosurveillance pris pour application de l'article 19 de la loi n° 607 du 21 janvier 1986.  
Pour plus d'informations se reporter à la base de données de sécurité de Sinalux.

F 32 64



**Site placé sous vidéosurveillance**  
Loi n° 607 du 21 janvier 1986 (extension et de programmation relative à la sécurité).  
Décret n° 408 du 17 Octobre 1986 relatif à la vidéosurveillance pris pour application de l'article 19 de la loi n° 607 du 21 janvier 1986.  
Pour plus d'informations se reporter à la base de données de sécurité de Sinalux.

F 32 65

L'avertissement du danger réduit le risque d'accidents

## Signalisation de danger selon NF EN ISO 7010

					(mm) 150x150 200x200 300x300 400x400 600x600
F 33 01	F 33 02	F 33 03	F 33 04	F 33 05	
					L'avertissement du danger réduit le risque d'accidents
F 33 06	F 33 07	F 33 08	F 33 09	F 33 10	

## Signalisation de danger avec texte selon NF EN ISO 7010

					(mm) 150x200 200x300 300x400
				<b>Attention</b> chute d'objects	F 33 51
					
<b>Attention</b> élément coupant	<b>Danger</b> d'écrasement des mains	<b>Attention</b> rouleaux tourant en sens inverse	<b>Attention</b> radiation optique	<b>Danger</b> d'écrasement de la main entre les mâchoires de la presse	
F 33 52	F 33 53	F 33 54	F 33 55	F 33 56	
					
<b>Danger</b> d'écrasement de la main entre la presse et la pièce	<b>Danger</b> fil barbelé	<b>Danger</b> taureau	<b>Attention</b> toit fragile	<b>Attention</b> mouvement rapide de la pièce en actionnant la presse	
F 33 57	F 33 58	F 33 59	F 33 60	F 33 61	

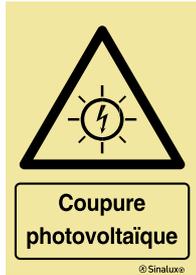
# Installations photovoltaïques

## Signaux pour installations photovoltaïques

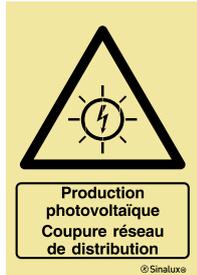
(mm)  
150x200  
200x300

Selon le guide pratique Installations photovoltaïques raccordées au réseau public de distribution UTE C 15-712-1: 2010, applicable au 1er janvier 2011

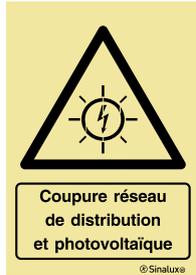
- 1: Etiquetage sur la partie a.c. dans le cas de la vente de la totalité: à proximité du dispositif assurant la limite de concession en soutirage F 35 01
- 2: Etiquetage sur la partie a.c. dans le cas de la vente de la totalité: à proximité du dispositif assurant la limite de concession en injection F 35 02
- 3: Etiquetage sur la partie a.c. dans le cas de la vente du surplus: à proximité du dispositif assurant la limite de concession F 35 03
- 4: Etiquetage sur la partie d.c.: sur la face avant des boîtes de jonction, sur la face avant des coffrets d.c., sur les extrémités des canalisations d.c. à minima F 35 04
- 5: Etiquetage sur la partie d.c.: à l'intérieur des boîtes de jonction et coffrets d.c., à proximité des sectionneurs-fusibles, parafoudres débouchables ...F 35 05



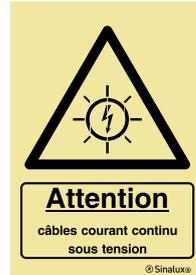
F 35 01



F 35 02



F 35 03



F 35 04



F 35 05

(mm)  
300x200  
400x300



F 35 21

Etiquetage sur l'onduleur

(mm)  
200x100  
300x150



- a: F 35 51 Etiquetage en amont d'onduleur, sur le coffret d.c.
- b: F 35 52 Etiquetage en aval d'onduleur, sur le coffret a.c.
- c: F 35 53 Etiquetage à proximité de l'Interrupteur-Sectionneur général a.c. placé en tête de l'installation photovoltaïque:



F 35 51

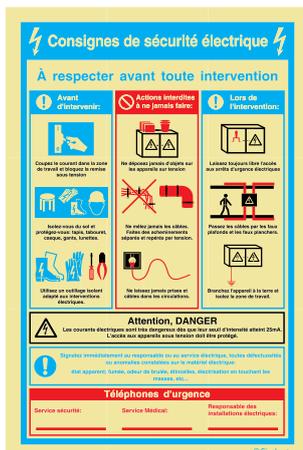


F 35 52



F 35 53

(mm)  
200x300



F 35 71



F 35 72

## Signalisation d'obligation selon NF EN ISO 7010



## Signalisation d'obligation avec texte selon NF EN ISO 7010



# ! Obligations

## Signalisation d'obligation selon NF EN ISO 7010

(mm)  
150x150  
200x200  
300x300  
400x400  
600x600



## Signalisation d'obligation avec texte selon NF EN ISO 7010

(mm)  
150x200  
200x300  
300x400



## Signalisation d'obligation selon NF EN ISO 7010



## Signalisation d'obligation avec texte selon NF EN ISO 7010



# ⊘ Interdictions

## Signalisation d'interdiction selon NF EN ISO 7010

(mm)  
 100x100(\*)  
 150x150  
 200x200  
 300x300  
 400x400  
 600x600

(\*) disponible également dans cette taille



F 40 01



(\*) F 40 02



F 40 03



F 40 04



F 40 05



F 40 06



F 40 07



F 40 08



F 40 09

## Signalisation d'interdiction avec texte selon NF EN ISO 7010

(mm)  
 100x150(\*)  
 150x200  
 200x300  
 300x400

(\*) disponible également dans cette taille



F 40 51



F 40 52



F 40 53



F 40 54



F 40 55



F 40 56



F 40 57



F 40 58



(\*) F 40 59



F 40 60



F 40 61



F 40 62



F 40 63



F 40 64



F 40 65



F 40 66

## Signalisation d'interdiction selon NF EN ISO 7010



(mm)

150x150

200x200

300x300

400x400

600x600

## Signalisation d'interdiction avec texte selon NF EN ISO 7010



(mm)

(\*)100x150

150x200

200x300

300x400

(\*) disponible également dans cette taille

# 🚫 Interdictions

## Signalisation d'interdiction selon NF EN ISO 7010

(mm)  
150x150  
200x200  
300x300  
400x400  
600x600



F 42 01



F 42 02



F 42 03



F 42 04



F 42 05



F 42 06



F 42 07



F 42 08



F 42 09



F 42 10



F 42 11



F 42 12



F 42 13

## Signalisation d'interdiction avec texte selon NF EN ISO 7010

(mm)  
150x200  
200x300  
300x400



F 42 51



F 42 52



F 42 53



F 42 54



F 42 55



F 42 56



F 42 57



F 42 58



F 42 59



F 42 60



F 42 61



F 42 62



F 42 63

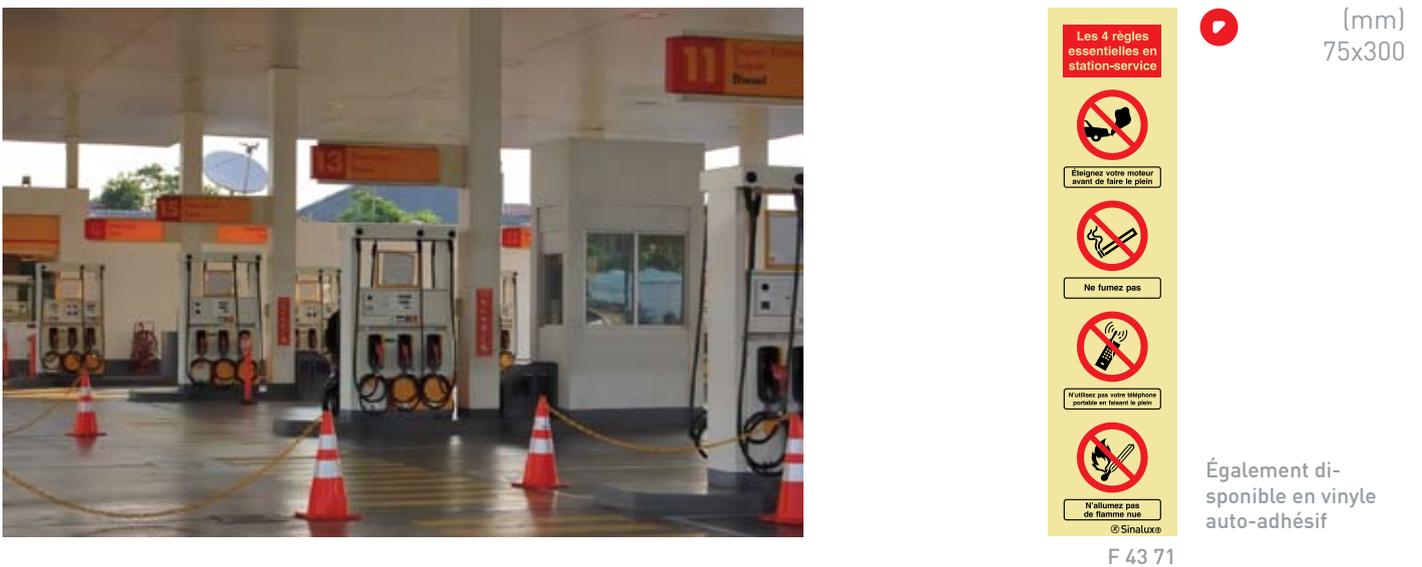
## Signalisation d'interdiction selon NF EN ISO 7010



## Signalisation d'interdiction avec texte selon NF EN ISO 7010



## Signalisation pour stations-services



# Vinyle auto-adhésif

## Signalisation pour locaux industriels

Signaux pour application sur les machines. Signalisation photoluminescente auto-adhésive pour l'identification des risques et des procédures de sécurité relatives à chaque équipement

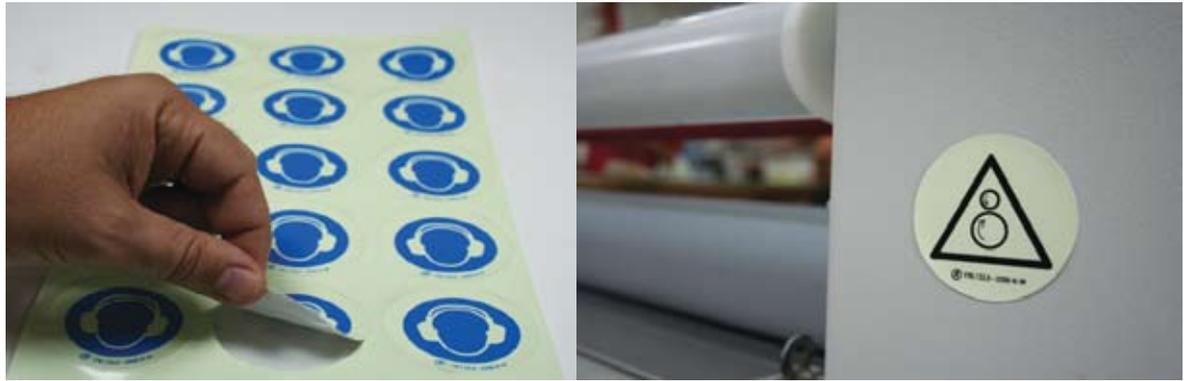
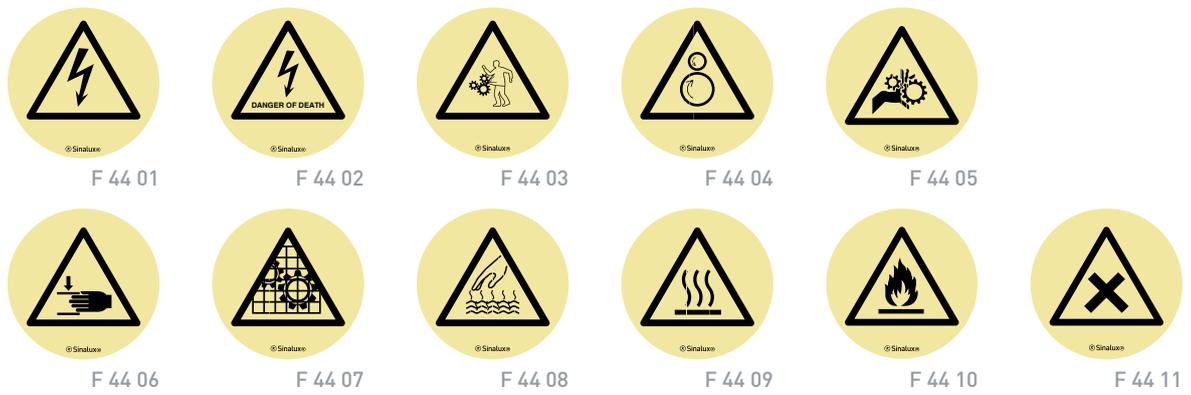


Planche de 9 ou 18 signaux

(mm)  
Diam. 60



(mm)  
Diam. 60



(mm)  
Diam. 60



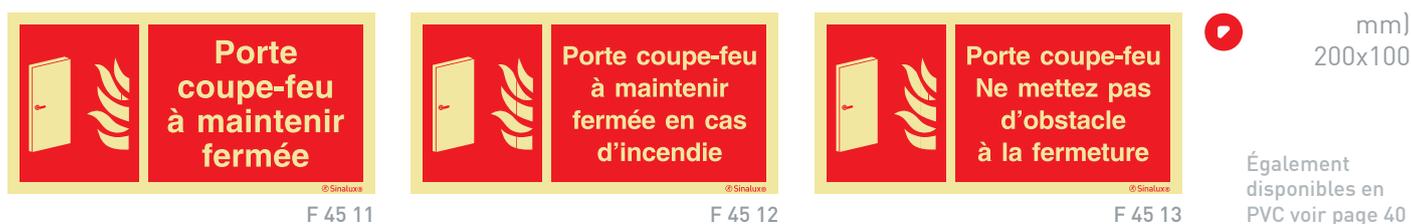
## Signalisation pour surfaces vitrées

Les portes comportant une partie vitrée importante doivent être repérables ouvertes comme fermées à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat.

## Signalisation des Systèmes d'ouverture



Également disponibles en PVC voir page 89

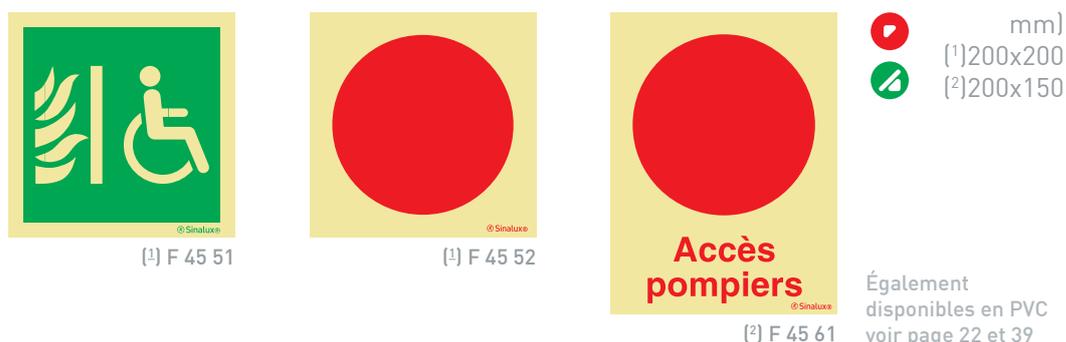


## Signalisation pour la lutte contre le tabac

Selon l'Arrêté du 1er décembre 2010 fixant les modèles de signalisation prévus par l'article R. 3511-6 du code de la santé publique. Modification du numéro de téléphone des 2 modèles de signalisation concernant l'interdiction de fumer.



## Signaux visibles de l'extérieur



# i Information

## Signalisation d'information pour l'Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

(mm)  
150x150  
200x200  
300x300  
400x400



Code du travail R. 4225-7

Décret n° 2009-1272 du 21 octobre 2009

“ Des installations sanitaires appropriées sont mises à la disposition des « travailleurs handicapés » ”.

Signification des signaux:

- 1: F 47 01 Equipement adapté aux personnes malentendantes
- 2: F 47 02 Equipement avec boucle d'induction magnétique utilisé à des fins de correction auditive
- 3: F 47 03 Equipement adapté aux personnes présentant des déficiences visuelles
- 4: F 47 04 Installations adaptées aux personnes présentant une déficience d'élocution
- 5: F 47 05 Services et produits accessibles à toutes personnes handicapées mentales ou présentant des difficultés de repérage spatio-temporel et d'apprentissage de la lecture



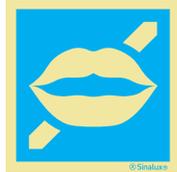
F 47 01



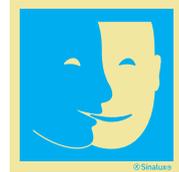
F 47 02



F 47 03



F 47 04



F 47 05

(mm)  
150x150  
200x200  
300x300  
400x400



F 47 06



F 47 07



F 47 08



F 47 09



F 47 10



F 47 11



F 47 12



F 47 13

## Signalisation d'information

(mm)  
100x100[\*]  
150x150  
200x200  
300x300  
400x400



F 47 51



F 47 52



F 47 53



F 47 54



F 47 55



F 47 56



F 47 57



F 47 58



F 47 59



F 47 60



F 47 61



F 47 62



F 47 63



F 47 64



F 47 65



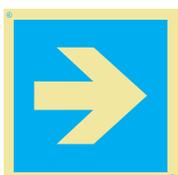
F 47 66



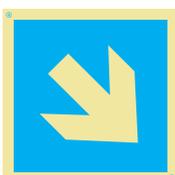
F 47 67



F 47 68



[\*] F 47 69



[\*] F 47 70



F 47 71

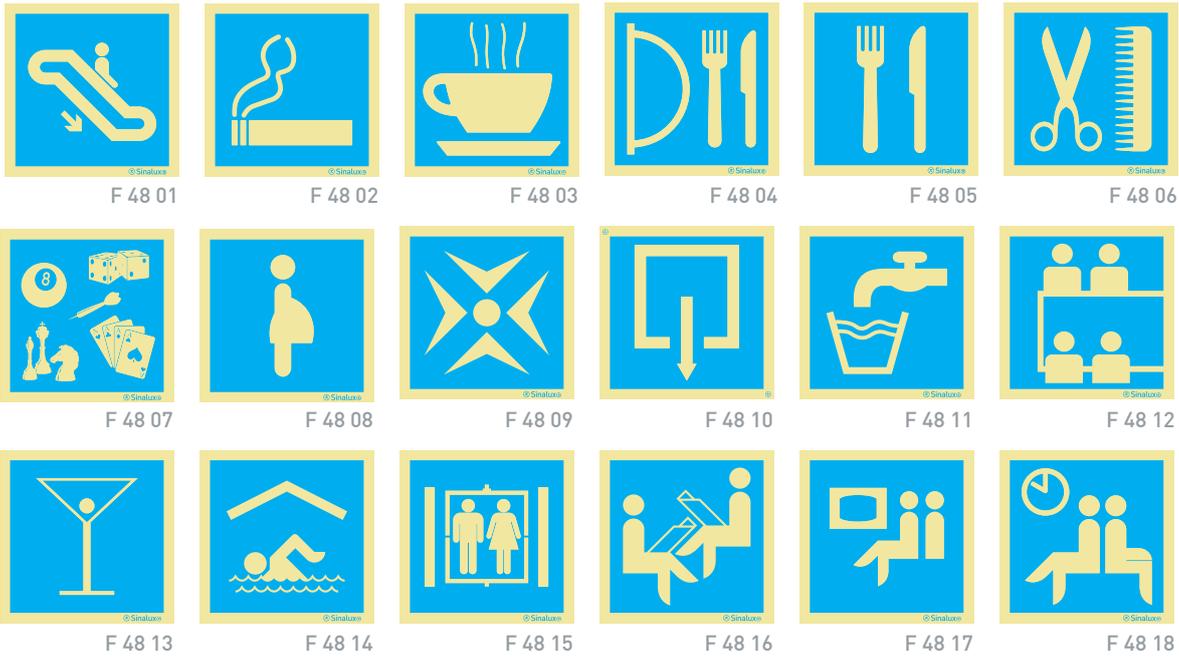


F 47 72

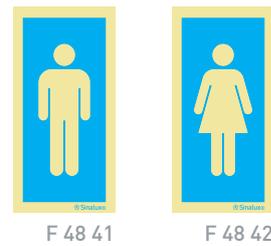


F 47 73

## Signalisation d'information



(mm)  
150x150  
200x200  
300x300  
400x400



(mm)  
75x150  
100x200  
150x300  
200x400  
300x600



(mm)  
200x100  
300x150  
(\* )400x200  
(\* )600x300



(\* ) disponible également dans cette taille

Code du travail R. 4225-7, Décret n° 2009-1272 du 21 octobre 2009: " Des installations sanitaires appropriées sont mises à la disposition des « travailleurs handicapés » ."

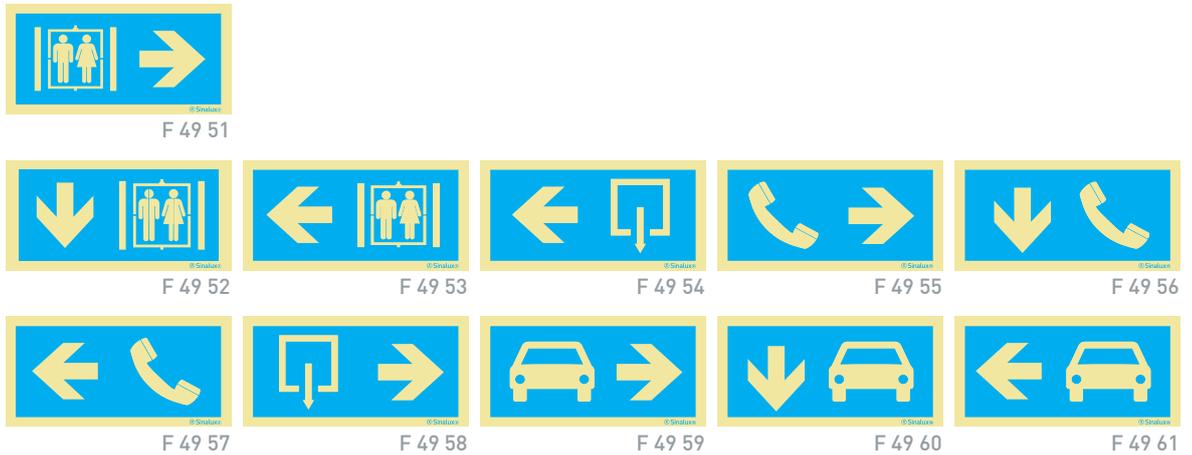
# i Information

## Signalisation d'information

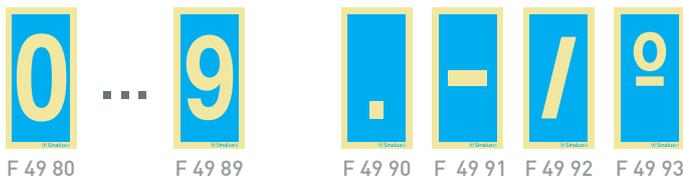
(mm)  
200x100  
300x150



(mm)  
200x100  
300x150  
400x200  
600x300



(mm)  
75x150  
100x200  
150x300  
200x400  
300x600



## Signalisation pour la lutte contre le tabac

Selon l'Arrêté du 1er décembre 2010 fixant les modèles de signalisation prévus par l'article R. 3511-6 du code de la santé publique. Modification du numéro de téléphone des 2 modèles de signalisation concernant l'interdiction de fumer.

(mm)  
150x200  
200x300



F 45 21



F 45 22

Également disponibles en vinyle auto-adhésif page 77

## Signaux panoramiques



F 50 01



F 50 11



F 50 12

(mm)  
100x100  
150x150  
200x200  
300x300



F 50 21



F 50 22



F 50 23



F 50 24

(mm)  
100x200  
150x300

L'angle des signaux panoramiques peut être adapté au type de support, notamment pour les IPN, sur demande.



F 50 51

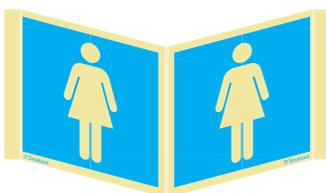


F 50 52

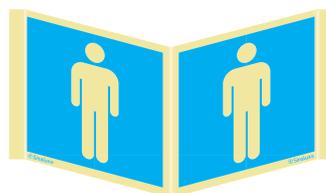


F 50 53

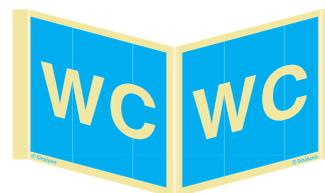
(mm)  
100x100  
150x150  
200x200  
300x300



F 50 54



F 50 55



F 50 56



 **Sinalux<sup>®</sup>-LLL**

## Normes et réglementation

Les systèmes de signalisation et d'illumination au niveau du sol, LLL (Lignes de Liaison Luminescentes selon NF X08-050-2: 2008 ou Low Location Lighting selon ISO 16069 : 2004) ont eu le début de leur normalisation lors de la réglementation de locaux avec risques majeurs (Aviation - FAA en 1984 et Maritime-IMO en 1989).

A partir de 1999, avec le développement de nouvelles technologies photoluminescentes, d'autres institutions ont commencé à normaliser dans ce domaine d'application. Les normes relatives à ce sujet sont:

- NF X08-050-2: 2008: Systèmes de sécurité photoluminescents. Définition des produits et équipements de sécurité photoluminescents.
- ISO 16069: 2004: Système de Guidage pour Cheminements d'Évacuation de Sécurité
- RS 6-1 et 6-1A - Loi Local 26/04 de 2004 du Code du bâtiment de la Ville de New York de 2005 (NYC department of Buildings)
- Guide d'installation de systèmes de signalisation photoluminescents dans les cages d'escaliers de bâtiments du Canada (CNRC et TPSGC) de 2008
- ISO 3864-1: 2011: Symboles graphiques. Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Principes de conception pour les signaux de sécurité sur les lieux de travail et dans les lieux publics.
- NF EN ISO 7010: Symboles graphiques. Couleurs de sécurité et signaux de sécurité. Signaux de sécurité enregistrés.
- ISO 15370: 2010 et IMO Resolution A.752 (18) du domaine maritime
- NFPA (National Fire Protection Association) code 101 (Signalisation et voies d'évacuation)

## Systèmes de pose

### Système de bandes et de signaux à appliquer sur parois

Le système composé de bandes et de signaux peut être collé directement sur les parois avec la colle spéciale  Sinalux®. Il est aussi possible d'insérer les bandes et les signaux dans des rails aluminium anti-vandalisme vissés aux parois. L'installation du système  Sinalux®-LLL devra être de forme continue, et des deux côtés des couloirs quand ceux-ci ont une largeur égale ou supérieure à 2 mètres. Dans des couloirs de largeur inférieure, le système devra être appliqué sur la paroi ayant les équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie, et si ceux-ci sont inexistantes, sur la paroi ayant le système d'ouverture de la porte de sortie ou de sortie de secours. La partie supérieure des bandes ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol.

### Système de lamelles et de signaux pour application horizontale (sols et escaliers):

Les lamelles et les signaux photoluminescents du système  Sinalux®-LLL doivent être collés au sol et incluent un adhésif de haute adhérence sur la face inférieure.

## Caractéristiques techniques

**Signaux et bandes pour parois:** PVC rigide de 2 mm d'épaisseur, photoluminescent de très haute intensité lumineuse, atteinte avec une excitation de lumière de seulement 25 lux.

**Lamelles et signaux pour sols et escaliers:** Polycarbonate, auto-adhésif et anti-dérapant, de 0,3 mm d'épaisseur, photoluminescent de très haute intensité lumineuse atteinte avec une stimulation de lumière de seulement 25 lux.

**Impression:** Par sérigraphie, avec des teintes de couleur mate de haute qualité et résistantes aux rayonnements UV, garanti 5 ans.

**Surface:** Antistatique, facile à nettoyer, propriétés anti-dérapantes pour les lamelles et signaux pour le sol.

**Caractéristiques chimiques:** Non radioactives, sans phosphore ni plomb.

**Caractéristiques de luminosité:** Prenant en compte une excitation de 25 lux, pendant 15 minutes, avec une lampe fluo blanc (tube) 4000 K.

Caractéristique de luminosité			
En prenant en compte une excitation de 25 lux, pendant 15 minutes, avec une lampe L36W/21 - 840 cool White			
Normes	Intensité lumineuse (mcd/m <sup>2</sup> )		Autonomie
	10 minutes	60 minutes	Temps avec une intensité lumineuse supérieure à 0,32 mcd/m <sup>2</sup>
ISO 16069: 2004	20 mcd/m <sup>2</sup>	2.8 mcd/m <sup>2</sup>	340 minutes
NF X08-050-2: 2008	30 mcd/m <sup>2</sup>	7 mcd/m <sup>2</sup>	...
 Sinalux®-LLL	80 mcd/m <sup>2</sup>	10 mcd/m <sup>2</sup>	1000 minutes

1. En plus de respecter ces valeurs, les signaux pour application au sol (LLL) doivent également respecter les valeurs données en page 2 (essai conforme à la norme NF X08-050-1; avec une excitation de 1000 lux pendant 5 minutes).

2. Les valeurs de l'intensité lumineuse et de l'autonomie des lamelles peuvent être légèrement inférieures à cause de la surface de protection du polycarbonate.

## Introduction

LLL (Lignes de Liaison Luminescentes selon NF X08-050-2: 2008 ou Low Location Lighting selon ISO 16069: 2004) Système de signalisation photoluminescente au niveau du sol



La propagation des fumées est une des conséquences les plus graves et dangereuses qui survient dans un incendie, rendant difficile, même impossible, une bonne évacuation: perte de la visibilité, la panique s'installe et provoque l'intoxication, ce qui peut conduire à la mort.

Ce nouveau système  Sinalux®-LLL est le seul qui permet de maintenir les voies d'évacuation illuminées, assurant en même temps la signalisation des équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie et la visibilité des sorties et des sorties de secours.

On obtient le meilleur moyen d'évacuation, diminuant ainsi les risques de panique et les conséquences de pertes de vies humaines.

C'est un système complémentaire à la Signalisation de Sécurité Photoluminescente  Sinalux® selon lequel la signalisation doit être apposée en hauteur pour pouvoir localiser à distance les évacuations, les équipements de premiers secours, les équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie, les dangers, les interdictions, les obligations, les équipements de protection individuelle (E.P.I.), etc... (Prescriptions minimales concernant la signalisation de sécurité et/ou de santé au travail selon la Directive Européenne 92/58/CEE ainsi que ses transpositions en lois nationales).

Le système  Sinalux®-LLL est conforme aux règlements OMI (Organization Maritime International) et aux normes homologuées NF X08-050-2: 2008 et ISO 16069: 2004.

Le système  Sinalux®-LLL est fabriqué avec une nouvelle génération de produits photoluminescents, qui a été développée spécialement pour ces situations qui exigent une très grande intensité lumineuse malgré le fait d'être placés dans des locaux recevant peu d'éclairage (au niveau du sol).

## Systeme de signalisation pour les cheminements d'Evacuation

Selon les normes NF X08-050-2:2008 et ISO 16069:2004 (Systeme de balisage des cheminements d'evacuation) un systeme complet de signalisation inclut trois niveaux de signalisation:

**A** signalisation photoluminescente en hauteur (au-delà de 1,8m):  
pour une visualisation à distance –  Sinalux®.

**B** signalisation photoluminescente au niveau intermédiaire (entre 1,2 et 1,5m):  
signalisation d'information complémentaire, plans et consignes, pour lecture –  Sinalux®.

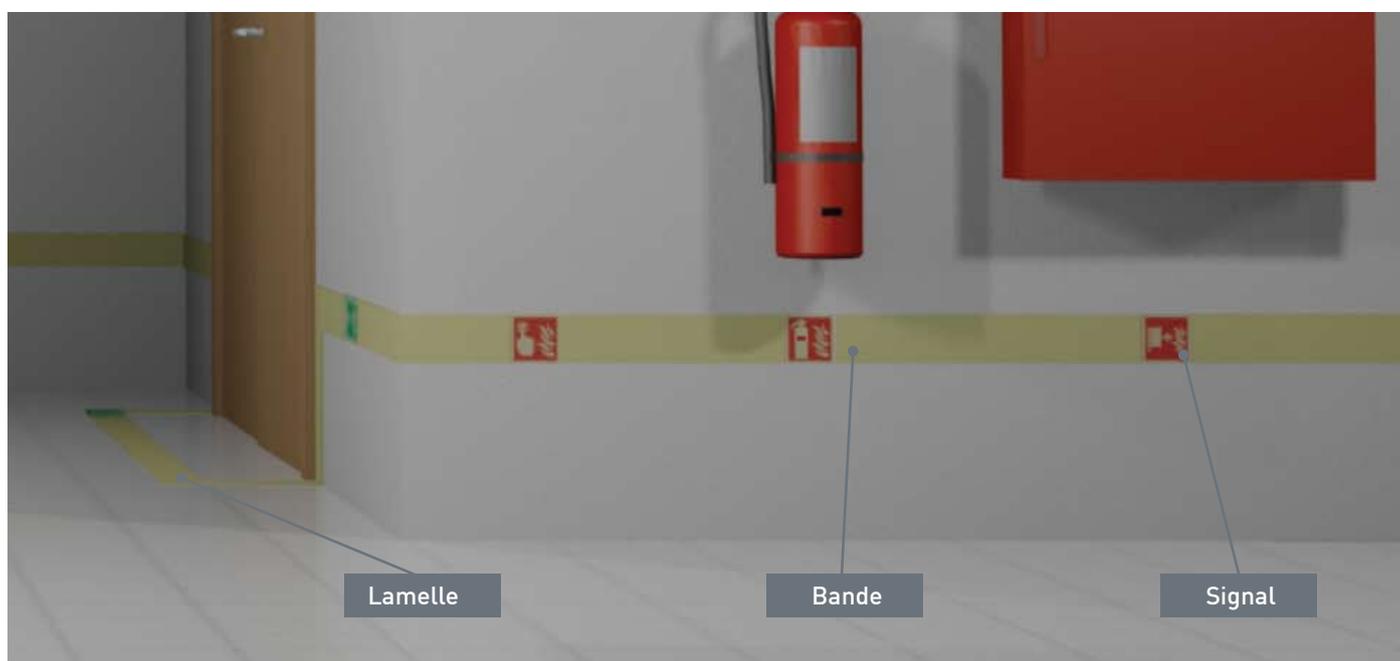
**C** signalisation photoluminescente au niveau du sol (en dessous de 0,4m):  
pour la signalisation et l'illumination des cheminements d'evacuation et la localisation des équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie au niveau du sol –  Sinalux®-LLL.



Les composants d'un système  Sinalux®-LLL sont :

- bandes et signaux photoluminescents de 2mm d'épaisseur pour application murale au niveau du sol selon les normes homologuées NF X08-050-2: 2008 et ISO 16069: 2004, la partie supérieure doit être installée en-dessous de 0,4m du sol.

- Lamelles et signaux auto-adhésifs et anti-dérapants de 0,3mm d'épaisseur pour une installation directe sur le sol



## Exemple d'un système complet de signalisation

Selon les normes actuelles, les Lignes de Liaisons Luminescentes (ou Low Location Lighting) doivent être installées :

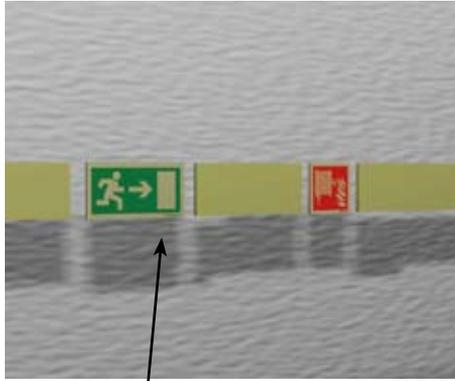
- des deux côtés d'un couloir de plus de 2m,
- d'un seul côté d'un couloir de moins de 2m.



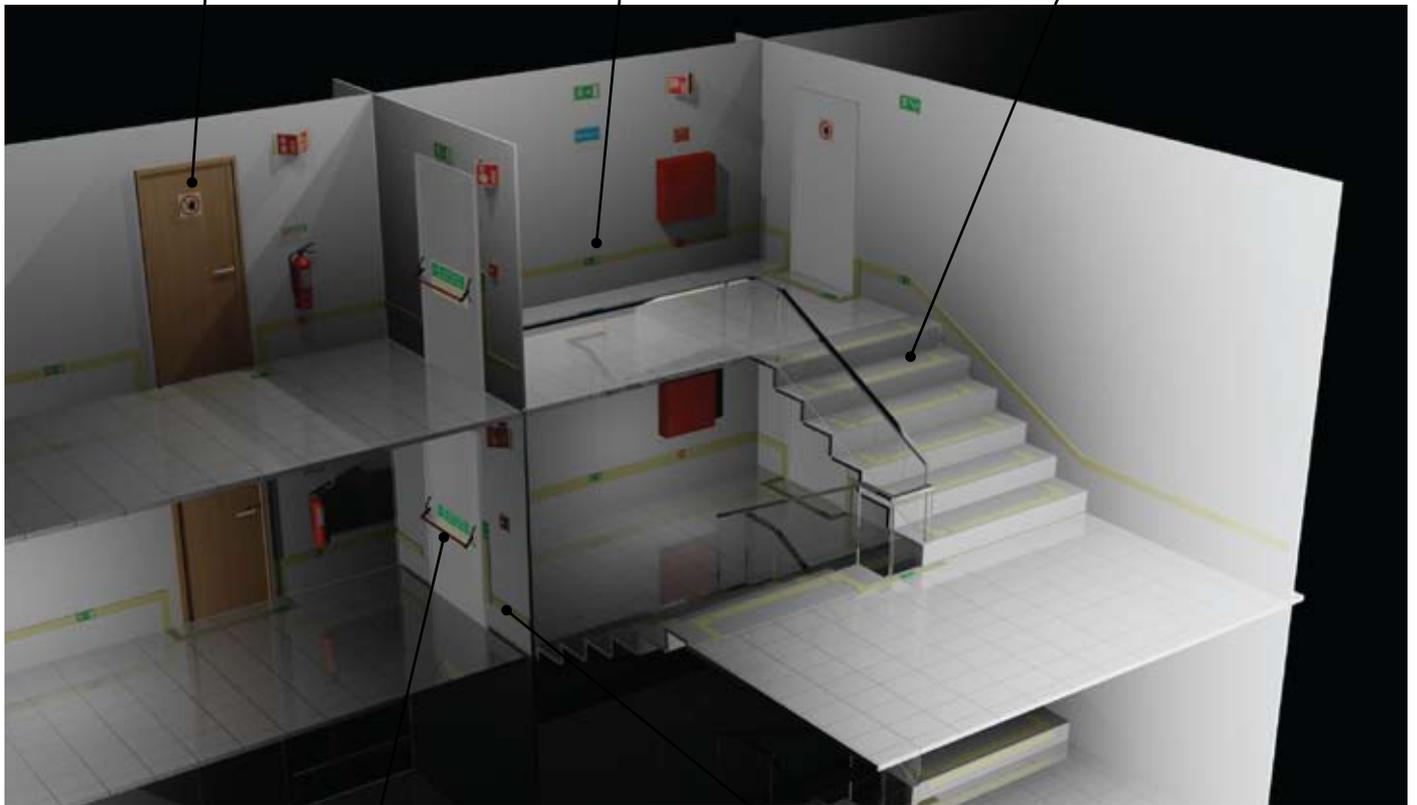
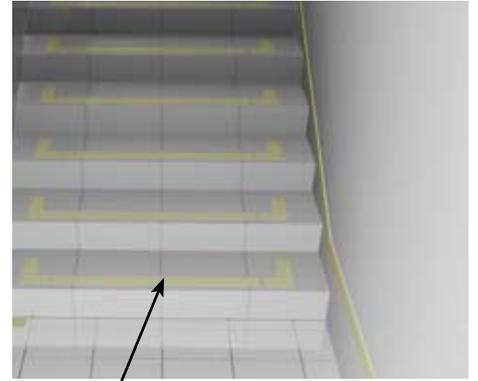
Les portes qui ne sont pas des sorties doivent être signalées selon cette solution



Signal d'évacuation et signal d'extincteur installés entre des bandes photoluminescentes pour indiquer le sens d'évacuation et la localisation de l'extincteur.



Escalier signalisé avec des bandes de PVC de 100mm sur la première et dernière contremarche et le long du mur.



Signalisation d'une porte de sortie de secours (qui s'ouvre du côté droit) avec des signaux et bandes installés dans des rails en aluminium anti-vandalisme.



Signal de sortie à gauche intercalé entre des bandes, dans un rail aluminium (anti-vandalisme) pour signaler les chemins d'évacuation.

Balisateur rigide en PVC pour application murale au niveau du sol

(mm)  
107x57  
158x83



F 60 01



F 60 02



F 60 03



F 60 04



F 60 11



F 60 12



F 60 13



F 60 14



F 60 15



F 60 16



F 60 17



F 60 18



F 60 19



F 60 20



F 60 21



F 60 22



F 60 23



F 60 24



F 60 25



F 60 26



F 60 27



F 60 28

Signaux à installer dans le balisage tous les 5 mètres et à chaque changement de direction selon les normes et législations actuelles.

(mm)  
57x57  
83x83



F 60 51



F 60 52



F 60 53



F 60 54



F 60 55



F 60 56



F 60 57



F 60 58



F 60 59



F 60 60



F 60 61



F 60 62

(mm)  
57x57  
83x83



F 60 81



F 60 82



F 60 83



F 60 84



F 60 85



F 60 86



F 60 87



F 60 88



F 60 89



F 60 90

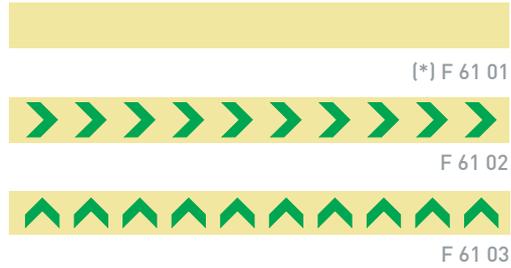


(mm)  
107x57  
158x83



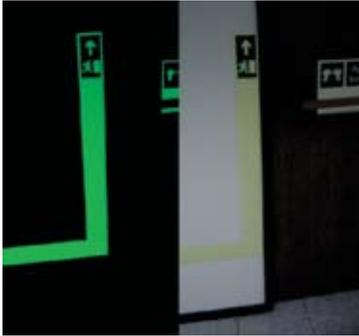
F 6095

### Balisateur rigide pour application murale au niveau du sol



 (mm)  
 1200x35  
 1200x57  
 1200x83  
 (\*)1200x100  
 (\*) disponible également dans cette taille

### Repérage des portes



 (mm)  
 800x57  
 800x83

### Rails aluminium anti-vandalisme



 (mm)  
 (\*\*)800x35  
 (\*\*)800x57  
 (\*\*)800x83  
 (\*)2000x35  
 (\*)2000x57  
 (\*)2000x83

### Balisateur adhésif pour application au sol

Balisateur en polycarbonate auto-adhésif et anti-dérapant de 0,3mm pour application au sol



 (mm)  
 1200x37  
 1200x57  
 1200x83  
 (\*)1200x100  
 (\*) disponible également dans cette taille

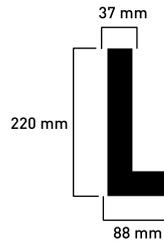
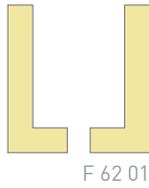
Signaux à installer dans le balisateur tous les 5 mètres et à chaque changement de direction selon les normes et législations actuelles.



 (mm)  
 57x107  
 83x158

## “L” en polycarbonate

“L” en polycarbonate auto-adhésif et anti-dérapant de 0,3mm pour le balisage des marches, fourni en planche de 2 paires de “L”

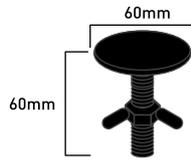


## Disques

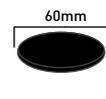
Disques en polycarbonate auto-adhésif et anti-dérapant



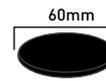
Disques sur support en acier zingué à fixer sur caillebotis, par boîte de 12 unités



Disques sur support en acier zingué de 1,8mm à coller, par boîte de 12 unités

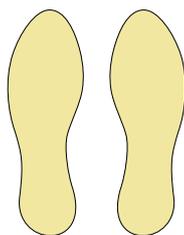


Disques auto-adhésifs de 0,3mm par planche de 18 unités

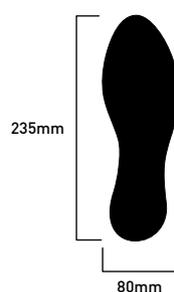


## “Empreintes de pas”

“Empreintes de pas” en polycarbonate auto-adhésif et anti-dérapant de 0,3mm



Fourni par paire



## Kit de repérage de porte “qui n’est pas issue de secours”

Les portes qui ne font pas partie des cheminements d'évacuation et que les occupants peuvent confondre doivent avoir une signalisation spécifique pour avertir que c'est une porte "Sans Issue". Cet avertissement doit être visible même en cas de propagation de fumées, il est donc nécessaire de le signaler au niveau du sol.

Selon la Directive Européenne 92/58/CEE ou Selon la NF EN ISO 7010 (Kit à droite):

Composé d'un signal en PVC photoluminescent  Sinalux®, de bandes et signaux en PVC photoluminescent  Sinalux®-LLL et lamelles et signal en polycarbonate  Sinalux®-LLL :

- 1 signal en PVC (ref. F 40 61);
- 4 bandes en PVC pour application horizontale sur le mur;
- 2 bandes en PVC pour application verticale sur le mur;
- 2 signaux de sortie à droite en PVC (ref. F 60 14 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. F 60 19 selon NF EN ISO 7010) pour application sur le mur;
- 2 lamelles auto-adhésives et anti-dérapantes en polycarbonate pour application au sol, perpendiculairement au mur;
- 1 lamelle auto-adhésive et anti-dérapante en polycarbonate pour application au sol, parallèle à la porte;
- 1 signal en polycarbonate auto-adhésif et anti-dérapant, pour application au sol (ref. F 61 83 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. F 61 81 selon NF EN ISO 7010).

Selon la Directive Européenne 92/58/CEE ou Selon la NF EN ISO 7010 (Kit à gauche):

Selon la Directive Européenne 92/58/CEE ou Selon la NF EN ISO 7010 (Kit à gauche):

Composé d'un signal en PVC photoluminescent  Sinalux®, de bandes et signaux em PVC photoluminescent  Sinalux®-LLL et lamelles et signal en polycarbonate  Sinalux®-LLL:

- 1 signal en PVC (ref.F 40 61);
- 4 bandes en PVC pour application horizontale sur le mur;
- 2 bandes en PVC pour application verticale sur le mur;
- 2 signaux de sortie à gauche en PVC (ref. F 60 11 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref.F 60 23 selon NF EN ISO 7010) pour application sur le mur;
- 2 lamelles auto-adhésives et anti-dérapantes en polycarbonate pour application au sol, perpendiculairement au mur;
- 1 lamelle auto-adhésive et anti-dérapante en polycarbonate pour application au sol parallèle à la porte;
- 1 signal en polycarbonate auto-adhésif et anti-dérapant, pour application au sol (ref. F 61 84 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. F 61 82 selon NF EN ISO 7010).



Kit avec évacuation à droite de largeur 57mm  
Directive Européenne 92/58/CEE F 63 01

Kit avec évacuation à droite de largeur 57mm  
NF EN ISO 7010 F 63 02

Kit avec évacuation à droite de largeur 83 mm  
Directive Européenne 92/58/CEE F 63 03

Kit avec évacuation à droite de largeur 83 mm  
NF EN ISO 7010 F 63 04

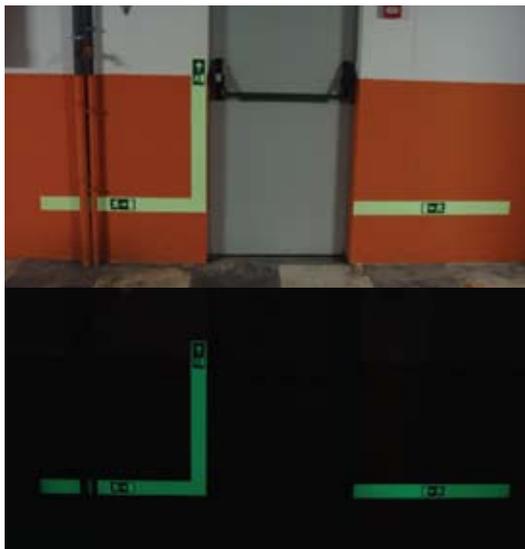
Kit avec évacuation à gauche de largeur 57mm  
Directive Européenne 92/58/CEE F 63 05

Kit avec évacuation à gauche de largeur 57mm  
NF EN ISO 7010 F 63 06

Kit avec évacuation à gauche de largeur 83 mm  
Directive Européenne 92/58/CEE F 63 07

Kit avec évacuation à gauche de largeur 83 mm  
NF EN ISO 7010 F 63 08

## Kit de repérage de porte “issue de secours”



Kit de largeur 57mm  
Directive Européenne 92/58/CEE F 63 11

Kit de largeur 83 mm  
Directive Européenne 92/58/CEE F 63 12

Kit de largeur 57mm NF EN ISO 7010 F 63 13

Kit de largeur 83 mm NF EN ISO 7010 F 63 14

En cas de propagation et d'accumulation de fumées, tous les panneaux de signalisation au niveau supérieur ne sont plus visibles. Il faut donc utiliser des signaux au niveau inférieur (40cm du sol) qui resteront toujours visibles, permettant ainsi la localisation et la signalisation des portes de sortie.

Selon la Directive Européenne 92/58/CEE ou selon la NF EN ISO 7010:

Le kit est composé de bandes et de signaux en PVC photoluminescent  Sinalux®-LLL :

- 4 bandes pour application horizontale
- 1 bande pour application verticale
- 1 signal de sortie à gauche (ref.F 60 11 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. F 60 23 selon NF EN ISO 7010)
- 1 signal de sortie à droite (ref. F 60 14 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. F 60 19 selon NF EN ISO 7010)
- 1 signal de porte du côté droit (ref. F 60 01 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. F 60 03 selon NF EN ISO 7010)
- 1 signal de porte du côté gauche (ref. F 60 02 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou ref. F 60 04 selon NF EN ISO 7010).

Les bandes sont fournies coupées sur mesure. La bande verticale doit être installée du côté de l'ouverture de la porte (sur l'image le côté de l'ouverture se trouve du côté gauche).

Avec la bande verticale du côté gauche de la porte (ouverture à gauche) le signal F 60 01 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou le F 60 03 selon NF EN ISO 7010, doit être utilisé. Si la bande est installée du côté droit (ouverture à droite) le signal F 60 02 selon Directive Européenne 92/58/CEE ou le signal F 60 04 selon NF EN ISO 7010, doit être utilisé.

## Kits de repérage d'encadrement de porte



Kit d'encadrement de porte simple F 63 15

Kit d'encadrement de porte double F 63 16

L'utilisation de bandes photoluminescentes autour de la porte permet d'identifier parfaitement l'espace à travers lequel l'utilisateur doit passer dans une situation d'urgence.

Kit d'encadrement de porte simple, composé de:  
- 5 bandes en PVC photoluminescent  Sinalux®-LLL .  
Chaque bande a une dimension de 1200x35mm.

On doit utiliser deux bandes de chaque côté de la porte et une pour la partie supérieure.

Kit d'encadrement de porte double, composé de:  
- 6 bandes en PVC photoluminescent  Sinalux®-LLL .  
Chaque bande a une dimension de 1200x35mm.

On doit utiliser deux bandes de chaque côté de la porte et les deux autres pour la partie supérieure, qui devront être coupées en fonction de la largeur de la porte.

## Kit de repérage des mains courantes en vinyl Sinalux®

Toute main courante doit répondre à l'exigence suivantes:

- être différenciée de la paroi support grâce à un éclairage particulier ou à un contraste visuel.

Les kits sont constitués de:

- 7 lamelles de vinyle photoluminescent auto-adhésif de 0.2mm d'épaisseur, qui permettent de signaler une main courante entre deux étages consécutifs.
- Chaque lamelle a une longueur de 900mm. Il suffira alors de choisir la largeur de la lamelle en fonction de la configuration et de la largeur de la main courante.



7 lamelles de 900x16mm F 63 21

7 lamelles de 900x27mm F 63 22

7 lamelles de 900x35mm F 63 23

## Nez de marches et Profilés pour le sol

### Nez de marches

Les nez de marches doivent répondre aux exigences suivantes:

- être contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier;
- être antidérapants;
- ne pas présenter de débord excessif par rapport à la contremarche.

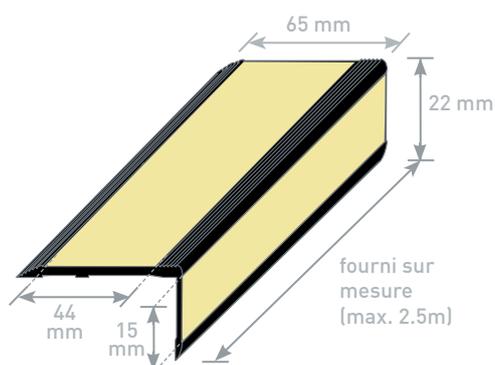
Caractéristiques de la base: aluminium anti-dérapant, biseauté et strié.

Caractéristiques de la signalisation:  Sinalux®-LLL en polycarbonate anti-dérapant de 0,3mm



Nez de marches F 63 31

Fournis avec un adhésif de haute adhérence (possibilité de fournir le Nez de marche et le Profilé pour le sol percés, sur demande).



Profilés F 63 32

### Profilés pour le sol

Ce profilé permet de baliser le cheminement d'évacuation au sol, tout en étant protégé. De plus, il présente un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement, utile pour le guidage des personnes aveugles ou malvoyantes avec canne.

Caractéristiques de la base: aluminium anti-dérapant, biseauté et strié.

Caractéristiques de la signalisation:  Sinalux®-LLL en polycarbonate anti-dérapant de 0,3mm



Signalisation pour locaux industriels

(mm)  
200x200  
400x400  
600x600



F 64 01



F 64 02



F 64 03



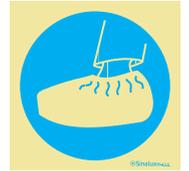
F 64 04



F 64 05



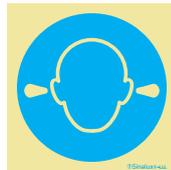
F 64 06



F 64 07



F 64 08



F 64 09



F 64 10



F 64 11



F 64 12

Signaux en polycarbonate auto-adhésif et anti-dérapant de 0,3mm pour application au sol

(mm)  
200x200  
400x400  
600x600



F 64 51



F 64 52



F 64 53



F 64 54



F 64 55

(mm)  
200x200  
400x400  
600x600



F 65 01



F 65 02



F 65 03



F 65 04



F 65 05



F 65 06



F 65 07

(mm)  
200x200  
400x400  
600x600



F 65 31



F 65 32



F 65 33

(mm)  
200x200  
400x400  
600x600



F 65 51



F 65 52



F 65 53



F 65 54

## Systeme de signalisation d'évacuation pour immeubles de grande hauteur (IGH)



Des incendies récents dans des immeubles de grande hauteur, comme par exemple One Meridian Square (EUA), Torre Este Parque Central (Venezuela), World Trade Center (EUA) et Torre Windsor (Espagne) ont démontré des difficultés sérieuses en ce qui concerne l'évacuation des personnes ainsi que leur sécurité. Une évacuation sûre dans ce type d'édifice exige une installation complète de toute la signalisation d'évacuation nécessaire jusqu'à un point de rassemblement dans une zone sécurisée et ceci en appliquant plus de signalisation que le minimum exigé par la législation et les normes. Cette signalisation devra être basée sur le nombre d'étages, sur le nombre maximal de personnes pouvant être dans l'immeuble et sur les caractéristiques spécifiques de l'immeuble.

Un environnement sûr est un environnement dans lequel les personnes peuvent rentrer et être en sécurité, un environnement dans lequel en cas d'urgence les personnes pourront se guider facilement pour atteindre une zone sécurisée.

Le Département des Immeubles de New York (NYC department of Buildings) a promulgué: la loi locale 26/04 de 2004 (Local Law 26/04) qui amende le code de construction de la Ville de New York (Building Code of the City of New York) en modifiant la section 27-383:

«Tous les immeubles de bureau de 75 pieds (~22,5 mètres) de hauteur ou plus doivent installer du marquage photoluminescent sur les portes vers les sorties et dans les cages d'escalier vers les sorties... »

« Cette norme est prévue pour prescrire les exigences minimales pour un guidage d'évacuation photoluminescent qui aidera l'évacuation dans des immeubles en cas de défaillance de l'éclairage et de l'éclairage de secours... »

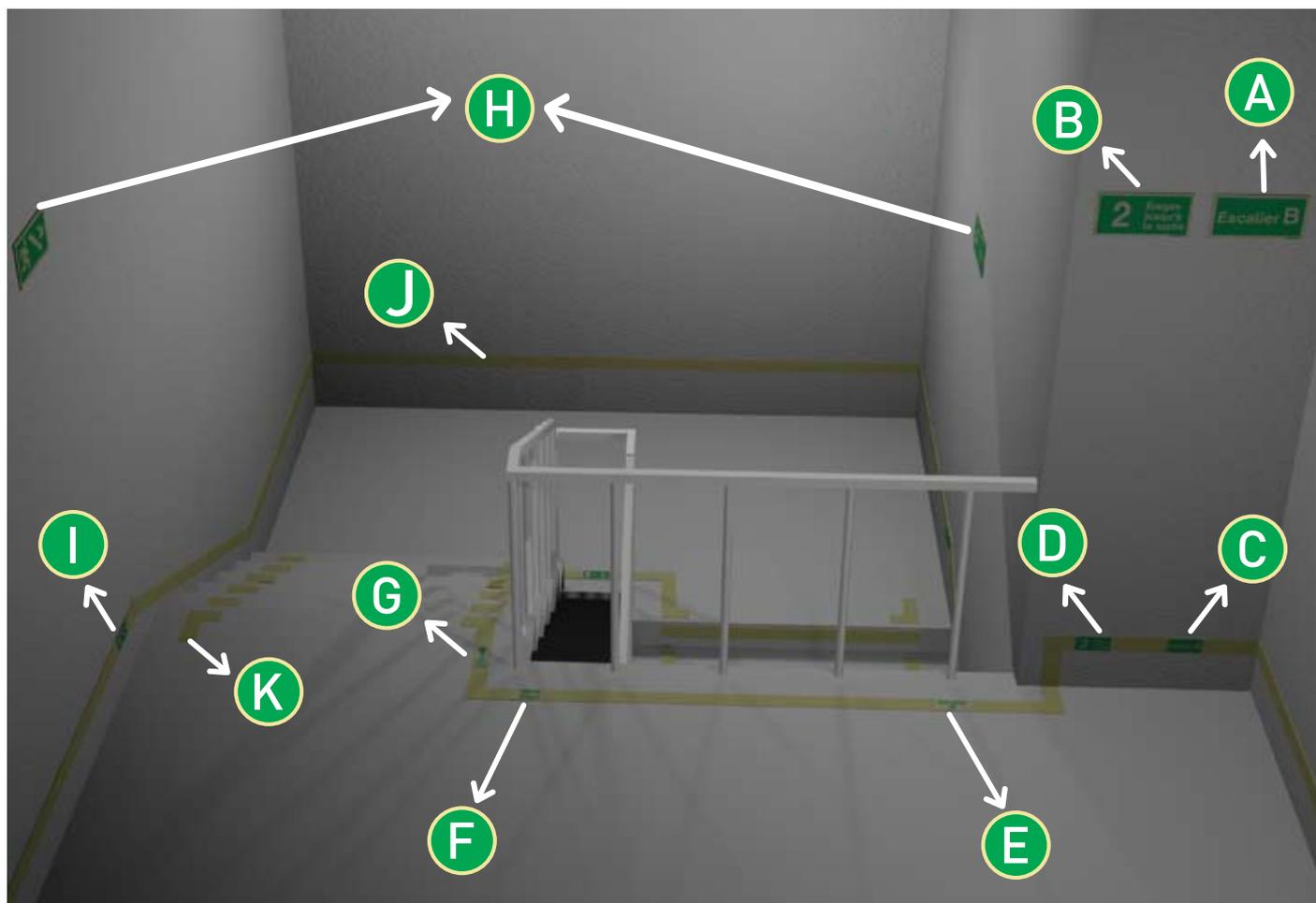
Sachant que les cages d'escalier d'évacuation sont un des problèmes principaux des immeubles de grande hauteur, un système de signalisation spécifique fournissant de l'information et du guidage régulier et cohérent tout au long du cheminement d'évacuation a été développé. Ce système permet aux occupants d'agir d'une manière correcte et sécurisée, diminuant la confusion et la panique en cas d'une évacuation d'urgence.

Au Canada, les marquages photoluminescents ont été développés pour les immeubles de bureaux fédéraux, mais leur utilisation s'est aujourd'hui étendue à tous les bâtiments dont les cages d'escaliers servent de voie d'issue pour l'évacuation des occupants. Les marquages photoluminescents ne remplacent pas, mais complètent les autres signalisations de secours requises par le Code national du bâtiment du Canada, et leur installation doit, dans tous les cas, être vérifiée et approuvée par les autorités compétentes. Le Guide d'installation de systèmes de signalisation photoluminescents dans les cages d'escaliers de bâtiments de 2008 a été publié par l'Institut de recherche en construction du Conseil National de Recherches du Canada (IRC-CNRC).

Ce système utilisant des éléments  Sinalux® &  Sinalux®-LLL est composé des produits suivants :

- Des signaux d'identification des escaliers
- Des signaux d'identification des étages
- Des signaux des étages encore à parcourir jusqu'à la sortie
- Des signaux d'évacuation
- Des bandes pour un balisage mural
- Des lamelles auto-adhésives et anti-dérapantes pour signaler les escaliers (marches et contre-marches)

## Système de signalisation d'évacuation pour immeubles de grande hauteur (IGH)



- A** Signalisation spécifique  Sinalux® de cage d'escalier, à poser en position haute, supérieure à 1,8 mètres (voir page 97);
- B** Signalisation spécifique  Sinalux® du nombre d'étages encore à parcourir pour atteindre l'étage de sortie, à poser en position haute, supérieure à 1,8 mètres (voir page 97);
- C** Signalisation spécifique  Sinalux®-LLL de cage d'escalier, à poser sur les parois entre les bandes murales  Sinalux®-LLL. Le haut des signaux et des bandes ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol (voir page 98);
- D** Signalisation spécifique  Sinalux®-LLL du nombre d'étages encore à parcourir pour atteindre l'étage de sortie, à poser sur les parois entre les bandes murales  Sinalux®-LLL. Le haut des signaux et des bandes ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol (voir page 98);
- E** Signalisation spécifique de cage d'escalier auto-adhésive et anti-dérapante  Sinalux®-LLL en polycarbonate, à intercaler entre les lamelles au sol (voir page 98);
- F** Signalisation spécifique auto-adhésive et anti-dérapante  Sinalux®-LLL en polycarbonate du numéro de l'étage, à intercaler entre les lamelles au sol (voir page 99);
- G** Signalisation spécifique auto-adhésive et anti-dérapante  Sinalux®-LLL en polycarbonate du nombre d'étages encore à parcourir pour atteindre l'étage de sortie, à intercaler entre les lamelles au sol (voir page 99);
- H** Signaux d'évacuation  Sinalux® à poser en position haute supérieure à 1,8 mètres (voir pages 11 et 12);
- I** Signaux d'évacuation  Sinalux®-LLL à poser sur les parois entre les bandes murales  Sinalux®-LLL. Le haut des signaux et des bandes ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol (voir pages 88 et 89);
- J** Bandes  Sinalux®-LLL. Le haut des bandes et des signaux ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol (voir page 89);
- K** Lamelles et "L" auto-adhésives et anti-dérapantes en polycarbonate  Sinalux®-LLL à poser sur le sol (voir pages 89 et 90).

**Système de signalisation d'évacuation pour immeubles de grande hauteur (IGH)**

**A** Signalisation spécifique de cage d'escalier  Sinalux®.  
Signaux à poser sur le mur pour identifier la cage d'escalier (à poser en position haute supérieure à 1,8m)

 (mm)  
200x100  
300x150



F 66 01



F 66 02



F 66 03



F 66 04



F 66 05



F 66 06



F 66 07

**B** Signalisation spécifique  Sinalux® du  
nombre d'étages encore à parcourir pour atteindre l'étage de sortie.  
Signaux à poser sur le mur (à poser en position haute supérieure à 1,8m)

 (mm)  
200x100  
300x150



F 66 21



F 66 22



F 66 23



F 66 24



F 66 25



F 66 26



F 66 27



F 66 28



F 66 29



F 66 30



F 66 31



F 66 32



F 66 33



F 66 34



F 66 35



F 66 36



F 66 37



F 66 38



F 66 39



F 66 40

Système de signalisation d'évacuation pour immeubles de grande hauteur (IGH)

(mm)  
107x57  
158x83

 **C** Signalisation spécifique  Sinalux®-LLL de cage d'escalier  
Signaux pour intercaler entre les bandes murales (balisage vertical). Le haut des signaux ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol.



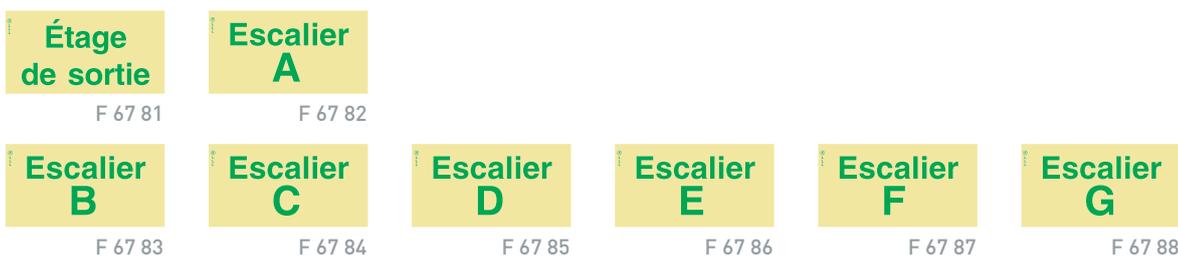
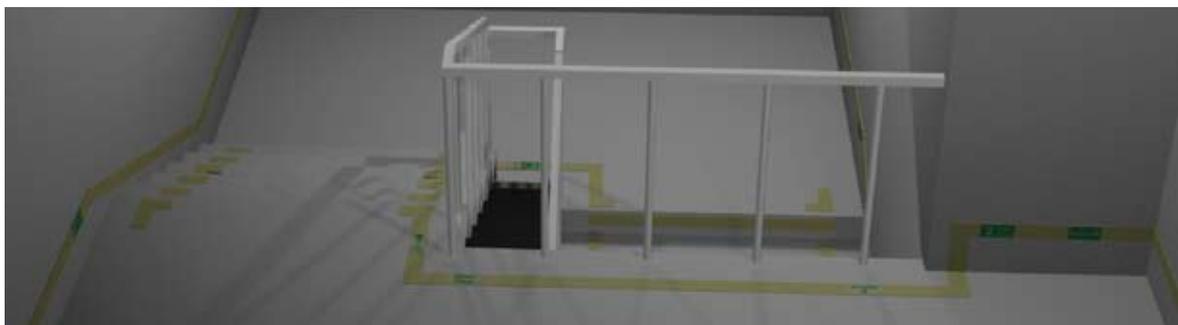
(mm)  
107x57  
158x83

 **D** Signalisation spécifique  Sinalux®-LLL du nombre d'étages encore à parcourir pour atteindre l'étage de sortie  
Signaux pour intercaler entre les bandes murales (balisage vertical). Le haut des signaux ne doit en aucun cas être à plus de 40 centimètres du sol.



(mm)  
107x57  
158x83

 **E** Signalisation spécifique de cage d'escalier auto-adhésive et anti-dérapante  Sinalux®-LLL en polycarbonate  
Signaux auto-adhésifs pour intercaler entre les lamelles au sol (balisage horizontal sur le sol)



## Système de signalisation d'évacuation pour immeubles de grande hauteur (IGH)

**F** Signalisation spécifique auto-adhésive et anti-dérapante  Sinalux®-LLL en polycarbonate  
Signaux auto-adhésifs pour intercaler entre les lamelles au sol (balisage horizontal sur le sol).



(mm)  
107x57  
158x83

<b>Sous-sol -4</b> F 68 01	<b>Sous-sol -3</b> F 68 02	<b>Sous-sol -2</b> F 68 03	<b>Sous-sol -1</b> F 68 04	<b>Rez-de-chaussée</b> F 68 05	<b>1er Étage</b> F 68 06
<b>2ème Étage</b> F 68 07	<b>3ème Étage</b> F 68 08	<b>4ème Étage</b> F 68 09	<b>5ème Étage</b> F 68 10	<b>6ème Étage</b> F 68 11	<b>7ème Étage</b> F 68 12
<b>8ème Étage</b> F 68 13	<b>9ème Étage</b> F 68 14	<b>10ème Étage</b> F 68 15	<b>11ème Étage</b> F 68 16	<b>12ème Étage</b> F 68 17	<b>13ème Étage</b> F 68 18
<b>14ème Étage</b> F 68 19	<b>15ème Étage</b> F 68 20	<b>16ème Étage</b> F 68 21	<b>17ème Étage</b> F 68 22	<b>18ème Étage</b> F 68 23	<b>19ème Étage</b> F 68 24

**G** Signalisation spécifique auto-adhésive et anti-dérapante  Sinalux®-LLL en polycarbonate du nombre  
d'étages encore à parcourir pour atteindre l'étage de sortie  
Signaux auto-adhésifs pour intercaler entre les lamelles au sol (balisage horizontal sur le sol).



(mm)  
57x107  
83x158

							<b>Étage de sortie</b> F 68 51	<b>↑ 1 étage jusqu'à la sortie</b> F 68 52
<b>↑ 2 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 53	<b>↑ 3 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 54	<b>↑ 4 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 55	<b>↑ 5 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 56	<b>↑ 6 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 57	<b>↑ 7 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 58	<b>↑ 8 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 59	<b>↑ 9 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 60	<b>↑ 10 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 61
<b>↑ 11 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 62	<b>↑ 12 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 63	<b>↑ 13 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 64	<b>↑ 14 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 65	<b>↑ 15 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 66	<b>↑ 16 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 67	<b>↑ 17 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 68	<b>↑ 18 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 69	<b>↑ 19 étages jusqu'à la sortie</b> F 68 70



 **Sinalux<sup>®</sup> - AL**

**Directive 2004/54/CE du Parlement et du Conseil Européen**

Dans un environnement fermé comme les tunnels routiers et ferroviaires, les accidents, en particulier les incendies, peuvent avoir des conséquences tragiques. Ce risque augmente avec le manque d'information, de communication et d'équipements de sécurité. Il est fondamental de garantir que dans les 10 à 15 premières minutes les usagers assurent leur propre sauvetage et puissent intervenir de manière immédiate pour éviter des dommages conséquents (principe d'auto-évacuation).

La signalisation de sécurité photoluminescente **Sinalux®-AL** pour tunnels permet une réduction efficace des risques en mettant en évidence la présence des sorties de secours et des équipements de lutte contre l'incendie, en minimisant les situations de panique.

La signalisation de sécurité photoluminescente **Sinalux®-AL** pour tunnels est produite sur une base aluminium, garantissant un meilleur résultat en conditions extrêmes.



**Signaux d'évacuation**

Signaux qui indiquent la distance vers les 2 issues de secours les plus proches dans les 2 directions (gauche et droite). Ces signaux doivent être installés tous les 25 mètres à une hauteur entre 1,10 et 1,50 mètres.



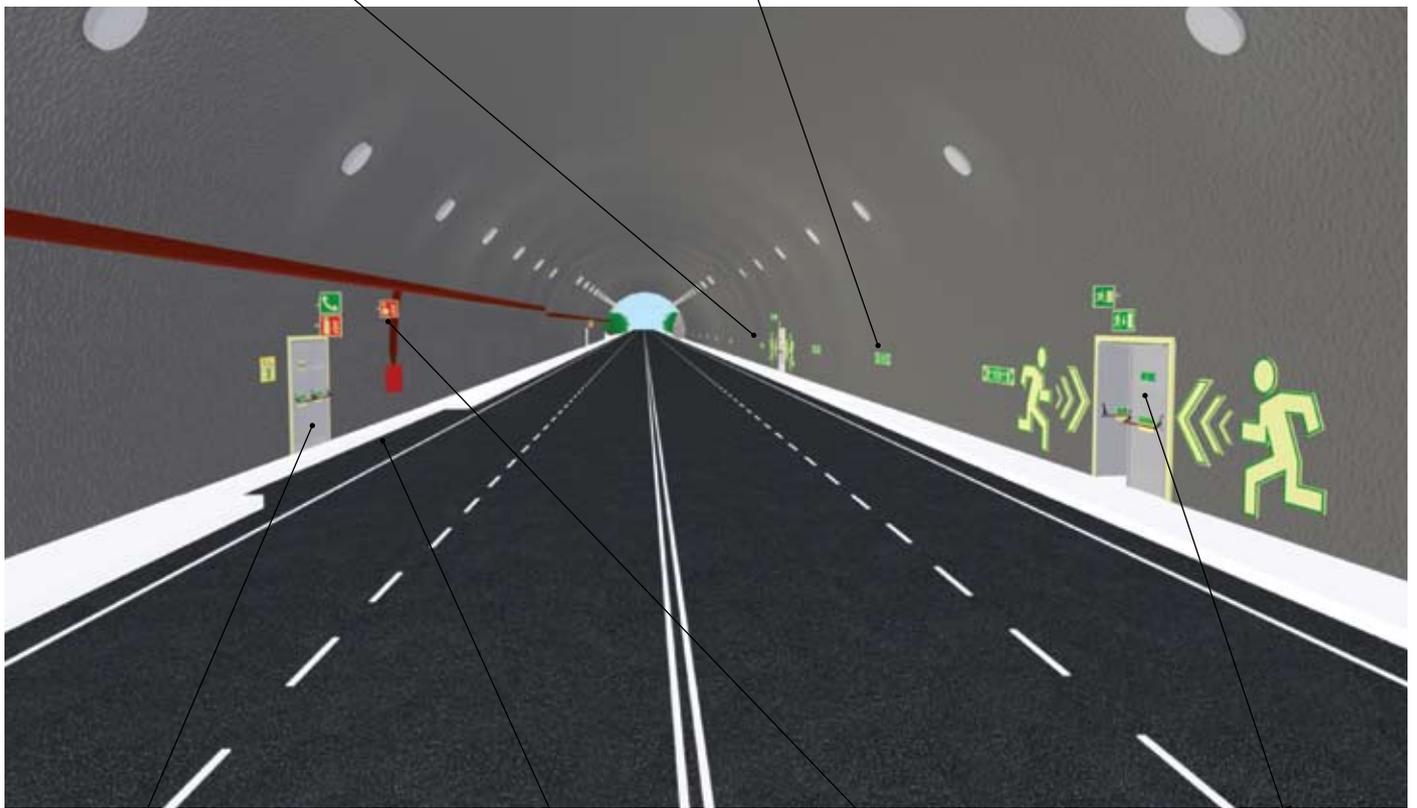
Issue de secours à 25 mètres vers la gauche, et à 475 mètres vers la droite.



Issue de secours à 50 mètres vers la gauche, et à 450 mètres vers la droite.



Un autre mode d'installation consiste à superposer les signaux avec en premier le signal informant l'issue de secours la plus proche



**Niches de sécurité**

Les niches de sécurité doivent être équipées d'un téléphone d'appel d'urgence et d'au moins un extincteur. Des consignes en plusieurs langues devront indiquer que le local n'assure pas de protection en cas d'incendie.

La distance maximale entre 2 niches de sécurité est de 1000 mètres.

Signalisation des équipements de lutte contre l'incendie.

Les équipements de lutte contre l'incendie doivent être installés tous les 150 mètres.



**Issues de secours**

La distance maximale entre 2 issues de secours est de 500 mètres. Ces issues peuvent déboucher sur une galerie d'évacuation ou sur une zone de refuge.



Les portes des issues de secours doivent être numérotées.



## Issue de secours

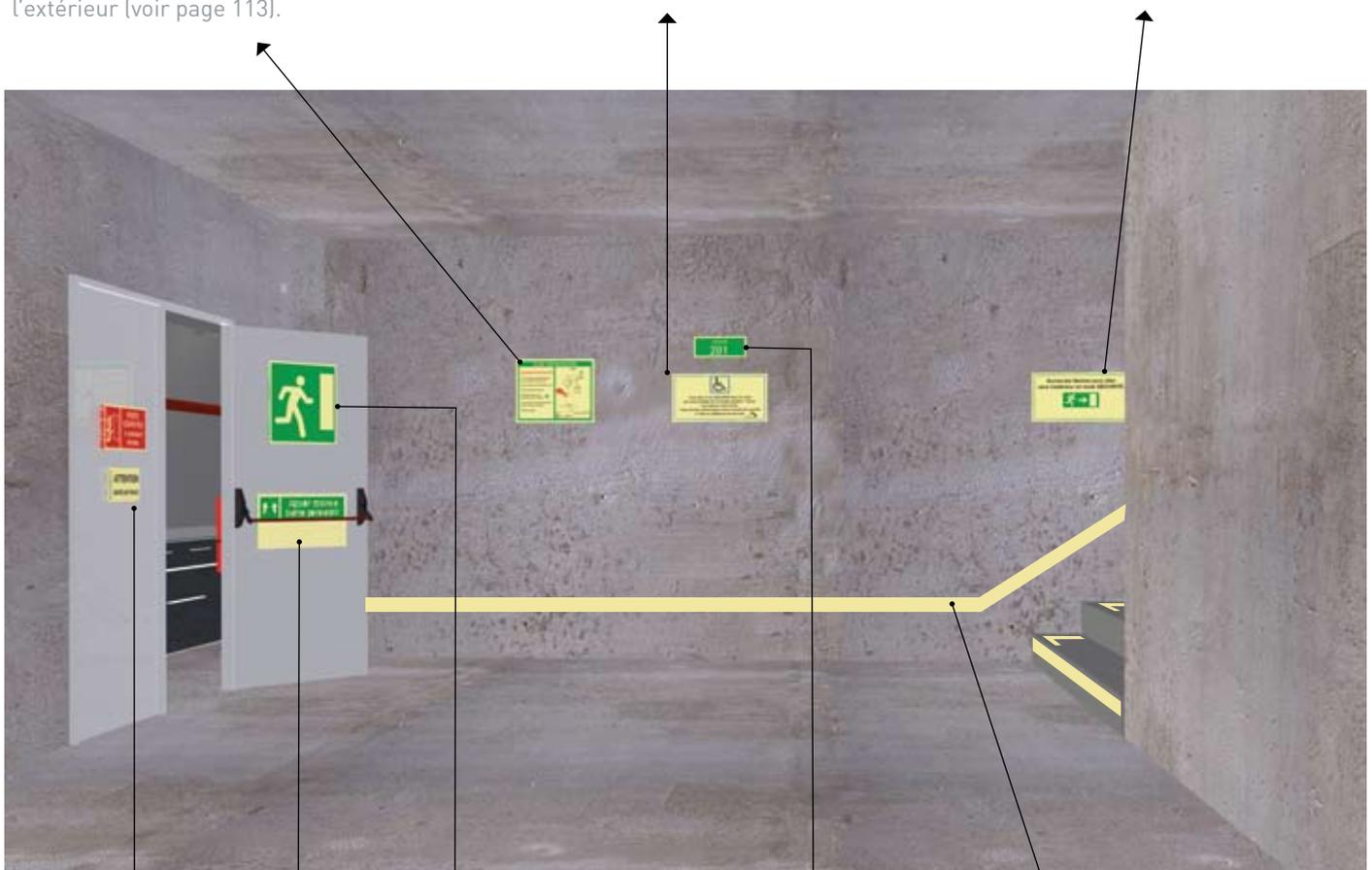
Exemple d'une galerie d'évacuation qui mène vers l'extérieur, comportant des informations et indications à suivre pour les occupants.



Plan d'évacuation d'une issue de secours composé d'une consigne et d'un plan de l'issue. Un autre plan représentant les environs, peut être affiché à côté de la porte qui donne sur l'extérieur (voir page 113).

Consigne pour Personnes à Mobilité Réduite PMR (voir page 113).

Signalisation directionnelle et d'information sur le local dans lequel on se trouve (voir page 113).



Voir page 113

Voir page 107

Voir page 113

Voir page 110

Balisage au sol  Sinalux®-LLL (voir pages 84 à 90).

## Directive 2004/54/CE du Parlement et du Conseil Européen

Ainsi que ses transpositions en lois nationales, concernant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels de plus de 500 mètres du réseau transeuropéen.

Suite aux conclusions dans le Livre Blanc de la Commission des communautés européennes du 12 septembre 2001 intitulé "La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix", le groupe spécial multidisciplinaire d'experts sur la sécurité dans les tunnels auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies a fait son rapport final le 10 décembre 2001.

Ayant comme objectifs de prévenir les accidents et les incendies dans les tunnels et de limiter leurs conséquences, les experts se prononcent, en premier lieu, pour limiter les conséquences, de "réunir toutes les conditions préalables pour que les personnes directement impliquées assurent leur propre sauvetage".

C'est en vue de cette conclusion majeure qu'apparaît l'importance primordiale d'une signalisation de sécurité correcte dans les tunnels.

Ainsi, pour prévenir les accidents dans les tunnels et leurs répercussions, le Parlement et le Conseil Européen ont approuvé la Directive Européenne 2004/54/CE en date du 29 avril 2004 concernant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels du réseau routier transeuropéen.

## Support aluminium pour type 2 (drapeau) et type P (panoramique) :

Les types de signaux

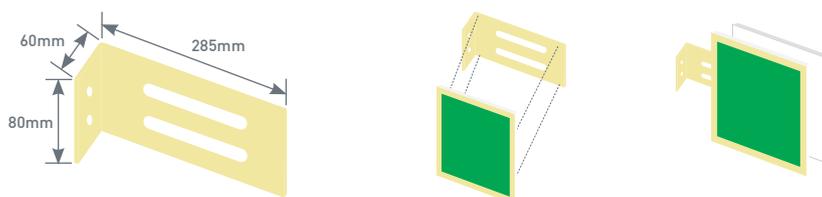
Sinalux-AL peuvent être :

**Type 1** - parallèle au mur

**Type 2** - perpendiculaire au mur avec un support adapté



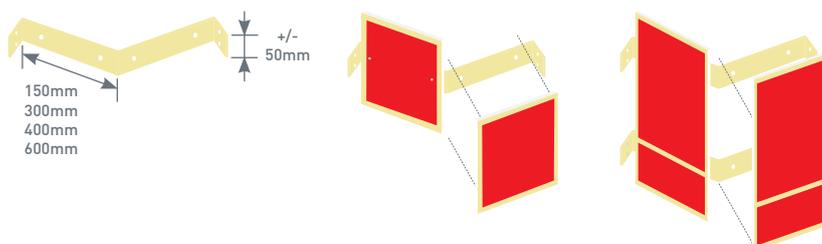
N 59 98



**Type P** - 2 signaux sur un angle de 90°

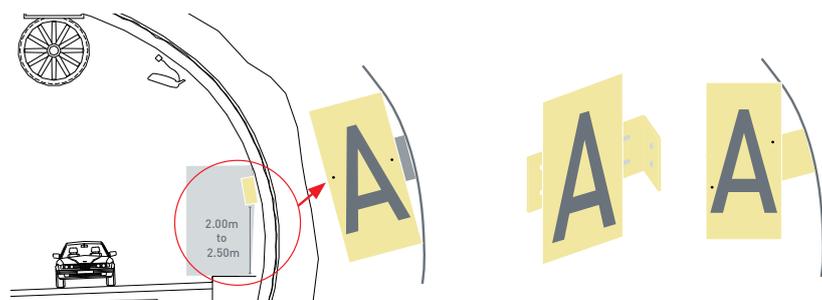


N 59 99



## Exemple de montage de signaux à double face dans un tunnel (type 2 drapeau et type P Panoramique)

Étant données les caractéristiques particulières courbées des tunnels, l'installation des signaux directement sur les parois des tunnels n'est pas recommandée. Le support Sinalux pour type 2 (drapeau) et type P (panoramique) compense l'effet de courbure, permettant au signal de rester vertical.



## Caractéristiques techniques

Signaux et bandes pour parois: PVC rigide de 2 mm d'épaisseur, photoluminescent de très haute intensité lumineuse, atteinte avec une excitation de lumière de seulement 25 lux.

Impression: Par sérigraphie, avec des teintes de couleur mate de haute qualité et résistantes aux rayonnements UV, garantie 5 ans.

Surface: Antistatique et facile à nettoyer.

Caractéristiques chimiques: Non radioactives, sans phosphore ni plomb.

Caractéristique de luminosité			
En prenant en compte une excitation de 25 lux, pendant 15 minutes, avec une lampe fluo blanc (tube) 4000 K			
Normes	Intensité lumineuse (mcd/m <sup>2</sup> )		Autonomie
	10 minutes	60 minutes	Temps avec une intensité lumineuse supérieure à 0,32 mcd/m <sup>2</sup>
ISO 16069	20 mcd/m <sup>2</sup>	2.8 mcd/m <sup>2</sup>	340 minutes
NF X08-050-2	30 mcd/m <sup>2</sup>	7 mcd/m <sup>2</sup>	...
Ⓢ Sinalux®-AL	80 mcd/m <sup>2</sup>	10 mcd/m <sup>2</sup>	1000 minutes

## Signalisation des issues de secours selon l'Arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes

La France a ratifié la convention internationale sur la signalisation routière signée à Vienne le 8 novembre 1968 et les accords européens signés à Genève le 1er mai 1971, qui prescrivent que l'uniformité internationale des signaux et symboles routiers et des marques routières est nécessaire pour faciliter la circulation routière internationale et pour accroître la sécurité sur la route.

L'instruction ministérielle sur la signalisation routière, complète l'arrêté du 24 novembre 1967 précité et précise les règles à suivre, tant pour l'implantation que pour la nature des signaux à adopter:

- la première partie: généralités (arrêté du 7 juin 1977 modifié);
  - la cinquième partie: Signalisation d'indication, des services et de repérage:
- « Les panneaux Dp2a et Dp2b sont rétroréfléchissants ou lumineux. »

Arrêté du 8 novembre 2006 fixant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels de plus de 500 mètres du réseau transeuropéen:

« L'éclairage d'évacuation, tel qu'un balisage lumineux, situé à une hauteur qui n'est pas supérieure à 1,5 mètre, guide les usagers pour évacuer le tunnel à pied en cas d'urgence. »



Signalisation des issues de secours selon la Directive Européenne 92/58/CEE

(mm)  
300x300



Ces signaux doivent être installés sur les connexions de passage à l'autre tunnel ou sur les connexions de passage vers une galerie d'évacuation.



F 70 51



F 70 52

(mm)  
600x300



F 70 53



F 70 54



F 70 55



F 70 56

Signalisation des cheminements d'évacuation

(mm)  
800x300



Signaux qui indiquent les deux sorties de secours les plus proches (gauche et droite) et qui indiquent les distances à parcourir pour les atteindre.

Les signaux doivent être installés tous les 25 mètres à une hauteur entre 1,1 et 1,5 mètres au dessus du cheminement d'évacuation.

(\*\*) Signaux selon devis pour distances non-multiples de 25



F G1 01



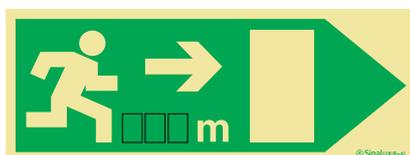
F G1 19



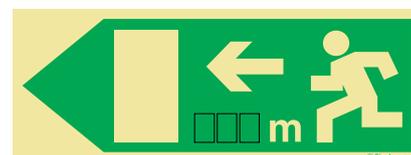
F D1 21



F D1 39



(\*\*) CEE-G ALX



(\*\*) CEE-D ALX

## Signalisation des issues de secours selon la norme NF EN ISO 7010

Ces signaux doivent être installés sur les connexions de passage à l'autre tunnel ou sur les connexions de passage vers une galerie d'évacuation.



(mm)  
300x300



F 71 01



F 71 02



F 71 03



F 71 04



F 71 05



F 71 06



(mm)  
600x300

## Signalisation de cheminement d'évacuation

Signaux qui indiquent les deux sorties de secours les plus proches (gauche et droite) et qui indiquent les distances à parcourir pour les atteindre.

Les signaux doivent être installés tous les 25 mètres à une hauteur entre 1,1 et 1,5 mètres au dessus du cheminement d'évacuation.



(mm)  
800x300

(\*\*) Signaux selon devis



F G2 01



F G2 19



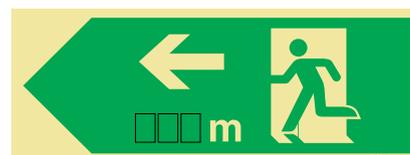
F D2 21



F D2 39



(\*\*) ISO-G ALX



(\*\*) ISO-D ALX



Signaux niches de sécurité

(mm)  
400x300



F 72 01



F 72 02

(mm)  
300x210



F 72 11



F 72 12

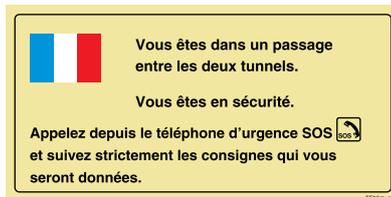


F 72 13



F 72 14

(mm)  
500x250



F 72 21



F 72 22



F 72 23



F 72 24

(mm)  
300x80  
600x120



F 72 31



F 72 32



Signalisation et localisation des équipements d'alerte de lutte contre l'incendie



F 72 51



F 72 52

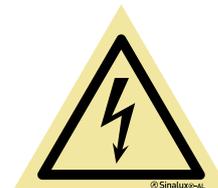


(mm)  
300x300  
400x400



P 72 61

(mm)  
300x200



F 72 65

(mm)  
300x300



F 72 70

...



F 72 79



F 72 8A

...

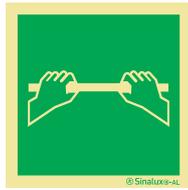


F 72 8Z

(mm)  
150x300

## Signalisation et localisation des équipements de secours

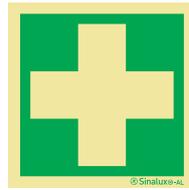
(mm)  
300x300  
400x400



F 73 01



F 73 02



F 73 03



F 73 04



F 73 05



F 73 06



F 73 07



F 73 08



F 73 09



F 73 10



F 73 11



F 73 12



F 73 13



F 73 14



F 73 15

## Signalisation des Points de rassemblement et Zones de Confinement

(mm)  
300x300<sup>(1)</sup>  
400x400<sup>(1)</sup>  
150x200<sup>(2)</sup>  
200x300<sup>(2)</sup>  
300x400<sup>(2)</sup>  
400x600<sup>(2)</sup>



<sup>(1)</sup> F 73 21



<sup>(2)</sup> F 73 31



<sup>(2)</sup> F 73 32

## Signalisation pour niches de sécurité

(mm)  
300x100



F 73 51



F 73 52



F 73 53



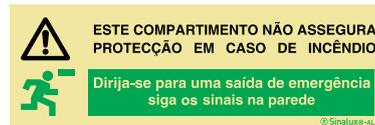
F 73 54



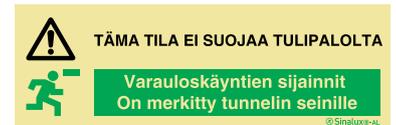
F 73 55



F 73 56



F 73 57



F 73 58



F 73 59



F 73 60



F 73 61

Signalisation et localisation des équipements d'alerte de lutte contre l'incendie



 (mm)  
300x300  
400x400



F 74 01



F 74 02



F 74 03



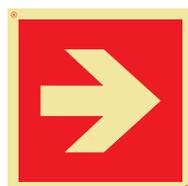
F 74 04



F 74 05



F 74 06



F 74 07



F 74 08



F 74 09



F 74 10



F 74 11



F 74 12



F 74 13



F 74 14



F 74 15



F 74 16



F 74 21

 (mm)  
300x300  
400x400



F 74 31



F 74 33

 (mm)  
300x400

## Signaux de très grandes dimensions pour les sorties de secours des tunnels

En cas d'accident dans un tunnel, son évacuation rapide devra être assurée.

L'installation de signaux de très grandes dimensions auprès des sorties de secours permettra que celles-ci soient plus facilement identifiables et d'éviter les situations de panique.

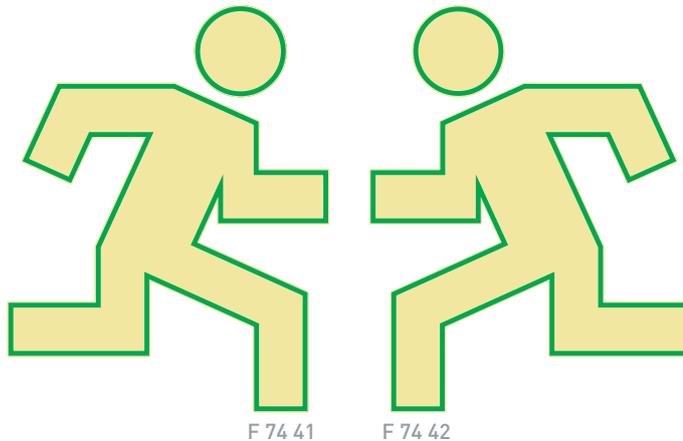
Ces signaux, de la famille  Sinalux®-AL garantissent une évacuation rapide et contribuent sans aucun doute à l'augmentation des conditions d'autoprotection des personnes.

Tous les signaux de cette page sont disponibles sur demande en PVC  Sinalux®.

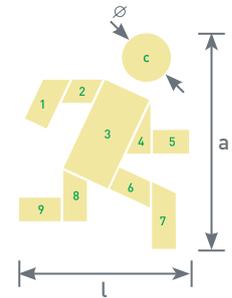


∅ 300  
∅ 400  
∅ 600

∅ - diamètre de la tête



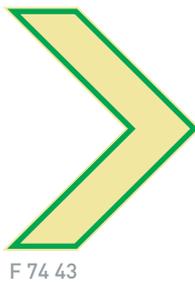
Signal fourni en 10 morceaux (disponible en 3 tailles selon le diamètre de la tête)



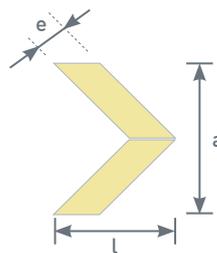
	c	l	a
∅300	300	1010	1320
∅400	400	1350	1765
∅600	600	2020	2640

(mm)  
83  
118  
149

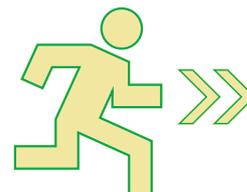
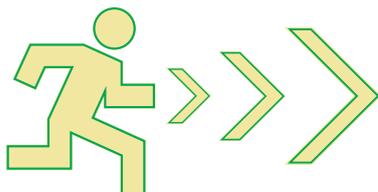
Largeur des bandes (e)



Signal fourni en 2 bandes



	e	l	a
83	83	310	390
118	118	500	680
149	149	740	1024



Les signaux de très grandes dimensions peuvent aussi être utilisés avec des flèches de tailles différentes.

Pour chacun des signaux de très grandes dimensions, on recommande l'installation de flèches de dimensions proportionnelles. Par exemple, avec le signal de diamètre 300mm on devra installer les flèches de profil de 83mm.

Signaux pour Issue de secours d'un tunnel



F 74 51



F 74 52



(mm)  
170x260

Tous les signaux de cette page sont disponibles sur demande en PVC Sinalux®



(1) F 74 55



(2) F 74 56



(3) F 74 57



(mm)  
(1)130x330  
(2)150x300  
(3)450x200



F 74 61



(mm)  
500x280



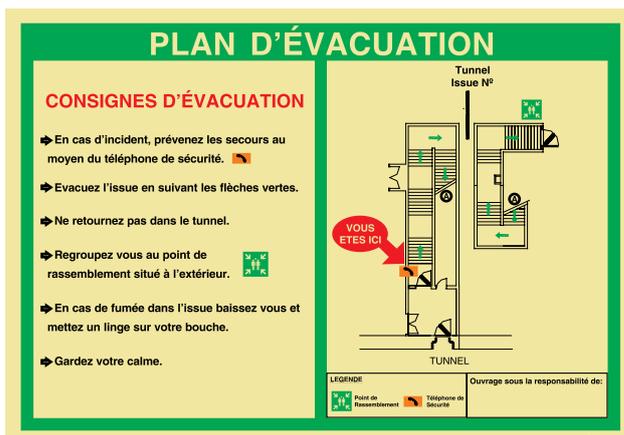
F 74 62



F 74 63



(1)F CS HF



(2)F PE HF



(mm)  
(1)400x350  
(2)500x350



 **Sinalux<sup>®</sup>-RL**



## Propriétés rétro réfléchissantes

La toile rétro réfléchissante utilisée dans les produits Sinalux®-RL respecte les valeurs de coefficient de rétro réflexion spécifiées dans la norme européenne EN 12899-1: 2008 Signaux fixes de signalisation routière verticale - Partie 1: panneaux fixes.

Considérant un angle d'observation de 20° (0.33°) et un angle d'entrée de +5°, les valeurs du coefficient de rétro réflexion sont les suivantes:

Toile rétro réfléchissante de couleur blanche	Coefficient de rétro réflexion (CD)
EN 12899-1: 2008	50
Sinalux®-RL	60

## Propriétés photoluminescentes

Les produits Sinalux®-RL respectent la norme internationale ISO 16069:2004. En situation d'excitation avec une source lumineuse de 1000 lux durant 5 minutes, et en situation d'excitation avec une lumière ambiante de seulement 25 lux pendant 15 minutes, ils présentent les propriétés photoluminescentes suivantes:

Caractéristiques de luminosité			
En prenant en compte une excitation de 25 lux, pendant 15 minutes, avec une lampe L36W/21 - 840 cool White			
Normes	Intensité lumineuse (mcd/m <sup>2</sup> )		Autonomie
	10 minutes	60 minutes	Temps avec une intensité lumineuse supérieure à 0,32 mcd/m <sup>2</sup>
DIN 67510-1: 2009	20 mcd/m <sup>2</sup>	2.8 mcd/m <sup>2</sup>	340 minutes
Sinalux®-RL	57 mcd/m <sup>2</sup> <sup>(1)</sup>	7 mcd/m <sup>2</sup> <sup>(1)</sup>	340 minutes <sup>(1)</sup>
	28 mcd/m <sup>2</sup> <sup>(2)</sup>	3,6 mcd/m <sup>2</sup> <sup>(2)</sup>	340 minutes <sup>(2)</sup>
	20 mcd/m <sup>2</sup> <sup>(3)</sup>	2.9 mcd/m <sup>2</sup> <sup>(3)</sup>	1000 minutes <sup>(3)</sup>

<sup>(1)</sup> Valeurs obtenues en essai, avec une excitation de 1000 lux durant 5 minutes avec une lampe xénon, conformément à la norme NF X8-050-1:2003 et DIN 67510-1: 2009.

<sup>(2)</sup> Valeurs obtenues en essai, avec une excitation de 25 lux durant 15 minutes avec une lampe fluo blanc 6500K - effet lumière du jour, conformément à la norme ISO 16069:2004.

<sup>(3)</sup> Valeurs obtenues en essai, avec une excitation de 25 lux durant 15 minutes avec une lampe 4000 K - lumière blanche, conformément aux normes ISO 16069:2004 et NF X08-050-2:2008.

## Support aluminium pour type 2 (drapeau) et type P (panoramique) :

Les types de signaux

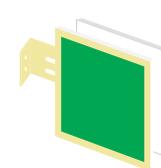
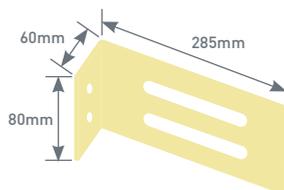
Sinalux®-RL peuvent être:

**Type 1** - parallèle au mur

**Type 2** - perpendiculaire au mur avec un support adapté



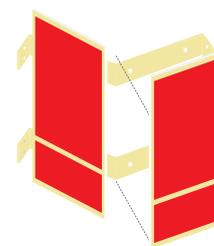
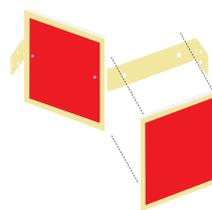
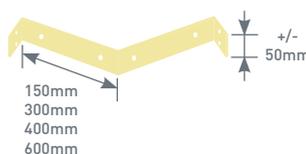
F 00 00



**Type P** - 2 signaux sur un angle de 90°



F 00 00



## Signalisation Réflectoluminescente

Dans bien des situations, la circulation de véhicules et de piétons a lieu en simultané et dans un même espace – parcs de stationnement, entrepôts, mines, etc... – et cela suppose que l'information contenue dans la signalisation puisse être perçue par les deux protagonistes et dans différents cas de figure:

- Conducteurs de véhicules et piétons
- Situations de conduite feux allumés et circulation de piétons en l'absence de lumière

La signalisation réflectoluminescente  Sinalux®-RL est un produit innovateur au niveau mondial, dont la particularité est de réunir deux principes de signalisation: la signalisation rétro réfléchissante et la signalisation photoluminescente .

Ce système de signalisation a une double fonctionnalité:

- Sous l'incidence de la lumière externe (feux de véhicules), il répond comme un produit rétro réfléchissant, c'est à dire que la lumière incidente est renvoyée dans la direction d'où elle provient, permettant une visualisation totale de l'objet (caractéristique déjà utilisée dans la signalisation routière) ;
- En l'absence totale de lumière, il fonctionne comme un produit photoluminescent: ayant absorbé le rayon lumineux lors de son exposition à la lumière ambiante (ou à celle des véhicules) et en cas de noir total, les signaux resteront visibles pendant une période supérieure à 340 minutes, valeur minimale fixée par les normes.

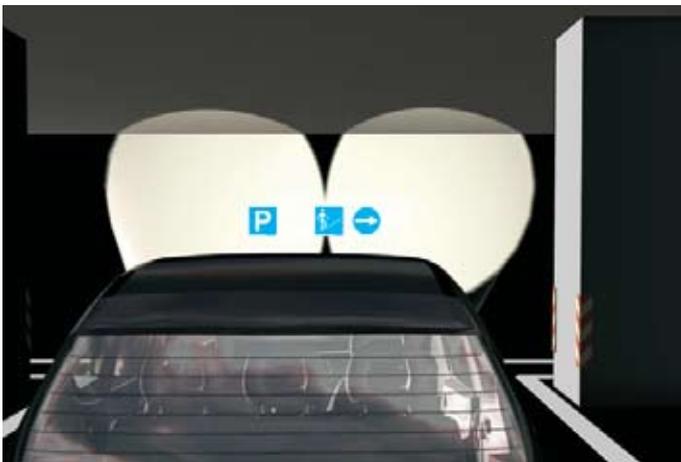
 Sinalux®-RL est produit avec la génération de pigments LLL (Lignes de liaison photoluminescentes), spécialement conçus pour des situations où la lumière ambiante est très faible.

Cette signalisation innovatrice permet de garantir une réelle réduction des risques et la meilleure signalisation dans des situations distinctes.



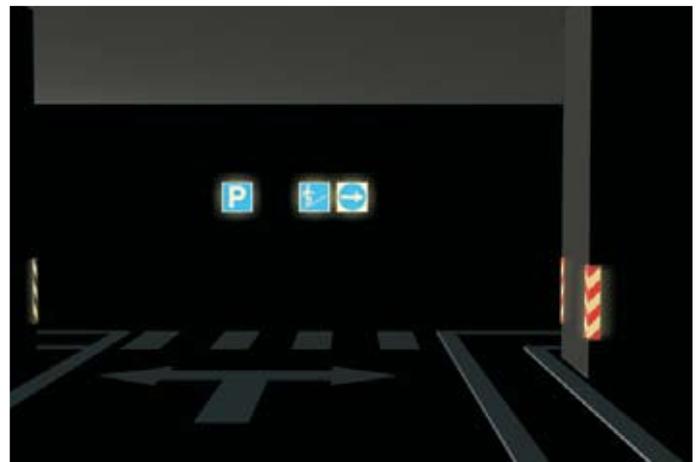
### Effet rétro réfléchissant

Sécurité rétro réfléchissante pour les véhicules



### Effet photoluminescent

Sécurité photoluminescente pour les piétons





## Signalisation d'évacuation selon NF EN ISO 7010

(mm)  
300x150  
400x200



F 80 01



F 80 02



F 80 03



F 80 04



F 80 05



F 80 06



F 80 07



F 80 08

## Signalisation d'évacuation selon la Directive Européenne 92/58/CEE

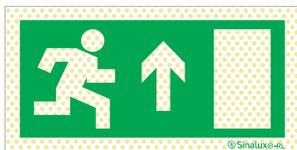
(mm)  
300x150  
400x200



F 80 21



F 80 22



F 80 23



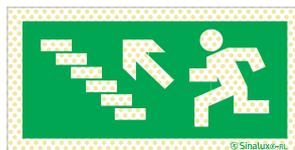
F 80 24



F 80 25



F 80 26



F 80 27



F 80 28

## Signalisation d'évacuation pour piliers

(mm)  
300x400  
400x600



F 80 41



F 80 42



Signalisation des premiers secours



(mm)  
200x200  
300x300  
400x400



F 80 51



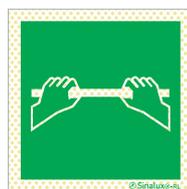
F 80 52



F 80 53



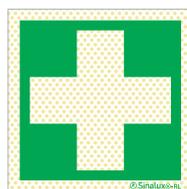
F 80 54



F 80 55



F 80 56



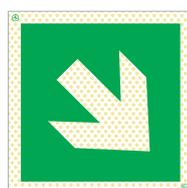
F 80 57



F 80 58



F 80 59



F 80 60



F 80 61



F 80 62



F 80 63



F 80 64



F 80 65



F 80 66



F 80 67



F 80 68



## Signaux d'équipements d'alerte et de lutte contre l'incendie

(mm)  
200x200  
300x300  
400x400



F 81 01



F 81 02



F 81 03



F 81 04



F 81 05



F 81 06



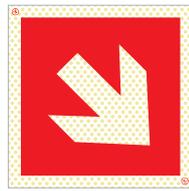
F 81 07



F 81 08



F 81 09



F 81 10



F 81 11



F 81 12



F 81 13



F 81 14



F 81 15



F 81 16



F 81 17



F 81 18

(mm)  
150x300



F 81 4A



F 81 4B

...



F 81 4Z



F 81 40



F 81 41

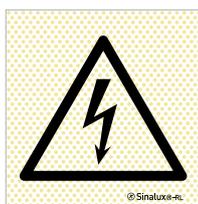
...



F 81 49

## Signaux de danger et d'interdiction

(mm)  
300x300



F 81 51



F 81 61



F 81 62



F 81 63

(mm)  
300x200



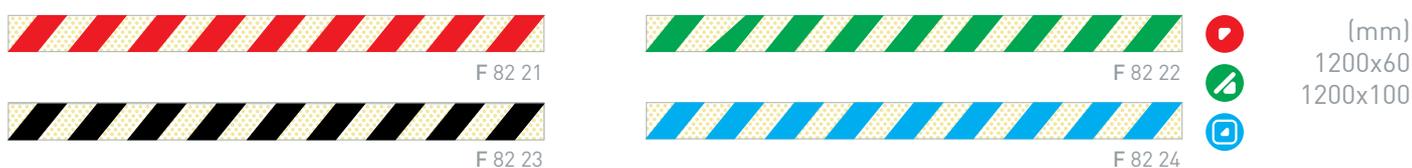
F 81 71



## Obstacles et zones dangereuses



## Bandes pour la délimitation d'obstacles

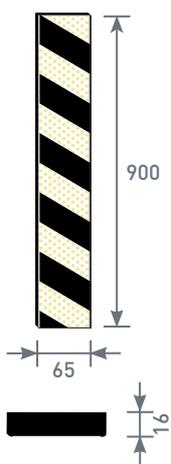
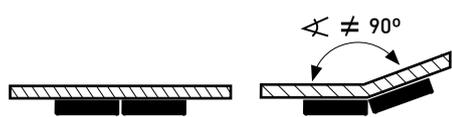


## Butoirs de sécurité anti-choc pour surface plane

Il est possible d'appliquer plusieurs butoirs juxtaposés de façon à étendre la zone de protection.

Chaque butoir est équipé d'un adhésif de haute adhérence afin de permettre un collage rapide et efficace.

Les butoirs pour surface plane doivent être utilisés pour des angles différents de 90°.



Dimensions en mm



Butoirs pour surface plane F 82 51

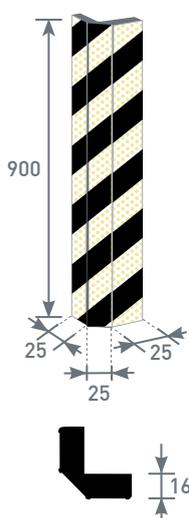
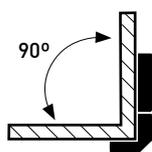
Caractéristiques techniques des butoirs :

- Matériau: néoprène cellulaire
- Résistance au feu: auto-extinguible (ex-classe M1)
- Revêtement avec une toile rétro-réfléchissante et une matière photoluminescente

## Butoirs de sécurité anti-choc pour angle

Chaque butoir est équipé avec 2 adhésifs de haute adhérence (un sur chaque face intérieure) afin de permettre un collage rapide et efficace.

Ce butoir peut être appliqué simultanément avec le butoir pour surface plane (Ref. F 82 52) de façon à étendre la zone de protection.



Dimensions en mm



Butoirs pour angles F 82 52



## Signaux pour les places de stationnement réservées aux personnes prioritaires

(mm)  
200x200  
300x300  
400x400



F 83 01



F 83 02

## Signaux pour parcs de stationnement

(mm)  
200x200  
300x300  
400x400



F 84 01



F 84 02



F 84 03



F 84 04



F 84 05



F 84 06



F 84 07



F 84 08



F 84 09



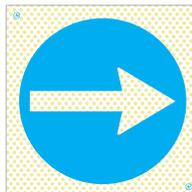
F 84 10



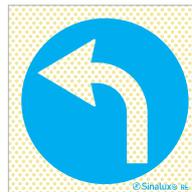
F 84 11



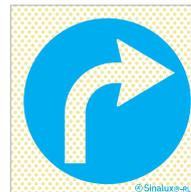
F 84 12



F 84 21



F 84 22



F 84 23



F 84 24



F 84 25



F 84 26



F 84 27



F 84 28



F 84 29



F 84 30



F 84 31



F 84 32



F 84 33



F 84 34



Signaux pour les places de stationnement réservées aux personnes prioritaires



(mm)  
600x200  
900x300

F 84 51

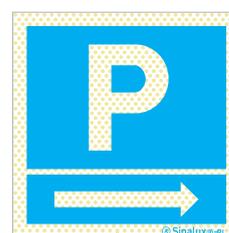
Signaux divers pour parcs de stationnement



F 84 61



F 84 62



F 84 63



(mm)  
300x300  
400x400  
600x600



F 84 64



F 84 65



F 84 66



F 84 67



F 84 68



F 84 69



F 84 70



F 84 71



## Signalisation des issues de secours pour tunnels selon la Directive Européenne 92/58/CEE

(mm)  
300x300



Ces signaux doivent être installés sur les connexions de passage à l'autre tunnel ou sur les connexions de passage vers une galerie d'évacuation.

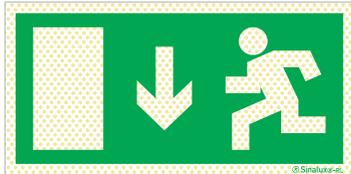


F 85 01

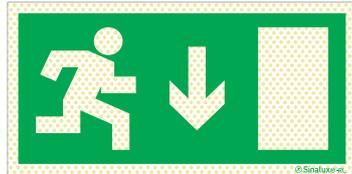


F 85 02

(mm)  
600x300



F 85 11



F 85 12



F 85 13



F 85 14

## Signalisation de cheminement d'évacuation

(mm)  
800x300



Signaux qui indiquent les deux sorties de secours les plus proches (gauche et droite) et qui indiquent les distances à parcourir pour les atteindre.  
Les signaux doivent être installés tous les 25 mètres à une hauteur entre 1,1 et 1,5 mètres au dessus du cheminement d'évacuation.



F G3 01



F G3 19



F D3 21



F D3 39



## Signalisation des issues de secours pour tunnels selon la norme NF EN ISO 7010

Ces signaux doivent être installés sur les connexions de passage à l'autre tunnel ou sur les connexions de passage vers une galerie d'évacuation.



(mm)  
300x300



F 85 51



F 85 52



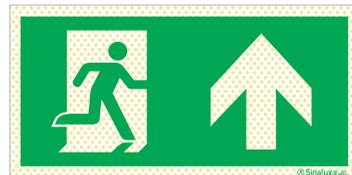
F 85 61



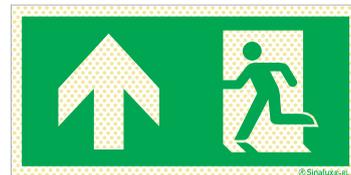
F 85 62



(mm)  
600x300



F 85 63



F 85 64

## Signalisation de cheminement d'évacuation

Signaux qui indiquent les deux sorties de secours les plus proches (gauche et droite) et qui indiquent les distances à parcourir pour les atteindre.

Les signaux doivent être installés tous les 25 mètres à une hauteur entre 1,1 et 1,5 mètres au dessus du cheminement d'évacuation.



(mm)  
800x300



F G4 01



F G4 19



F D4 21



F D4 39



## Signalisation spécifique pour tunnels

(mm)  
300x300  
400x400



F 86 01

(mm)  
300x400



F 86 11

## Signaux niches de sécurité

(mm)  
300x100



F 86 51



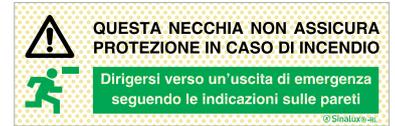
F 86 52



F 86 53



F 86 54



F 86 55



F 86 56



F 86 57



F 86 58



F 86 59



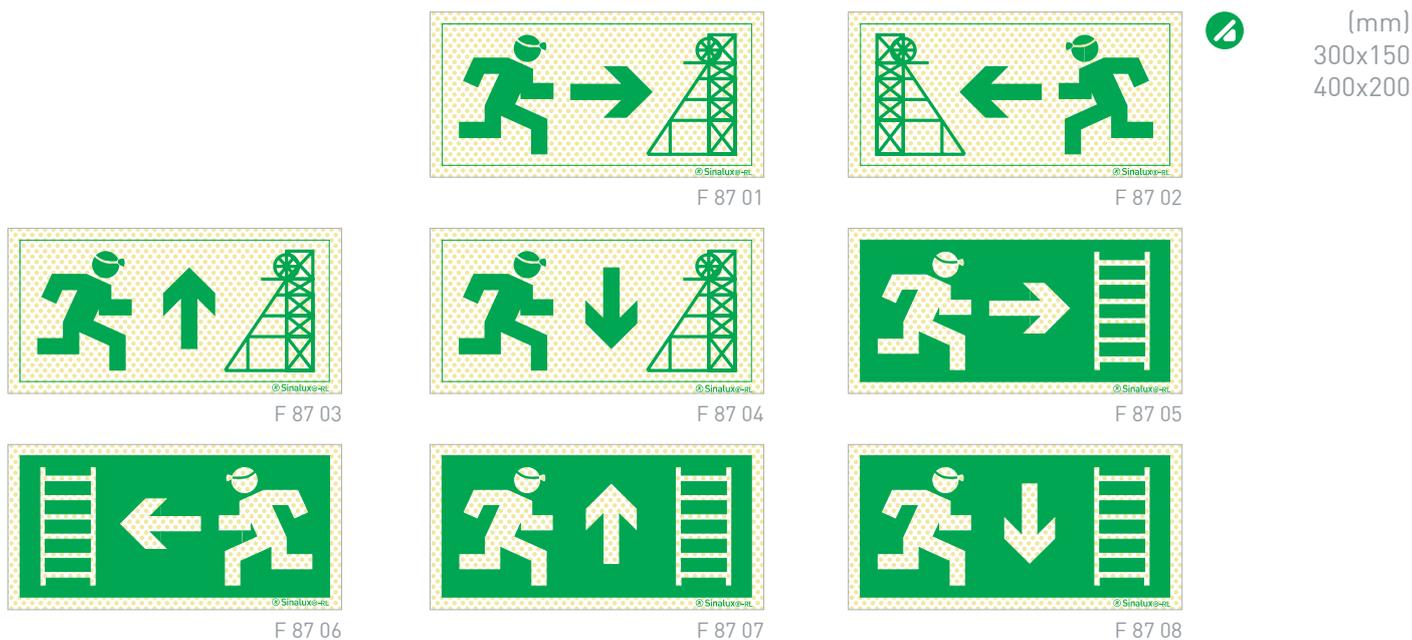
F 86 60



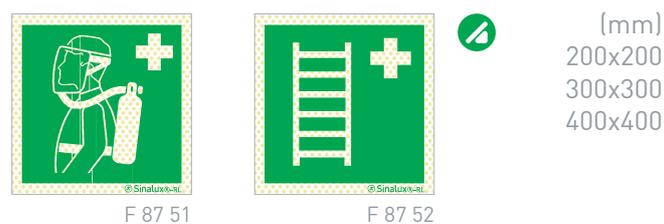
F 86 61



## Signalisation d'évacuation pour mines



## Signalisation de premiers secours pour mines



## Signalisation de dangers pour mines



## Signalisation d'obligation pour mines





# Accessoires

# + Accessoires

## Cadres Sinalux® pour plans et signalisation



Le cadre  Sinalux® est l'accessoire idéal pour donner un plus esthétique à la signalisation de sécurité, permettant ainsi de se différencier.

Doté d'un design discret et élégant, il est fabriqué avec un matériau noble qui crée un lien entre le signal et le mur. Son impact visuel n'entre pas en conflit avec le signal et permet une parfaite harmonie entre les 3 éléments (mur - cadre - signal).

## Cadre anti-vandalisme



Cadre anti-vandalisme

F 19 01

Le cadre peut être installé se vissant à la paroi, lui donnant des caractéristiques d'anti-vandalisme.

Caractéristiques

Matériau: Aluminium

Accessoires inclus:

- 2 vis
- 2 rondelles en nylon
- 2 vis à six pans
- Gabarit pour le marquage des trous

Note:

Le cadre est fourni avec ses accessoires, déjà monté avec le plan ou le signal sollicité, permettant ainsi une installation rapide. Il est applicable uniquement sur des signaux de forme carrée ou rectangle.

## Cadre à monter



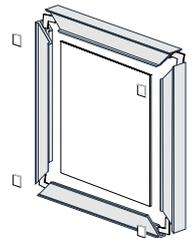
Cadre à monter

F 19 02

Chaque cadre est fourni avec quatre équerres de liaison à emboîter pour former les angles avec les profils d'aluminium, et quatre carrés d'adhésif double face pour fixer le cadre au mur.

Chaque cadre est composé de:

- 4 profilés en aluminium;
- 4 équerres de liaison à emboîter;
- 4 carrés d'adhésif double face.



## Cadre Slim Line



Cadre Slim Line

F 19 03

Le cadre est fourni monté avec le plan ou le signal sollicité, et prêt à une installation facile et rapide.

Caractéristiques

Matériau: Profilé en aluminium anodisé de 2.7kg/m<sup>3</sup> de densité.

Le cadre Slim Line peut être installé par collage avec un adhésif double face (fourni) ou avec la colle Sinalux selon la surface où il sera collé.

Le cadre est applicable uniquement sur des signaux de forme carrée ou rectangle.

## Fixation aimantée pour supports métalliques

⊗ Sinalux® peut désormais fournir tous les signaux de type 1 avec un revêtement magnétique qui adhère à toutes les surfaces métalliques appropriées.

Ce nouveau revêtement consiste en un caoutchouc magnétique composé d'une poudre de ferrite, qui est appliqué au dos du signal, permettant que les signaux Sinalux, indépendamment de leur taille, adhèrent à n'importe quelle surface de métal.

Ces signaux vont offrir une solution alternative lorsqu'ils seront installés dans des applications telles que zones de stockage, locaux industriels, signalisation temporaire et sur différentes surfaces métalliques telles que les portes et les équipements d'incendie, et sont également appropriés pour être installés en intérieur ou en extérieur.

Afin d'obtenir un contact magnétique parfait qui garantit une adhérence à 100%, la surface totale du signal doit être en contact avec la surface de réception.

Toutefois, si la surface de réception possède une courbure, comme les tubes, cylindres, etc... il est recommandé d'effectuer un essai pour s'assurer de l'adéquation et de l'adhérence.

Données techniques:

Coercivité :  $H_cB(KA/m) = 95$ ,  $H_c(KA/m) = 99$ , Rémanence  $BR(T) 0,16$

Température d'exposition maximale: 80°C

Lors de la commande, veuillez préciser que vous avez besoin d'une fixation aimantée et appliquez le coût supplémentaire approprié au tarif en vigueur du signal.

Exemple:

F 0001 100x100mm + fixation aimantée



Fixation aimantée

F AI MA

## Type 2 (drapeau) flexible

Type 2 flexible pour l'installation de signaux double face en drapeau perpendiculaire au mur.

Ce support est constitué d'un profilé qui permet l'installation de panneaux double face en drapeau (voir page 7 du catalogue ⊗ Sinalux®) en tout lieu et a été développé afin de permettre au signal une rotation de 180° (+90° et -90°) sans le casser. Il s'agit d'un accessoire avec une zone de rotation flexible qui a un coefficient d'élasticité qui permet au signal après une rotation de revenir à la position de départ.

Avantages:

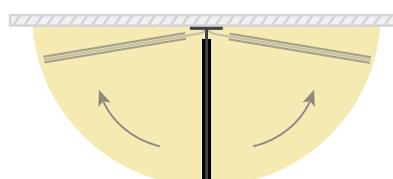
Spécialement conçu pour l'installation de panneaux en drapeau dans les zones de circulation de chariots élévateurs et de mouvement de charges suspendues (entrepôts, supermarchés, usines, etc..) réalisé par des machines ou des actes de vandalisme.

Cet accessoire peut également être utilisé pour les signaux de double face fixés au plafond. Pour demander ce type d'application il suffit de mentionner sur votre commande que vous désirez fixer les signaux au plafond.



Type 2 Flexible

F T2 FL



Rotation de 90° vers la gauche et vers la droite

## + Accessoires

### Effacité du signal, une garantie pour le marché

La colle Sinalux® est idéale pour fixer les signaux Sinalux® sur les surfaces les plus variées, même très irrégulières.

#### Caractéristiques:

- Séchage initial très rapide afin d'éviter tout glissement pendant les premières secondes;
- Haute résistance aux températures (jusqu'à 75°C);
- Haute résistance à l'arrachement et à l'humidité;
- Après le désarmement du pistolet le produit ne coule pas;
- Grande fluidité, ce qui permet une application facile;
- Permet le collage de signaux dans toutes les dimensions.

#### Mode d'application:

La méthode la plus efficace pour une bonne et rapide fixation des signaux est d'appliquer quatre petits points de colle dans les coins du signal et l'écraser contre la surface, en le pressant sur les points de collage pour que la colle forme une couche très fine.

En alternative, et principalement dans des locaux facilement sujets au vandalisme, il est possible d'appliquer un fil de colle très fin autour du signal, à 1cm du bord, pour que la colle ne déborde pas et l'écraser contre le mur, en le déplaçant légèrement pour que la colle se répande.

Disponible en boîte de 36 unités.

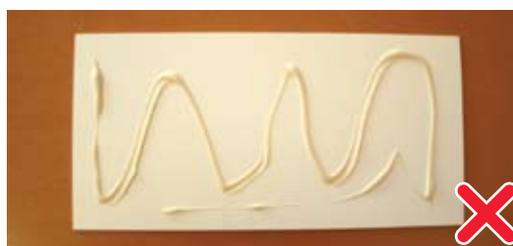
Chaque tube de colle est fourni avec un bouchon de façon à éviter le séchage de la colle entre chaque utilisation.



Colle

F COLL

Lorsqu'elle est appliquée correctement, la colle Sinalux est prouvée comme la plus économique et efficace.



## Pour commander

Tous les signaux ©Sinalux® ont une référence à 5 caractères.

Pour commander il faut indiquer :

- 1 - La référence
- 2 - La dimension (mm) et
- 3 - Le type de signal (voir page 14).

Si il n'y a aucune indication c'est le type 1 qui sera fourni.

Exemple: Le signal est disponible dans les dimensions 200x100, 300x150, 400x200 et 600x300 et dans le type 1, type 2 ou type 3 selon la page 14.



(mm)  
200x100  
300x150  
400x200  
600x300

F 00 01

Pour commander le signal ci-dessus en 400x200 en type 1 il faut indiquer : F 00 01 - 400x200 - type 1

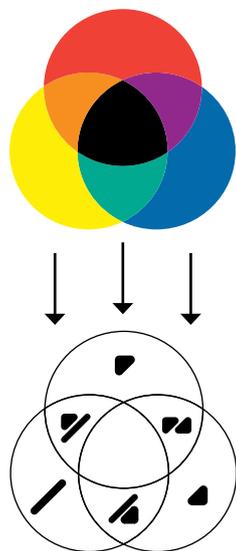
## ColorAdd - Système

La signalisation est un langage de pictogrammes, formes et couleurs.

Et les couleurs sont pour tout le monde!

... et parce que les couleurs sont cruciales pour signaler, ©Sinalux® s'associe au projet ColorAdd - Système d'identification de couleur pour Daltoniens.

ColorAdd est un projet développé dans le but de permettre aux daltoniens d'identifier correctement les couleurs et limiter les contraintes et l'exclusion auxquelles ils sont soumis dû à l'incapacité de les distinguer. Il s'agit d'un langage symbolique extrêmement intuitif, où à partir des couleurs primaires et de leur combinaison se construit toute la palette de couleurs / code.



### Couleurs des symboles



### Blanc | Gris | Noir



### Teintes métallisées



### Teintes claires



### Teintes foncées



Addition de symboles

En incluant le code ColorAdd le nouveau catalogue ©Sinalux® offre ainsi aux daltoniens la possibilité d'avoir une compréhension complète de la signalisation de sécurité.

[www.coloradd.net](http://www.coloradd.net)

## Excellence by Sinalux

Le système de signalisation de sécurité **excellence** by  représente la fusion parfaite entre la signalisation de sécurité et les environnements luxueux. Il met l'accent sur l'aspect esthétique et décoratif. La signalisation Excellence est uniquement fournie dans des matériaux haut de gamme et tendance.

Le système de signalisation **excellence** by  offre une finition esthétique dans laquelle les couleurs de fond sont toujours visibles, quelles que soient les circonstances (avec et sans lumière). **excellence** by  est un produit breveté.

### Principales caractéristiques:

- Design innovant
- Signaux permettant de voir à la fois les pictogrammes et les couleurs dans l'obscurité
- Signaux disponibles en verre acrylique transparent, acier inoxydable brossé et verre acrylique dépoli
- Signaux fournis avec des accessoires

## Photoluminescent Maritime Safety Signs

Avec le catalogue de signalisation de sécurité photoluminescente pour le marché maritime,  **Everlux**® offre un outil très utile pour l'industrie maritime selon les résolutions IMO, Convention Solas et normes ISO.

Cet outil permettra aux fournisseurs de navires, chantiers navals, propriétaires, exploitants, agents de sécurité et directeurs d'achats, de rapidement comprendre les aspects techniques des systèmes de signalisation de sécurité et d'installation, et être en accord avec les normes de signalisation de sécurité les plus récentes et par conséquent, de fournir un environnement hautement sécurisé pour leurs équipages.

### Certificats:

Lloyd's Register Type Approval  
MED Certification  
Service Suppliers Approval  
EN NP ISO 9001:2008

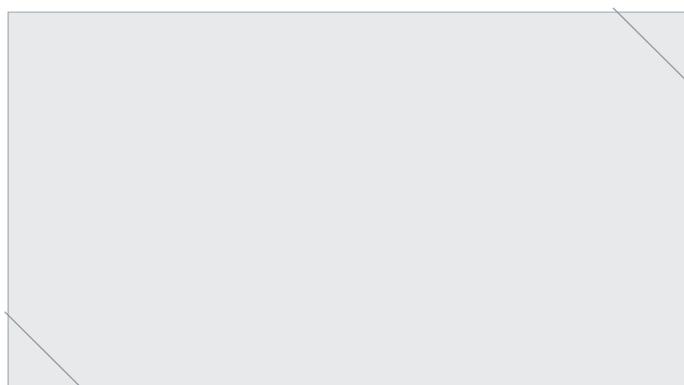


[www.excellencebysinalux.eu](http://www.excellencebysinalux.eu)



[www.everluxmaritime.eu](http://www.everluxmaritime.eu)





### Méthode pratique pour la comparaison des produits photoluminescents

Dans une pièce totalement isolée de la lumière du jour:

- Placez la face photoluminescente du signal à 20 cm d'une source de lumière fluorescente pendant 5 minutes;
- Tournez le signal (face photoluminescente du signal vers le bas) et éteignez la lumière;
- Après 2 minutes dans l'obscurité, retournez le signal (face photoluminescente vers le haut) pour observer la diminution de la luminosité pendant 15 minutes. Les 2 premières minutes ne doivent pas être considérées.

La diminution d'intensité lumineuse est constante après les 15 premières minutes.



En accord avec la législation, et pour la défense des consommateurs, toute signalisation  Sinalux®,  Sinalux<sup>®</sup>-LLL,  Sinalux<sup>®</sup>-AL et  Sinalux<sup>®</sup>-RL a la marque imprimée sur les signaux pour garantir la qualité et la conformité légale avec toutes les Normes ISO, Communautaires et Nationales.



[www.sinalux.eu](http://www.sinalux.eu)  
[commercial@sinalux.eu](mailto:commercial@sinalux.eu)

